

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 21 MARS 2023

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 31 janvier 2023

TOME 2

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI - Catherine DAUNY - François SZTARK - Emmanuel MAGES - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Ludovic BIDEAU - Véronique CARLOTTI - Franck SARRABAYROUSE - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Sylvie BRIDIER - Alhadji NOUHOU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Élodie CAZAUX - Benoist REMEGEAU

Absents ayant donné procuration :

Stéphane MARI (DEL2023_001 à _002, _007 à _011, _014 à _016, _019)	procuration à Jérémie LANDREAU
Isabelle DULAURENS	procuration à Maxime MARROT
Benoît GRANGE	procuration à Fatiha BOZDAG
Marie-Céline LAFARIE	procuration à Fatima BIZINE
Pierrick LAGARRIGUE	procuration à Patricia GAU
Marie-Claire KARST	procuration à Catherine DAUNY
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ	procuration à Annie LADIRAY
Franck SARRABAYROUSE (DEL2023_001, _007 à _011, _014 à _016, _019)	procuration à Pascale PAVONE
Cédric TERRET	procuration à Laure CURVALE
Benoist REMEGEAU (DEL2023_001, _007 à _011, _014 à _016, _019)	procuration à Christel CHAINEAUD

Absents :

Sébastien SAINT-PASTEUR (DEL2023_005, _006)
Jérémie LANDREAU (DEL2023_006)
François SZTARK (DEL2023_017)

Président de séance : Franck RAYNAL

Secrétaire de séance : Sylvie VIEU

Le quorum est atteint.

aff n°DEL2023_001 : Rapport annuel du Médiateur de la ville de Pessac - année 2022 - présentation

Monsieur Le Maire déclare : « *Mesdames et Messieurs, avant d'ouvrir officiellement notre séance, je vous propose d'accueillir Irène MONLUN, notre médiatrice de la ville, qui va nous présenter, elle s'y était engagée au moment de sa désignation par le conseil municipal, son rapport d'activité. Donc, Irène, c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillons, comme toujours dans cette maison qui est la vôtre, comme celle de tous les Pessacais, mais*

encore un peu plus la vôtre, parce que vous y avez siégé, pendant six ans, sur ces mêmes rangs comme adjointe et désormais, vous avez investi pleinement ce nouveau rôle de médiatrice de la ville avec tout le bonheur de tous ceux qui vous y ont rencontrée, enfin en tout cas notre bonheur à nous, et j'espère le vôtre, parce que c'est une mission dont je rappelle qu'elle est parfaitement bénévole et qui nécessite beaucoup d'empathie et en même temps de la distance par rapport à toutes les situations que vous avez à rencontrer et à essayer de résoudre.

Merci Irène, donc, vous allez nous présenter ce rapport d'activité et ensuite on pourra ouvrir un petit moment de questions avant d'ouvrir formellement la séance du conseil municipal de ce soir. Bienvenue Irène et permettez-moi de vous souhaiter, puisqu'on peut le faire encore, même si je l'avais déjà fait, tous nos vœux pour l'année 2023. »

Madame MONLUN déclare : *« Merci Monsieur le Maire. Eh bien Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, d'abord, je suis ravie de vous retrouver tous. C'est vrai, c'est un très bon souvenir et je suis ravie de vous saluer à nouveau. Tout d'abord, je tiens à remercier Monsieur le Maire et vous tous, chers amis membres du conseil municipal, pour la confiance que vous m'avez accordée en janvier 2021, en m'élisant médiatrice de la ville de Pessac.*

J'en ai été très honorée avant même de savoir combien ce travail allait me passionner. C'est vrai qu'il y a plusieurs années, nombreuses années, j'avais suivi Raymond DUBOURG dans cette responsabilité qu'il avait magnifiquement assurée dans le respect de chacun, avec cette empathie naturelle qui lui était propre. Prendre cette suite n'était pas facile du tout et je m'y suis employée avec humilité et conviction.

Je crois pouvoir dire aujourd'hui que ce pari est réussi et c'est vrai, j'en suis assez fière. J'ai donc le plaisir de vous présenter mon travail et, par avance, je vous remercie de vos remarques qui montreront tout l'intérêt que vous portez à cette présentation. Le travail d'un médiateur a de multiples facettes. Il est au cœur du rapport que les citoyens entretiennent avec leur maire et avec les services de la mairie.

Il permet le dialogue entre les citoyens et l'administration municipale et il signe, en quelque sorte, le retour ou le maintien de la confiance. Le médiateur n'est pas un service de plus et il n'est pas nécessaire d'être juriste pour être médiateur. Le médiateur n'interprète pas le droit. A Pessac, la plateforme des services, installée à Saige, joue ce rôle et je tiens à rendre, oui je le dis, un vibrant hommage à la responsable du service, Stéphanie MARTIN DU PUYTISON et à toute son équipe.

Nous sommes en contact régulier et je sais que leur travail est un des maillons forts de la vie municipale. Médiatrice de la ville de Pessac, mon rôle est beaucoup plus modeste. Vous l'avez lu dans OP, le journal municipal. J'avoue que, fascinée par l'idéal de Montesquieu dans l'Esprit des lois et persuadée que les individus vivent mieux, plus heureux, dans un climat de paix et de confiance et surtout que les relations harmonieuses permettent à chacun de garder sa liberté et la maîtrise de sa vie, je souscris pleinement à la fameuse interrogation que je viens de voir affichée : pourquoi régler par la loi ce qui peut l'être par les mœurs ? En fait, vous l'avez compris, ma mission consiste à écouter, à comprendre et à permettre à chacun de trouver la solution à son problème. C'est tout bêtement la fameuse maïeutique socratique sur laquelle je prends modestement modèle. Ne rien imposer mais agir au mieux dans un souci final d'apaisement.

Cela demande du temps, bien évidemment, mais ça en vaut largement la peine. Je dois dire que je suis aidée parce que le bouche à oreille fonctionne à merveille et que les demandes de médiation sont nombreuses. Alors pourquoi aidée d'abord et par qui ? Par l'équipe municipale dans son ensemble, agents et élus, tous savent m'apporter les renseignements pratiques qui peuvent me manquer.

Et je tiens à saluer ce partage amical et discret d'information. En parlant avec des médiateurs à travers la France, je me suis rendu compte que ce partage n'était pas toujours évident et que certains, dans certaines communes, ont gardé l'information. Est-ce que garder l'information, c'est garder du pouvoir ? Je ne sais pas encore, mais ça m'a beaucoup bousculée. Et puis je suis aidée aussi par ma connaissance de Pessac, due à mon grand âge et également à mes activités professionnelles et associatives passées.

Je suis aidée également par le fait d'avoir souhaité être bénévole et aux yeux des gens, aux yeux des citoyens, je suis libre, car cette liberté qui m'est chère, c'est en fait le nœud du problème pour la majorité des personnes rencontrées. Arriver à essayer ou à régler son problème soi-même, c'est conserver son libre arbitre, donc sa liberté.

Alors comment y arriver ? Évidemment, ça paraît être des phrases creuses et faciles. Mais comment y arriver à garder cette liberté ? Alors Montaigne nous en donne la clé dans son « connais-toi toi-même ». Nous savons que nous sommes faits de chair et d'os, mais nous sommes des « roseaux pensants » chers à Pascal, sans doute « les plus faibles de la nature », mais doués de raison. Et cette raison sauve le citoyen qui a la possibilité de faire travailler son cerveau, donc de réfléchir et donc de prendre du recul.

Évidemment, pour chacun de nous, je le sais, la vie quotidienne, avec son lot de difficultés, facilite parfois les réactions immédiates, abruptes, primaires car non réfléchies. C'est très vite l'escalade de la violence et son enfermement, avec la peur de se faire avoir, d'avoir l'air idiot, de perdre la face et à ce moment-là, tendre la main et savoir prendre la main tendue, ça devient impensable tout d'un coup. Voilà la mission que vous m'avez confiée, aider les citoyens qui me contactent à réfléchir avec eux et à leur permettre de trouver une solution possible de paix à leurs soucis. Je le répète, c'est parfois très long, mais c'est toujours passionnant. Et la plus petite réussite devient alors une victoire extraordinaire et c'est très gratifiant et une bonne école de la vie.

Encore une fois, merci à vous tous, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus de votre confiance. Je suis à votre disposition même pour toute médiation si nécessaire.

Alors, le décor posé, venons-en aux faits et à mon rapport d'activité.

Ma feuille de route consistait à m'occuper des litiges entre les citoyens pessacais et les usagers et les services de la Ville de Pessac. Tout cela défini dans le Code de Justice Administratif dont vous avez, Mesdames et Messieurs les élus, lu le rapport complet. Je ne citerai que les articles L. 213-1 à -4, à savoir impartialité, compétence, diligence, confidentialité.

Vous reconnaissez tous les grands principes déontologiques de toute médiation auxquels je tiens à ajouter personnellement l'indépendance du médiateur et l'écoute équilibrée et attentive de chaque partie. Je n'ai pas eu de mal à remplir trois des quatre obligations du Code de Justice. Ce sont celles de la confiance et du respect que l'on doit à autrui.

Quant à la compétence, je vous avoue que j'ai beaucoup travaillé, beaucoup échangé au cours de nombreuses réunions avec mes collègues médiateurs en place sur la métropole, au conseil départemental, depuis de nombreuses années. Et j'ai aussi beaucoup appris sur le terrain. J'ai beaucoup appris également au congrès international des médiateurs les 5, 6 et 7 octobre à Angers. Le thème était La médiation, un repère au cœur d'un monde en transition.

Ce furent trois journées épuisantes, mais denses, passionnantes et j'ose dire que ça a été pour moi la révélation de l'importance de la médiation dans tous les domaines de la société, pas seulement dans nos communes. Entreprises publiques et privées, institutions, administrations, écoles, environnement, les médiateurs ont partout leur place en proposant un chemin entre la tentation autoritaire et la désagrégation de la violence.

Les intervenants étaient nombreux. Seize nationalités différentes ont présenté leurs expériences, leurs projets, réussites et difficultés dans un partage cordial et sincère. Personne ne voulait montrer qu'il avait fait plus que le voisin. C'était émouvant de sincérité.

Nombreux pays, en particulier le Canada, l'Espagne, sont en avance sur la France dans l'organisation de la médiation, en particulier dans l'histoire des violences faites aux femmes.

Inutile de vous dire qu'il y avait des choses, là aussi, passionnantes. La France rattrape à grands pas son retard et ce congrès international à Angers en est l'illustration. Et il s'agit bien de la construction d'un monde en commun. Et retour à Montesquieu, la meilleure preuve, c'est le discours du garde des Sceaux du 13 janvier 2023 qui vient de tomber sur mon mail il y a quelques jours, qui lance, le garde des Sceaux, officiellement, cette grande politique de l'amiable dont il avait déjà annoncé les grandes lignes. Et alors, j'ai repris quelques exemples. En droit, la politique de l'amiable, c'est celui qui agit par les voies de la douceur et de la conciliation. Ça m'a émerveillée. Et en matière de justice, vous le savez,

seul le prononcé fait foi. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de cette avancée dans la médiation, de Montesquieu au garde des Sceaux actuel.

Je terminerai bien sûr par la définition d'une personne remarquable qui s'appelle Joëlle Dunoyer, qui est médiatrice, sociologue. Et à l'aune de son expérience, elle ose dire « la médiation est un perpétuel printemps ». Ça paraît exagéré ? Eh bien non ! Parce que le printemps, c'est vrai, exprime le renouveau, le recommencement, l'espoir de jours meilleurs. Certes, le chemin est long, semé d'embûches, le tunnel est parfois glacial, encombré, mais je peux dire que chacun essaie d'apercevoir, sinon d'imaginer, la lueur qui en signalera la sortie. Et cette espérance, sachez-le, permet de mieux vivre. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Oui, on peut applaudir. Merci, merci beaucoup Irène. « La médiation est un perpétuel printemps » et vous écouter est un perpétuel ravissement. Je m'aperçois combien vous nous avez manqué pendant toutes ces séances dont vous ne faites plus partie en tant qu'élue. Mais ça nous fait plaisir de vous écouter à nouveau. Alors, la médiation, je vais être un peu, un peu moins lyrique, sans doute dans les propos que je vais tenir. La médiation donc, évidemment les années 2020 et 2021 ont été des années qui ont été moins marquées par une activité de ce type, du fait tout simplement de l'éloignement que nous avons pu connaître tous les uns avec les autres et avec les citoyens. Mais, l'année 2022 a effectivement permis d'enrichir l'activité de la médiatrice de la ville et je sais que, chose dont vous n'avez pas parlé, peut-être que vous pourriez en dire un mot, l'année 2021 et l'année donc début 2022, vous a également permis de vous rapprocher, de rapprocher votre mission de celle d'autres médiateurs ou médiatrice sur la métropole, puisqu'il y a eu des rencontres qui ont eu lieu. »*

Madame MONLUN dit : *« Il y a eu justement de très nombreuses rencontres. Et ce qui m'a frappé, je dois le dire, parce que ce n'est pas toujours la mode dans le monde actuel, c'est que chacun a dit, non seulement moi qui étais évidemment tout à fait novice, mais chacun, même ceux qui ont beaucoup d'expérience, ont dit, ont donné le sentiment qu'ils avaient toujours quelque chose à apprendre. D'où, ces rencontres tellement agréables et sincères véritablement. J'ai appris par exemple, que l'une des difficultés auxquelles je m'étais heurtées, il la connaissait parfaitement. Et quelle que soit leur expérience, ils avaient toujours à franchir une certaine étape. Voilà, et nous nous sommes rencontrés, à Pessac d'ailleurs, au cours d'un repas, d'une grande simplicité, mais qui, malgré sa simplicité et des mets d'une grande frugalité, a duré plus que normalement parce qu'on avait beaucoup de choses à se dire.*

Nous nous sommes retrouvés aussi à Talence, dans plusieurs endroits, au Bouscat, et tous retrouvés également à Angers avec le plaisir de se revoir. Alors, je ne dirai pas que, je ne parlerai pas d'amitié tout de suite, c'est peut-être un grand mot, mais une grande confiance s'est créée entre nous et il m'est arrivé de téléphoner, d'appeler pour dire « voilà, j'ai un petit souci, est ce que tu as, vous avez eu ce genre d'expérience ? » et c'est vraiment une petite famille de médiation, si j'ose dire, qui s'est créée. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci, merci beaucoup chère Irène. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques à formuler ? Oui. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui dit : *« Monsieur le Maire, Madame la Médiatrice, chers collègues, je vous avoue ma perplexité à la lecture du document présenté comme le rapport annuel du médiateur puisque de rapport, il n'en porte que le nom. Après une introduction très généraliste sur le rôle du médiateur et sur les valeurs que la médiatrice porte dans sa mission pessacaise, de rapport sur l'activité, il n'y en a point. Est-ce à dire qu'il n'y a pas eu d'activité en 2022 ? Je n'ose le penser. Alors pourquoi ce silence sur les chiffres ? Vous avez pris soin de nous transmettre la charte des médiateurs des collectivités territoriales. C'est appréciable. Mais quel contraste entre les attendus de la charte et le rapport. La charte souligne que le rapport comporte notamment une analyse des saisines et un récapitulatif des principaux litiges traités dans l'année.*

Le rapport fait également apparaître les propositions d'amélioration qu'il apparaît opportun au médiateur de formuler pour obtenir une meilleure qualité des services rendus aux usagers et prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatifs. Aujourd'hui, pas une donnée, pas une information concrète, pas une recommandation. Alors pour aider, nous tenons à votre disposition le rapport du médiateur de la ville de Bordeaux qui, dans une démarche de totale transparence et dans le respect de la confidentialité, informe les conseillers municipaux du nombre de saisine, du mode de saisine, de l'origine géographique des demandes par quartier, de la répartition thématique des saisines et surtout des résultats des traitements des saisines par le médiateur.

On notera par exemple à Bordeaux que dans près de plus de la moitié des cas, le médiateur propose une solution et une résolution favorable aux requérants, ce qui conduit naturellement le médiateur à faire des préconisations quant à des ajustements de fonctionnement des services. Qu'en est-il à Pessac ? Nous n'en saurons rien. Mais est-ce une surprise ? Finalement, je m'interroge. Ne serait-il pas utile de saisir la médiatrice pour obtenir communication de véritables données pertinentes ? Merci. »

Madame MONLUN dit : *« Alors Monsieur, je réponds tout de suite. Certes, il y a tout cela, tout ce que vous avez. Je connais le rapport du médiateur de la ville de Bordeaux dont j'ai fait la connaissance, d'ailleurs, à Angers et ainsi que tous les autres médiateurs de la métropole. J'ai tenu à faire ce premier rapport de cette manière. Et j'ai tenu, non pas de mon propre chef, je sais que je pouvais le faire de cette manière-là. Ne pas donner de chiffres dans l'immédiat, ne pas faire de ces fameux camemberts avec, on peut faire ça aussi, j'ai préféré vous donner le ton de ce qu'est ma façon de voir la médiation. Mais je suis à votre disposition. Dans la suite, nous pouvons nous rencontrer, mieux nous connaître et j'en serais ravie, pour répondre à vos questions dans la mesure où, comme vous l'avez justement souligné, ça ne touche pas la confidentialité. Au point de vue du rapport, et bien j'en ai une centaine. Voilà, donc ça, c'est une autre façon de voir les choses. Mais je vous remercie de votre remarque. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Alors, je me permettrai de compléter, puisqu'on en avait effectivement parlé avec Irène. Donc, la manière dont le rapport est fait cette année, c'est un rapport aussi de démarrage, c'est à dire qu'il y a une centaine de cas effectivement qui ont été traités par notre médiatrice, ainsi que vous l'avez rappelé à l'instant. Et ces cas aujourd'hui ne sont pas tous achevés. Comme je le rappelais tout à l'heure, en 2021, il n'y a pas eu d'activité.*

En 2022, l'activité a démarré doucement et là est en train d'accélérer. Donc, il est difficile de tirer des enseignements d'une donnée, quand même, qui est très partielle encore aujourd'hui et qui est très partielle et parcellaire, je dirai, dans les modes de saisine et dans la manière dont les cas ont été soumis à notre médiatrice. Donc l'année prochaine, ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord, mais je pense que ça répondra également à ce souhait tout à fait légitime d'avoir des éléments chiffrés et contextuels ou contextualisés, c'est de pouvoir avoir l'année prochaine un bilan chiffré sur les deux premières années. Je pense que c'est ainsi que nous aurons effectivement des éléments qui auront une assiette plus large et du coup, une plus grande révélation, je dirai, des questions qui véritablement se posent à l'ensemble des pessacais.

Mais c'était un peu partiel de le faire cette année, au vu justement de ce démarrage, pour les raisons qu'on comprend tous, avec le Covid, et les difficultés d'accès que nous avons pu connaître, y compris d'ailleurs de méconnaissance de cette modalité de saisine particulière puisque c'est une renaissance. Tout à l'heure, Irène MONLUN disait que c'était à la suite de ce qu'avait pu faire Raymond DUBOURG ; mais il y a eu effectivement plusieurs années sans la médiation de la ville, donc c'est quelque chose qui est en train de redémarrer. Donc, il y avait un certain nombre de fausses pistes, notamment on avait, par exemple sur un élément qui ne devait pas faire l'objet de médiation de la ville, c'était tous les éléments concernant l'urbanisme. Et ce sont des sujets qui ne peuvent pas, par nature, par leur nature, par leur spécificité, faire l'objet d'une médiation par le biais de la médiatrice de la ville. Donc, on avait circonscrit un certain nombre de sujets, et refusé tout à fait, en le circonscrivant

effectivement, on a refusé l'accès de cette manière-là, pour s'appuyer véritablement sur un aspect beaucoup plus relationnel et beaucoup plus humain. C'est ainsi qu'Irène a envisagé son rôle. Mais votre demande est néanmoins parfaitement légitime. Il y sera répondu, je pense l'année prochaine. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : *« Madame la Médiatrice, Monsieur le Maire, chères et chers collègues, en plus des questions soulevées par Monsieur RISTIC, nous avons d'autres questions comme la suivante : comment est-ce que les citoyens sont informés de votre existence Madame la Médiatrice, et de la façon dont ils doivent vous contacter ? Par ailleurs, puisque vous nous avez proposé à l'instant de vous solliciter pour une médiation et qu'il est question de bonnes mœurs, il serait peut-être utile que vous vous saisissiez du stationnement anarchique devant l'hôtel de ville pendant le conseil municipal. Les élus ont un devoir d'exemplarité et nous savons qu'il est plus facile d'être crédible lorsque nous appliquons à nous-mêmes ce que nous demandons aux autres. Nous vous remercions pour vos réponses. »*

Madame MONLUN répond : *« Alors, quant au stationnement hiérarchique, je pense que la majorité, anarchiste, oui, anarchiste, mais également hiérarchique dans la mesure où les derniers bloquent les premiers. Enfin, c'est toute une histoire très compliquée et j'entendais tout à l'heure quelqu'un dire, alors que je rentrais, « Derrière moi, il y a trois voitures et je suis pressé ». Alors voilà, donc vous êtes tout à fait dans la vérité des choses. Alors je propose déjà ce soir de demander à tous ceux qui seraient peut-être en infraction et bien de ne pas l'être au prochain conseil. C'est un premier pas. Bon, ce n'est qu'un premier pas certes. Je vais réfléchir à d'autres possibilités d'action. Les modalités de saisine ? Oui, bien évidemment je n'ai pas de bureau avec une grande affiche parce que je trouve que je ne suis pas assez importante pour ça. En revanche, il va y avoir, il y a déjà depuis le 1^{er} janvier, une petite affichette marquant les jours où je peux recevoir les gens sur rendez-vous bien évidemment. Alors, à part ça, eh bien madame, c'est un grand mystère. Je reçois des appels sur mon téléphone personnel que tout le monde connaît depuis 30 ans peut-être, et en me disant excusez-nous, nous avons votre téléphone personnel, nous nous permettons de vous appeler pour ...Bon, dois-je dire dans ce cas-là « Ah non, surtout pas, je suis chez moi, j'écoute de la musique, ce n'est pas le moment ». Non, ça, je refuse. Je dis oui. On peut se voir à la mairie et la prochaine fois, appelez-moi plutôt sur ce numéro-là. Voilà, ça se passe dans la simplicité et la bonne humeur et le respect de chacun. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Tout le monde ne s'adresse pas directement sur votre téléphone personnel. Ça passe également par le cabinet du maire. Ça passe également par des saisines tout à fait officielles, que ce soit par mail, le plus souvent, voire par coup de fil tout simplement, qui sont adressées au secrétariat du maire. Effectivement, il y a une transmission qui se fait au secrétariat du maire, ou de la mairie, et pas forcément au secrétariat du maire, et tout cela est transmis encore une fois avec un souci de parfaite transparence.*

Donc, il n'y a pas de traçage de notre part des questions qui sont faites. Tout arrive directement à Irène MONLUN et on ne suit pas le sujet tant qu'Irène ne nous en saisit pas directement. Je tiens à le préciser aussi. Et pour la simplicité, évidemment, on s'adresse à la mairie. Mais quand on transmet à Irène MONLUN, derrière nous n'en gardons pas nous la trace directe pour ne pas avoir à la retraiter, dans le cadre aussi du règlement RGPD et pour justement que tout le monde soit parfaitement rassuré sur une saisine éventuelle de la médiatrice, sans que cela puisse porter préjudice à ses intérêts, parce que ça serait fliqué en quelque sorte par la mairie. Il y a un nouveau flyer qui a été diffusé. Et puis je pense qu'on pourrait peut-être le rajouter, je ne sais pas si sur le site internet de la ville, il y a une mention, on me fait signe qu'effectivement sur le site de la ville, il y a une rubrique. Il y a des affiches en bas, mais ça, on le savait déjà. Voilà. »

Madame MONLUN dit : « *Je me permets de dire, excusez-moi, Monsieur le Maire, de prendre la parole après vous, que je compte sur vous aussi, Madame, pour transmettre ce message. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Je ne sais pas s'il y a d'autres questions ? Non ? Donc je tiens vraiment à remercier Irène d'avoir saisi cette mission de cette manière-là, c'est à dire avec beaucoup d'humanisme et beaucoup d'humanité. Et c'est ainsi que vous avez voulu incarner la mission et la fonction et je tiens à vous en remercier véritablement. C'est vrai qu'il n'y avait pas de mode d'emploi. C'est pourquoi, tout à l'heure, j'ai voulu rappeler les rencontres que vous aviez pu nouer et les liens que vous avez pu nouer avec d'autres médiateurs de l'agglomération, voire d'ailleurs, tout simplement pour justement faire cette opération de parangonnage et pour pouvoir justement essayer de tirer les meilleurs moyens de fonctionner qui existent ailleurs pour justement avoir cette efficacité. On parle toujours en termes d'efficacité et en termes de productivité, de chiffres, de camemberts dont vous parliez tout à l'heure.*

Mais on fera droit à cette demande encore une fois l'année prochaine, lors de votre prochain rapport d'activité. C'était un premier rapport d'activité. On avait souhaité le faire aussi démarrant soit-il, je dirai. On avait souhaité le faire dès ce début d'année pour pouvoir aussi respecter les engagements qui figuraient dans la mission qui vous avait été confiée au démarrage, dans le cahier des charges de la mission de médiatrice.

Donc l'année prochaine, ce sera beaucoup plus complet, avec là, pour le coup, des modalités de saisine qui seront précisées, un nombre évidemment, vous avez un ordre de grandeur avec une centaine de saisines, avec un ordre précis et avec évidemment un certain nombre de préconisations qu'Irène aura été en mesure de faire à l'encontre des maladroites plus exactement des services de la mairie.

Merci beaucoup de votre temps, de votre bienveillance et de votre investissement, encore une fois, et de la bonhomie avec laquelle aussi vous avez exposé cette philosophie du rapport de la médiatrice et de la fonction. Exactement. Merci beaucoup Irène. »

Madame MONLUN dit : « *Merci et au revoir et bonne soirée à tous. »*

Délibération votée DEL2023_001

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a créé la fonction de « Médiateur Territorial ».

Ainsi par délibération n° 2021_022 du 26 janvier 2021, le conseil municipal a nommé Mme Irène MONLUN médiatrice territoriale de la ville de Pessac.

Son rôle est de :

« - *Faciliter la résolution des litiges entre l'administration municipale et les usagers des services publics,*
- *Formuler des propositions d'amélioration des règlements et des pratiques afin de prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatifs et contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers ».*

Les travaux du médiateur font l'objet de rapports annuels rédigés dans le respect du principe de confidentialité de la médiation ; ils sont communiqués en Conseil Municipal.

Ce rapport peut contenir des propositions visant à améliorer le fonctionnement de la collectivité territoriale.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1112-24,

Vu les articles L. 213-1 à L. 213-4 du Code de Justice Administrative,
Vu la délibération du 26 janvier 2021 instituant la fonction de médiateur de la ville de Pessac
et sa désignation,

- de prendre acte de la présentation du rapport du médiateur de la ville de Pessac 2022.

Il est pris acte du présent rapport.

Ouverture de la séance et appel des membres du Conseil municipal

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci bien. Alors, on n'avait pas ouvert formellement la séance du conseil municipal, donc désormais je vais le faire en procédant comme d'habitude à l'énoncé, à l'appel des membres du conseil municipal.*

Et j'en profite pour dire et adresser, au nom de l'ensemble du conseil municipal, toutes nos félicitations à Benoît GRANGE et à son épouse Céline que nous connaissons bien puisqu'elle a travaillé de longues années à la mairie de Pessac, puisqu'ils sont tous les deux parents d'un Petit Raphaël, né dimanche dernier. Voilà donc, c'est un heureux événement qui le tient éloigné de nous ce soir. »

Informations générales

Monsieur Le Maire poursuit : *« Alors, j'ai parlé tout à l'heure de Franck SARRABAYROUSE. J'en profite pour donner une information au conseil municipal, donc il avait été installé lors du dernier conseil municipal. On avait mis quelques jours par la suite à déterminer quelle serait l'étendue des missions qu'il remplirait au sein du conseil municipal en tant que conseiller municipal délégué. Et en accord avec l'adjoint auprès duquel il est rattaché, c'est à dire Emmanuel MAGES, il a souhaité, et à notre grand contentement, reprendre les missions qui étaient assurées par Eva MILLIER qu'il a remplacée. Donc c'est ainsi qu'il s'occupera du conseil municipal des enfants dont d'ailleurs une séance est programmée demain après-midi, à laquelle tous les élus sont évidemment conviés, des élus adultes j'entends. Et puis, il reprend également la mission sur les centres de loisirs. Et puis, plus généralement, on le verra dans les différents conseils d'école auxquels il aura à siéger. Voilà donc, il s'investit, dans les domaines scolaire et périscolaire, voire extrascolaire, avec les centres de loisirs. Autre élément dont je vais vous faire part, qui est beaucoup moins sympathique, c'est le décès d'un élu municipal, d'un ancien adjoint à la culture, Alain CANTAREL, bien connu de Pessac et des Pessacais, qui a été adjoint à la culture entre 1983 et 1989, sous le dernier mandat de Jean-Claude DALBOS. Il était un artiste connu et reconnu à l'international, particulièrement à Pessac bien sûr mais à l'international également, et il avait la chance, il avait traduit cette chance en devoir de restaurer et d'habiter dans l'esprit de cette maison, le Logis, le vieux logis pessacais de Haut-Brion qui est la maison la plus ancienne de Pessac, à la limite entre Pessac et Bordeaux. C'est avec beaucoup de douleur que nous avons appris son décès le 25 janvier dernier et nous avons procédé à ses funérailles hier. J'ai eu à cœur de personnellement y assister hier matin à l'église Saint-Martin et je souhaite que nous puissions, en hommage à ce qu'il a apporté à la ville de Pessac, observer une minute de silence. Je vous remercie. »*

Désignation de la secrétaire de séance

Monsieur Le Maire déclare : *« Alors je propose, si elle en est d'accord, à Madame Sylvie VIEU d'assurer le secrétariat de séance. Tu es d'accord Sylvie ? Merci Sylvie. »*

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2022

Monsieur Le Maire déclare : *« Je propose donc au conseil municipal maintenant d'approuver, d'abord est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance*

du conseil municipal en date du 13 décembre 2022. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Donc je mets aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Il est donc approuvé. ».

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Examen de l'ordre du jour

1. Rapport annuel du Médiateur de la ville de Pessac - année 2022 - présentation
2. Rapport annuel d'information en matière de développement durable - année 2022 - présentation
3. Rapport annuel de situation comparée en matière d'Égalité Femmes Hommes - année 2022 - présentation
4. Rapport d'orientations budgétaires - exercice 2023
5. Composition de la Commission d'Appels d'Offres - élection des membres
6. Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des lycées, des collèges et des conseils d'école - modification
7. Régime indemnitaire des élus - tableau du Conseil Municipal - mise à jour
8. Convention financière de reprise du compte épargne-temps dans le cadre d'un détachement externe
9. Forfait mobilités durables - nouvelles dispositions
10. Programmation et suivi de la construction d'une piscine municipale à Pessac - AMO - avenant n°2
11. Marché d'exploitation des installations thermiques - avenant n°4 - adoption
12. Secteur Chappement - création d'une voie - dénomination rue Olympe de Gouges
13. Secteur Chappement - création d'une voie - dénomination rue Alexandra David-Néel
14. Golf de Pessac - régularisation foncière
15. Préservation des arbres remarquables privés classés au Plan Local d'Urbanisme - convention de participation avec les propriétaires – modification de durée
16. Inscriptions scolaires - règlement intérieur actualisé - adoption
17. Ecole maternelle du Pontet - avis sur la fermeture de l'école
18. Ajustement de périmètres scolaires – création d'une zone tampon
19. Transports scolaires - convention avec Bordeaux Métropole - reconduction
20. Délégation de service public pour l'exploitation de la restauration collective de la Ville de Pessac- règlement de service - adoption
21. Associations - subventions – répartition 2023 n°1

Monsieur Le Maire poursuit : *« J'ouvre donc la séance formellement avec l'examen de l'ordre du jour. Donc il y a un certain nombre d'affaires regroupées. Donc j'en donne rapidement lecture et il va de soi que, à la demande de l'un ou de l'autre des membres du Conseil municipal, il peut y avoir un dégroupement des affaires que je vais énoncer maintenant.*

- *Alors tout d'abord, affaire n°7 : « Régime indemnitaire des élus- tableau du conseil municipal. mise à jour ». Il s'agit principalement de pouvoir intégrer Monsieur SARRABAYROUSE dans le tableau général des indemnités des élus.*
- *Délibération n°8 : « Convention financière de reprise du compte épargne temps dans le cadre d'un détachement externe ». C'est très spécifique, pour un agent, notre ancien directeur de la vie associative et événementiels, DVAE, qui a quitté la collectivité pour aller travailler dans un conseil départemental. Et donc, il faut qu'on ait une convention pour qu'il puisse prendre avec lui son compte épargne temps.*
- *Délibération n°9 : « Forfait mobilités durables - nouvelles dispositions ».*

- *Délibération n°10 : « Programmation et suivi de la construction d'une piscine municipale à Pessac – Assistance à Maîtrise d'ouvrage - avenant n°2 ».*
- *Délibération n°11 : « Marchés d'exploitation des installations thermiques – avenant n°4 - adoption ».*
- *Délibération n°14 : « Golf de Pessac - régularisation foncière ».*
- *Délibération n°15 : « Préservation des arbres remarquables privés classés au PLU – convention de participation avec les propriétaires - modification de durée ».*
- *Délibération n°16 : « Inscriptions scolaires. Actualisation du règlement intérieur ».*
- *Délibération n°19 : « Transports scolaires - convention avec Bordeaux Métropole ». C'est la reconduction de la convention. Et c'est tout. Pour l'ensemble de ces délibérations, y a-t-il une demande de dégroupement ? Il n'y en a pas. Donc, je propose qu'on les mette aux voix. Est ce qu'il y a des propositions ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui déclare :
« Nous nous abstenons sur la n°7, s'il vous plaît ; merci. »

Monsieur Le Maire dit : *« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres ? Oui. »*

Monsieur RISTIC dit : *« Nous nous abstenons sur la n°7 également. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui déclare : *« Oui. Veuillez noter que Benoît REMEGEAU souhaite s'abstenir sur la n°19 « Transports scolaires ». Je m'y associe également, donc je m'abstiens sur la n°19. Et Cédric TERRET, qui a donné pouvoir à Laure CURVALE, s'abstient aussi sur la n°19. »*

Monsieur Le Maire dit : *« Si je comprends bien, vous êtes trois à vous abstenir sur la n°19. Très bien. Donc, Monsieur REMEGEAU, Monsieur TERRET et vous-même Madame CHAINEAUD. Est-ce qu'il y a d'autres indications de vote ? Non ? Donc je considère, nous pouvons considérer que les délibérations sont adoptées. Je vous en remercie.*

Présentation des délibérations votées groupées
--

aff n°DEL2023 007 : Régime indemnitaire des élus - tableau du Conseil Municipal - mise à jour

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL2022_075 et informe l'Assemblée que conformément aux articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à fixer les indemnités de ses membres suite aux différentes modifications au sein du Conseil Municipal.

Les indemnités maximales votées par le Conseil Municipal pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire de Pessac sont déterminées par référence au barème des Villes dont la population est comprise entre 50 000 et 99 000 habitants et par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'enveloppe globale indemnitaire s'élève à 34 538,99 €.

La Ville de Pessac ayant perçu au cours des 5 dernières années une dotation de solidarité urbaine, les indemnités de fonctions du maire et des adjoints peuvent relever du barème applicable à la strate démographique immédiatement supérieure (Art R. 2123-23 CGCT). La majoration ainsi calculée peut atteindre 16 464,38 €.

La Ville de Pessac étant chef-lieu de canton, une majoration de 15 % est applicable, soit 5 180,85 € (Art R. 2123-23 CGCT).

La masse des indemnités du maire et des 17 adjoints correspondante s'élève ainsi à 56 184,22 €.

Il est en outre précisé que :

- sur demande du maire, le conseil municipal peut aussi, par délibération, fixer une indemnité de fonction du maire inférieure au barème (Art. L2123-23 du CGCT),
- dans les communes de moins de 100 000 habitants, il peut être versé une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal et conseiller municipal délégué (Art. L 2123-24-1 du CGCT) à condition que le montant initial des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Aussi et afin de respecter les engagements de modération de la dépense publique de la municipalité actuelle, et pour reconnaître l'engagement des élus qu'ils soient ou non titulaires d'une délégation de fonction, il est proposé de :

- retenir comme montant du budget maximal consacré à l'indemnisation des élus 56 184,22 €,
- diminuer ce montant global attribuable de 20% pour établir la répartition des indemnités des élus,
- établir l'indemnité de fonction de maire à un niveau inférieur au barème de référence,
- majorer de 10% le montant de référence des indemnités attribuées aux seuls conseillers municipaux simples par rapport au mandat précédent,
- appliquer la majoration pour ville chef-lieu de canton,
- appliquer la majoration pour versement de la dotation de solidarité urbaine.

Le Conseil Municipal décide :

Vu les délibérations n°2020_162 en date du 21 juillet 2020 et n° 2022-075 en date du 22 mars 2022, fixant le régime indemnitaire des élus suite à l'installation du Conseil Municipal, Vu la délibération n° 2022_316 en date du 13 décembre 2022 prenant acte des modifications intervenues dans la composition du Conseil Municipal, Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Considérant qu'il convient de fixer suite à ces modifications les indemnités mensuelles de fonction, il vous est proposé, conformément aux articles L2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités mensuelles de fonction comme suit :

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS ALLOUÉES
AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Indemnités des élus- Ville de Pessac – janvier 2023

Calcul de l'enveloppe indemnitaire de référence globale

	Taux	Montant brut	nb	Total mensuel
Maire	110,00	4 428,08 €	1	4 428,08 €
Adjoints	44,00	1 771,23 €	17	30 110,91 €
TOTAL				34 538,99 €

Répartition de l'enveloppe indemnitaire globale

	Taux	Montant brut	nb	Total mensuel
Maire	84,60	3 405,60 €	1	3 405,60 €
1ère Adjointe	33,00	1 328,42 €	1	1 328,42 €

Adjoints	26,65	1 072,80 €	16	17 164,80 €
Conseillers municipaux délégués	9,90	398,53 €	18	7 173,54 €
Conseillers municipaux	4,62	185,98 €	13	2 417,74 €
TOTAL				31 490,10 €
<i>Consommation enveloppe</i>				<i>91,17 %</i>

Majoration de 15% Ville chef-lieu de canton et DSU					
	Montant brut	Majoration de 15% (sur taux effectif plafonné à la strate hors DSU)	Majoration DSU (sur taux adoptés)	Indemnités totales	Nouveaux taux
Maire	3 405,60 €	510,84 €	1 083,60 €	5 000,04 €	124,21
1ère Adjointe	1 328,42 €	199,26 €	664,21 €	2 191,90 €	54,45
Adjoints	1 072,80 €	160,92 €	536,40 €	1 770,13 €	43,97
Conseillers municipaux délégués	398,53 €	59,78 €		458,31 €	11,39
Conseillers municipaux	185,98 €			185,98 €	4,62
Montant total des indemnités attribuées				46 181,34 €	

Consommation budget maximal	82,19 %
------------------------------------	----------------

Ces indemnités de fonction subiront les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires.

- de répartir l'enveloppe globale indemnitaire comme indiqué ci-dessus ;
- d'appliquer la majoration au titre de la perception de la DSU et au titre de chef-lieu de canton ;
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023 008 : Convention financière de reprise du compte épargne-temps dans le cadre d'un détachement externe

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-148 en date du 21 juillet 2020 attribuant au Maire les délégations visées à l'article L.2122-22 précité,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale et notamment son article 11,

Considérant la demande formulée par le conseil départemental de la Creuse pour la participation financière d'une partie du compte épargne temps dans le cadre du détachement d'un agent,

Le Conseil Municipal décide :

- Article 1 : de signer la convention financière avec le conseil départemental de la Creuse permettant la compensation financière de 10 jours acquis sur le compte épargne-temps de l'agent détaché ;

- Article 2 : de préciser que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 350 €, sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2023 009 : Forfait mobilités durables - nouvelles dispositions

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 a créé le « forfait mobilités durables » au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale, ce qui a permis au conseil municipal, par délibération en date du 23 février 2021, d'instaurer la mise en place de ce forfait pour les agents de la ville de Pessac.

Le décret n° 2022-1557 en date du 13 décembre 2022 est venu modifier les conditions d'octroi de cette indemnité. Il convient donc de procéder à une mise à jour de la délibération précisant les modalités de versement de ce forfait.

Les moyens de transport désormais éligibles sont :

- * le vélo ou le vélo à pédalage assisté personnel
- * le covoiturage (en tant que conducteur ou passager)
- * l'engin de déplacement personnel motorisé : trottinette, mono-roue, gyropode, hoverboard...
- * le cyclomoteur, la motocyclette, le vélo ou le vélo à pédalage assisté, motorisés (non thermiques) ou non, loués ou mis à disposition en libre-service
- * les véhicules à faible émission (véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes) en service d'auto-partage

Pour les 3 derniers modes de transport, qui n'étaient pas éligibles dans le cadre du précédent décret, la période prise en compte pour l'année 2022 sera comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022.

Le versement du forfait est désormais cumulable avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun.

Sont concernés les agents, titulaires et contractuels, qui utilisent ces modes de déplacement pour les trajets effectués entre leur domicile et leur lieu de travail, au minimum 30 jours par an, contre un minimum de 100 jours précédemment. Le montant alloué dépend du nombre de jours d'utilisation et est versé au prorata temporis de la présence de l'agent sur l'année civile :

- * 100 euros entre 30 et 59 jours d'utilisation
- * 200 euros entre 60 et 99 jours d'utilisation
- * 300 euros au-delà de 100 jours d'utilisation

Ne sont pas pris en compte dans le décompte les jours de congés, congé maladie, télétravail, temps partiel ou aménagement du temps de travail.

Afin que le forfait puisse lui être versé, l'agent doit établir une déclaration sur l'honneur indiquant le mode de transport utilisé ainsi que le nombre de jours effectifs sur l'année concernée. Pour le covoiturage, une attestation sur l'honneur du conducteur ou du passager sera requise. L'employeur se réserve le droit de procéder à toute vérification de la déclaration effectuée par l'agent.

Cette déclaration est effectuée chaque année par l'agent et le forfait est versé en début d'année suivante.

Enfin, ce forfait ne peut être versé :

- * aux agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail
- * aux agents bénéficiant d'un véhicule de fonction
- * aux agents bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail
- * aux agents transportés gratuitement par l'employeur

Le Conseil Municipal décide :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

Vu le décret n° 2022-1557 en date du 13 décembre 2022, modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat,

Considérant la nécessité de mettre à jour les conditions de versement du forfait mobilités durables pour les agents de la ville de Pessac,

- que les agents titulaires et contractuels puissent percevoir le « forfait mobilités durables » selon les conditions prédéfinies, et pour un montant entre 100 et 300 euros annuels pour un agent présent sur la totalité de l'année et en fonction du nombre de jours concernés par ces déplacements ;

- que les agents doivent déposer une déclaration sur l'honneur précisant les conditions et le nombre de jours d'utilisation de ces modes de transport pour l'année au titre de laquelle le forfait sera versé ;

- que les agents doivent produire à leur employeur tout justificatif nécessaire à la vérification de la déclaration ;

- que les crédits nécessaires au versement de ce forfait seront imputés au chapitre 012.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2023 010 : Programmation et suivi de la construction d'une piscine municipale à Pessac - AMO - avenant n°2

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Adjoint au maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 8 juillet 2019, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer le contrat d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour la construction de la piscine municipale sur le site de Cazalet avec l'attributaire : CEG (40 boulevard Henri Sellier 92150 Suresnes) mandataire du groupement conjoint d'entreprises, avec une tranche ferme des études au scénario à retenir, une tranche optionnelle 1 pour la passation d'un marché selon la loi MOP, et une tranche optionnelle 2 pour la passation d'un Marché Global de Performance.

Le groupement a conduit la tranche ferme soit les études portant du diagnostic au scénario à retenir. Ces éléments ont permis de revenir vers l'assemblée délibérante le 16 décembre 2019 pour approuver la création de l'établissement aquatique sur le site de Cazalet.

La démarche d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage s'est poursuivie par la tranche optionnelle 2, pour la passation d'un Marché Global de Performance.

Un premier avenant (avenant n°1) au marché avait été établi par la délibération du 5 juillet 2021 aux fins de formalisation d'une analyse supplémentaire en phase programme/projet niveau APS, impliquant un montant en plus-value de 19 380,00 € TTC et reportant la date de réception globale des travaux au 30 avril 2025.

Un diagnostic pollution a ensuite été réalisé, mettant en exergue une complexité qui n'avait pas été prévue au moment de la rédaction du marché, et nécessitant une mise au point et un accompagnement de la collectivité. Cette prestation complémentaire nécessite l'établissement d'un avenant n°2 au marché d'un montant de 4 175,00 € HT, 5 010,00 € TTC, au profit de la société CEG.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 janvier 2023 a émis un avis favorable à ces prestations supplémentaires.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 janvier 2023,

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage avec CEG, mandataire du groupement conjoint d'entreprises, pour un montant global de 5 010,00 € TTC ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 23-413 du budget de la commune.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2023 011 : Marché d'exploitation des installations thermiques - avenant n°4 - adoption

Monsieur Ludovic BIDEAU, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Le marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux, a été notifié à l'entreprise ENGIE Énergie Services pour une durée de 10 ans (2019-2029).

L'évolution du patrimoine de la Ville (construction, restructuration, démolition et acquisitions) ainsi que celle de la conjoncture économique, impliquent des adaptations du contrat, matérialisées par avenant annuel.

Afin de prendre en compte les modifications de l'année 2022, le contrat est modifié par l'avenant n° 4 comme suit :

- abaissement des consommations cibles de performance (NB) sur 13 sites du périmètre 1 (-148 MWh) - Voir détails dans le tableau 1 ;
- ajout de 11 équipements au contrat de maintenance du périmètre P2 - liste présentée dans le tableau 2 ;
- rebasculé en intéressement de la piscine Caneton pour l'année 2022 ;
- suppression de la facturation ECS du stade André Nègre (Cap de Bos) suite au passage du site en thermodynamique ;
- suppression de la facturation FOD du site de l'Ecosite du Bourgailh suite au passage en PAC HT.

TABLEAU 1 - DISPOSITIONS ET ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE P1

Afin de prendre en compte l'évolution des consommations réelles des sites, les cibles P1 de certains bâtiments sont revues à la baisse comme détaillé dans le tableau suivant :

N° Installation Cofely	N° bât.	Désignation des bâtiments	Nouveau NB (MWhPCS)	Ancien NB (MWhPCS)	Variation (MWhPCS)
5280500125	3	BELLEGRAVE - VESTIAIRES FOOT	38	60	-22
5280500044	6	CENTRE CULTUREL LES ECHOPPES	70	100	-30
5280500026	24	ECOLE F. MAURIAC	40	43	-3
5280500006	25	ECOLE G. LEYGUES	281	355	-74
5280500020	27	ECOLE J. CORDIER	320	200	120
5280500028	34	ECOLE LE MONTEIL ET LOCAUX PERISCOLAIRES	38	45	-7
5280500023	39	ECOLE MONTESQUIEU ELEMENTAIRE	91	135	-44
5280500022	40	ECOLE MONTESQUIEU MATERNELLE ET ACCUEIL	76	98	-22
5280500029	42	ECOLE PAPE CLEMENT	56	69	-13

5280500096	50	ESPACE SOCIAL ET D'ANIMATION DE L'ALOUETTE	21	38	-17
5280500094	53	HALL DES SPORTS ROGER VINCENT 2	45	57	-12
5280500052	64	PISCINE CANETON MTI	320	340	-20
5280500033	81	SALLE MUNICIPALE DE MONBALON	30	34	-4
					-148

TABLEAU 2 - DISPOSITIONS ET ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE P2

La liste suivante des équipements sont ajoutés au contrat de maintenance P2 :

Lieu	Équipement
R DORGELES ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	CTA RESTAURATION
J FERRY ECOLE MATERNELLE	SPLIT RESTAURATION
J FERRY ECOLE MATERNELLE	SPLIT SALLE DE REPOS
LE MONTEIL ECOLE MATERNELLE	SPLIT
MONTESQUIEU ECOLE MATERNELLE	SPLIT
HOTEL DE VILLE	CLIMATISATION SALLE SERVEURS N°2
HOTEL DE VILLE	CTA CSU
HOTEL DE VILLE	SPLIT CSU
MEDIATHEQUE CAMPONAC	CTA BUREAU JEUNESSE
MAIRIE DE QUARTIER MONTESQUIEU SAIGE	SPLIT
MAIRIE DE QUARTIER VERTHAMON CORDIER	SPLIT

Suite à l'ensemble de ces modifications, les conditions financières évoluent.

- voir ci-après, le **tableau 3 recensant les redevances calculées sur le marché de base suite aux dispositions de l'avenant n°4** :

	Montants annuels		Montants sur la durée du marché	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
TOTAL P1 Base marché	325 353,30	379 250,18	3 253 533,00	3 792 501,80
TOTAL P1 Avenant 4	339 902,30	396 708,97	3 399 023,00	3 967 089,74
Evolution	14 549,00	17 458,79	145 490,00	174 587,94
	4,5%	4,6%	4,5%	4,6%

TOTAL P2 Base marché	262 617,00	315 140,40	2 626 170,00	3 151 404,00
TOTAL P2 Avenant 4	277 925,20	333 510,24	2 779 252,00	3 335 102,40

Evolution	15 308,20	18 369,84	153 082,00	183 698,40
	5,8%	5,8%	5,8%	5,8%

TOTAL P3 Base marché	96 750,00	116 100,00	967 500,00	1 161 000,00
TOTAL P3 Avenant 4	100 548,80	120 658,56	1 005 488,00	1 206 585,60
Evolution	3 798,80	4 558,56	37 988,00	45 585,60
	3,9%	3,9%	3,9%	3,9%
TOTAL Base marché	684 720,30	810 490,58	6 847 203,00	8 104 905,80
TOTAL Avenant 4	718 376,30	850 877,77	7 183 763,00	8 508 777,74
Evolution	33 656,00	40 387,19	336 560,00	403 871,94
	4,9%	5,0%	4,9%	5,0%

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 17 janvier 2023,

- d'approuver la passation d'un avenant n°4 au marché n°2019-19025-00 conclu avec l'entreprise ENGIE ENERGIE SERVICE ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 011/823/60621 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2023_014 : Golf de Pessac - régularisation foncière

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Adjoint au maire, présente le rapport suivant :

L'Association Syndicale Libre (ASL) des Domaniales du Golf est propriétaire de parcelles grevées de servitude que la société gestionnaire du golf exploite. Afin de régulariser cette situation, elle propose à la commune de Pessac d'acquérir la parcelle AN175 d'environ 2 217 m² identifiée au PLU en zone NU – zone naturelle de loisirs et d'équipement au prix de 2,5 €/m² soit 5 542,50 € afin de l'intégrer à l'assiette foncière du bail emphytéotique du golf.

L'ASL des Domaniales du Golf propose également d'échanger sans soulte la parcelle AN176 d'environ 368 m² lui appartenant avec la parcelle communale AN40 d'environ 399 m² qui fait actuellement partie de l'assiette foncière du bail emphytéotique du golf.

Ces deux parcelles d'une superficie équivalente sont identifiées au PLU en zone UM30 – tissus à dominante de maisons individuelles récentes.

Le gestionnaire du golf ayant donné son accord pour modifier l'assiette foncière du bail emphytéotique sans modification de loyer, il convient de procéder aux opérations suivantes :

- Acquisition de la parcelle AN175 (2 217 m²) auprès de l'ASL des Domaniales du Golf au prix de 2,5 €/m² soit 5 542,50 €
- Retrait par avenant de la parcelle AN40 (399 m²) de l'assiette foncière du bail emphytéotique du golf

- Échange sans soulte des parcelles AN40 (399 m²) et AN176 (368 m²) entre la Commune de Pessac et l'ASL des Domaniales du Golf
- Ajout par avenant des parcelles AN175 (2 217 m²) et AN176 (368 m²) à l'assiette foncière du bail emphytéotique du golf

Le pôle d'évaluation domaniale de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) a rendu un avis sur la valeur vénale de la parcelle AN175 le 23 juin 2022 et le 25 novembre 2022 pour les parcelles AN40 et AN176.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les avis du pôle d'évaluation domaniale de la DIE des 23 juin 2022 et 25 novembre 2022,

- d'approuver l'acquisition au prix de 2,5 €/m² de la parcelle AN175 auprès de l'ASL des Domaniales du Golf ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ;
- d'approuver le retrait par avenant de la parcelle AN40 de l'assiette foncière du bail emphytéotique du golf sans modification de loyer ;
- d'approuver l'échange sans soulte des parcelles AN40 et AN176 entre la commune de Pessac et l'ASL des Domaniales du Golf ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ;
- d'approuver l'ajout par avenant des parcelles AN175 et AN176 à l'assiette foncière du bail emphytéotique du golf sans modification de loyer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;
- de déclarer que les crédits seront prélevés aux chapitres 21 et 024 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2023 015 : Préservation des arbres remarquables privés classés au Plan Local d'Urbanisme - convention de participation avec les propriétaires – modification de durée

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

En 2006, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville de Pessac a délibéré afin de protéger un certain nombre d'arbres remarquables de la commune par le biais d'un conventionnement avec les propriétaires des sujets.

Par ailleurs, elle poursuit son implication dans la préservation et le développement de l'arbre en ville par de multiples actions comme l'opération « Un jour, un arbre » ou encore la préservation des espaces boisés communaux.

De plus, dans le cadre de la 9^{ème} modification du P.L.U.3.1, elle a décidé d'amplifier la mesure incitative à la protection des sujets remarquables repérés en domaine privé. Plus de la moitié du territoire communal est classé en espaces protégés naturels, boisés ou sous protections paysagères.

De même, la Forêt du Bourgailh a été classée en Espace Naturel Sensible participant ainsi à la politique départementale de protection du massif forestier urbain.

Enfin, dans le cadre des autorisations de construire, les principes de composition s'appuyant sur le maintien des arbres existants et la plantation des espaces en pleine terre définis dans la Charte paysagère, architecturale et urbaine de la ville, sont appliqués systématiquement.

Cette volonté répond à un intérêt public local sous deux aspects :

- aspect paysage : préservation du paysage forestier de la ville et valorisation du patrimoine communal, et, dans le cadre de la 9ème modification du PLU3.1, ce sont 77 arbres supplémentaires qui ont été inscrits pour classement en arbres remarquables, se rajoutant aux 118 déjà classés ;
- aspect environnement : création d'îlots de fraîcheur (actions sur le climat) et lutte contre les effets de serre (pièges à carbone, utilisation d'énergies renouvelables par exemple).

Ainsi, la participation de la Ville aux soins arboricoles des arbres classés au P.L.U. est formalisée par la signature d'une convention avec les propriétaires. Elle a pour objet de détailler les modalités de participation financière et technique apportée par la collectivité pour la préservation des arbres remarquables en domaine privé.

La présente modification porte sur la durée de la convention initialement prévue sur 4 années, au terme desquelles il est nécessaire de conventionner de nouveau afin de permettre le maintien de la participation financière et technique de la Ville auprès des propriétaires. Afin de permettre une plus grande pérennité de ces modalités de participation, il est proposé de porter cette durée à un an renouvelable par tacites reconductions.

Afin de sécuriser juridiquement les termes de l'engagement de la collectivité, et pour garantir l'équité de traitement des usagers, il vous est proposé d'actualiser cette convention.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-346 du 10 décembre 2018 déposée à la Préfecture de la Gironde le 13 décembre 2018, autorisant Monsieur le Maire à signer toute convention avec les propriétaires en vue de participer aux soins des Arbres Remarquables privés classés au Plan local d'urbanisme,

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer les termes de la convention de soutien financier à l'entretien des arbres classés en domaine privé,

- d'approuver la présente convention pour l'entretien des arbres classés en sujets remarquables au P.L.U. 3.1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention de participation aux soins arboricoles avec les propriétaires des sujets classés « arbres remarquables » au P.L.U.3.1 ainsi que toute pièce y afférent ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget principal de la commune sur le chapitre 65, programme PE110O004E01-fonctionnement Nature, natana 4269, fonction 833, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2023_016 : Inscriptions scolaires - règlement intérieur actualisé - adoption

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 8 février 2022, le règlement des inscriptions scolaires a pour objectif de formaliser les règles et les conditions d'inscriptions scolaires dans les écoles publiques du premier degré de la Ville, dans le cadre de la sectorisation définie par la municipalité.

Il s'adresse aux parents des élèves scolarisés sur le territoire pessacais et à l'ensemble des directrices et directeurs d'école dans un souci de transparence et de dialogue partenarial.

Conformément à ces orientations, l'actualisation du présent règlement vise notamment à modifier l'âge d'admission des enfants en classe de toute petite section (TPS).

En effet, suite aux échanges avec l'ensemble des partenaires du dispositif, il apparaît pertinent d'élargir le critère d'âge pour l'admission en classe de toute petite section pour les enfants qui auront « trois ans entre le 1er janvier et le 31 mai de l'année suivante ».

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Éducation,

- d'approuver la nouvelle version du règlement des inscriptions scolaires annexé à la délibération et applicable à partir de la campagne d'inscriptions 2023.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2023 019 : Transports scolaires - convention avec Bordeaux Métropole - reconduction

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La convention de délégation et d'exploitation des circuits de transports scolaires signée entre la Ville de Pessac, organisateur secondaire et Bordeaux Métropole, organisateur principal, est arrivée à échéance à la rentrée scolaire 2021/2022.

Bordeaux Métropole ayant passé un marché négocié pour l'exécution des services des transports d'élèves, une nouvelle convention fixant les modalités d'organisation des différents circuits de transports scolaires doit être signée entre la Ville et Bordeaux Métropole pour une période d'un an reconductible tacitement pendant 5 ans.

Bordeaux Métropole rémunère directement les transporteurs sur la base du tarif journalier, charge à la Ville de reverser trimestriellement une participation au service fixée à 10 % du montant des prestations.

Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération de Bordeaux Métropole du 24 novembre 2022,

- d'approuver les termes de la convention de délégation de compétences avec Bordeaux Métropole ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Benoist REMEGEAU

Monsieur Le Maire déclare : « On va pouvoir maintenant passer à l'examen de l'ordre du jour pour les affaires dégroupées. Donc, on a déjà vu le rapport annuel du médiateur de la ville et la médiatrice, en l'occurrence. Madame la secrétaire. A vous de jouer. »

aff n°DEL2023_002 : Rapport annuel d'information en matière de développement durable - année 2022 - présentation

Madame VIEU déclare : « Bonsoir à toutes et tous. Élus, travailleurs, services, presse, présents et derrière leurs écrans. Donc je vous propose la présentation du rapport annuel d'information en matière de développement durable pour l'année 2022. Le rapporteur sera Jérémie LANDREAU. »

Monsieur LANDREAU déclare : « Merci Madame VIEU, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Donc, le rapport annuel d'information en matière de développement durable. Normalement, il y a une petite présentation, voilà, que je vais vous présenter. Vous l'avez tous eu en pièce jointe. La première diapositive rappelle les obligations réglementaires qui sont faites aux collectivités, comme l'est la ville de Pessac, sur la première diapositive. Voilà, donc pour les villes de plus de 50 000 habitants, et pour les collectivités, les villes, c'est un exercice réglementaire qui doit précéder, c'est un des rapports qui précède le ROB, Rapport d'Orientation Budgétaire qui vous sera présenté, presque en suivant. Donc, la ville de Pessac a fait le choix, il y a quelques années, de réfléchir sur la façon de présenter son rapport de développement durable. Un exercice qui est travaillé avec l'ensemble des services évidemment de la Ville de Pessac, auquel tous les élus ici ont été, tous les élus thématiques, ont été saisis, mais également avec les services communs de Bordeaux Métropole. Et c'est un choix que nous avons fait depuis 2016 maintenant de travailler également sur les actions, les initiatives qui sont portées parfois par des acteurs extérieurs comme les associations ou des institutionnels du territoire pessacais, de les mettre en avant dans ce rapport développement durable qui, en fait, est un rapport territorial de transition écologique. Cette année, peut-être un peu de manière différente par rapport aux autres années, à la façon dont je le présente depuis quelques années maintenant, on a fait le choix de présenter quelques focus, histoire de ne pas rentrer dans une liste à la Prévert dont vous avez toutes et tous connaissance, et les Pessacais également en reconnaissance de ce rapport puisqu'il sera publié dès que le conseil municipal sera terminé. Alors, pas ce soir, évidemment, mais plutôt demain. Il sera publié sur le site internet de la ville, comme chaque année. Et ainsi, chaque Pessacais aura l'occasion à la fois de regarder quel était le bilan 2022 en matière de transition écologique, mais également potentiellement, de nous questionner collectivement sur telle ou telle action et les raisons qui nous ont amenés à porter justement ces actions. Donc, trois focus que je vais réaliser, en tout cas dans ma présentation, ce qui n'empêchera peut-être pas un certain nombre de questions. Le premier, c'est le plan Ecocité qui a déjà fait l'objet ici d'une présentation, je crois que c'était au conseil municipal d'octobre. Le plan Eco-cité de la Ville de Pessac, c'est notre plan de transition énergétique. C'est notre plan bas carbone, à la fois territorial évidemment, mais pour les services municipaux auxquels d'ailleurs ces derniers et ces services municipaux et services métropolitains ont très largement contribué durant l'année 2022, puisque je pense que c'est important de le rappeler, on avait fait, on avait travaillé, tout agent avait la possibilité de réfléchir, de co-élaborer ce plan d'action en étant force de proposition dans son travail au quotidien et également pour le territoire. Donc, il y avait un certain nombre d'ambitions qui étaient portées dans ce plan de transition écologique, transition énergétique pardon, Pessac Ecocité, qui était un peu vraiment la jonction d'une démarche qu'on avait initiée il y a quelques années déjà, cette stratégie bas carbone, et d'un phénomène que peu avaient prévu qui est cette crise énergétique que nous traversons encore. Et donc on était un peu à la conjonction de ces deux temps et c'était un temps justement idéal pour présenter et accélérer notre ambition en la matière. Donc, vous voyez, il y avait un certain nombre d'actions, l'optimisation du chauffage dans les bâtiments municipaux, donc avec la baisse notamment d'un degré dans certains bâtiments, pas les écoles en

l'occurrence, c'est important de noter. Mais, la consommation, on a déjà un retour sur le mois de novembre et décembre, alors je pense que là aussi, on l'a tous constaté, on a eu une fin d'année extrêmement chaude, en décembre un peu moins. Donc, il y a des précautions à prendre, même si on corrige ça climatiquement. C'est une notion technique mais qui est importante quand on parle de transition énergétique.

Et ça nous a permis sur certains bâtiments d'aller jusqu'à 10 % d'économies d'énergie. Donc on voit là encore, et on en remercie vraiment tous les services de la Ville, on voit qu'il y a un travail collaboratif qui est engagé, basé sur la sensibilisation, mais aussi avec des actions techniques.

Sur la diapo suivante par exemple, on peut noter que l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit, l'élargissement de cette extinction en cœur de nuit permet d'économiser 15 % d'électricité supplémentaire par rapport à ce qui se faisait déjà. On était en 2017. Si ma mémoire, là aussi, est bonne, la première ville de plus de 50 000 habitants en France à éteindre notre éclairage public en cœur de nuit, on n'était pas les premiers de la métropole, Monsieur le Maire le rappelle très souvent, c'était Le Haillan en l'occurrence, qui avait, Le Taillan, pardon, Le Taillan, Taillan-Médoc qui avait pour les premiers éteints, sur Bordeaux Métropole, leur éclairage public en cœur de nuit. Mais ces 15 % d'économie. D'ailleurs, on a également traduit ça par l'économie qui est générée par cette extinction. Et puis enfin, on l'avait présenté encore une fois très largement, un plan de rénovation énergétique des bâtiments avec une accélération justement, notamment via les audits thermiques qui nous permettent de structurer notre plan d'action.

Et j'en terminerai par-là, pour ce plan Ecocité, sur le focus vraiment 2022, c'est la dernière diapositive concernant le Pessac Ecocité. Ça a été aussi la restitution de deux études de faisabilité. Preuve en est qu'on avait anticipé que ce n'est pas, et j'insiste là-dessus, ce n'est pas que la crise énergétique que nous traversons qui nous a amenés à réfléchir là-dessus, puisque nous avons déjà lancé un plan de développement du photovoltaïque sur nos bâtiments communaux.

Et en fin d'année, nous avons restitué les études de faisabilité qui nous permettent de confirmer que sur deux écoles notamment, je pense que c'est important aussi de faire des focus sur ces bâtiments publics, de permettre de développer l'énergie photovoltaïque, donc la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques sur bâtiments avec pour l'école Jean Cordier, 504 mètres carrés de panneaux et sur l'école Aristide-Briand, 183 mètres carrés de panneaux, ce qui pourrait nous permettre, encore une fois ce sont des études, donc il faudra évidemment revenir vers vous pour savoir quelle est, une fois que ces travaux seront réalisés, formellement, les chiffres annuels de production d'électricité, mais qui nous permettent d'envisager de couvrir 46 % des besoins de l'école Jean Cordier en électricité et potentiellement 30 % de l'électricité de l'école Aristide-Briand. Donc, on contribue à la transition énergétique du territoire.

Un deuxième focus que je souhaitais, que nous souhaitions réaliser puisque c'est un nous sur tous les sujets, c'est le plan de formation transition écologique. C'est un plan. Alors, c'est le CNFPT, et je vais éviter de me lancer dans ce que veulent dire des abréviations, mais le CNFPT, à l'initiative de la Ville de Pessac, a travaillé sur un plan de formation transition écologique.

C'est le premier plan de formation en la matière pour une collectivité en France. Pourquoi ? Parce que c'est la première fois qu'une ville demande à travailler à une formation à destination de l'ensemble des agents sur toutes les thématiques de la transition écologique. Un raisonnement global et pas thématique ou en tube, comme on peut parfois le voir. Les deux sont complémentaires et cette initiative portée par la ville de Pessac est vraiment partenariale, j'insiste sur le mot partenariat qui est parfois galvaudé, mais là vraiment en partenariat avec le CNFPT, s'est traduit en 2022 par la formation de 246 agents. On est quelques élus d'ailleurs, Pascale PAVONE à côté de moi, y a participé à plusieurs reprises. On est quelques élus avoir participé à ces séances qui se décomposent un peu de la manière suivante, je pense que c'est intéressant qu'on puisse, que vous puissiez aussi concrètement savoir ce que ça a représenté. C'était une formation plénière sur les enjeux, les enjeux de la transition écologique. Assez classiquement, la lutte contre le réchauffement climatique ou en tout cas le réchauffement climatique. Comprendre les enjeux qui y sont liés. Les aspects de

biodiversité, de sobriété, de production et de consommation responsable, ça allait plus largement que ça. Donc, il y avait un format plénière qui ensuite, faisait place, quelques semaines suivant la plénière, à des ateliers et les agents avaient la possibilité, suivant ce qu'ils pouvaient faire comme agents de la municipalité, ce qu'ils pouvaient faire au quotidien, j'ai envie de dire, pouvaient se positionner sur une des cinq thématiques qui vous est exposée ici que je ne vais pas relire. Mais voilà, encore une fois, pour marquer, ce plan de formation va continuer en 2023. On voit d'ailleurs ici un visuel qui montre lors d'un atelier, comment concrètement ça se passait. Et c'est près de 250 agents qui ont été formés en 2022 et ça va continuer en 2023.

Et enfin, le dernier focus que nous souhaitons faire ce soir, c'était le focus lié à la biodiversité ou en tout cas une partie de nos actions liées à la biodiversité. C'est tout l'engagement qu'on porte, pour une partie depuis 2014 avec Laurent DESPLAT qui est sur cette thématique-là de végétalisation de l'espace public, de préservation et d'amplification de la végétalisation de l'espace public et qui, depuis 2020 et 2022, vous allez le voir, et en témoigne, a un nouveau pilier très important, c'est la déminéralisation. Aujourd'hui, j'ai envie de dire, la nature regagne du terrain sur l'empreinte humaine. Et ça se matérialise notamment par quelques projets phares. Je ne veux pas être exhaustif dans ces sujets là, mais c'est tout l'engagement qu'on a pris et qu'on est d'ailleurs en train de présenter pour sa phase deux aux Pessacais de déminéralisation des places du centre-ville. A terme, c'est presque 1500, c'est à peu près 1500 mètres carrés sur les places du centre-ville qui vont être déminéralisés. On ne refait pas toutes les places, mais on vient pallier une lacune qui existe sur ces places, c'est qu'elles sont très minérales. J'en parlais, il y a une étude îlots de chaleur qui a été faite sur cette place grâce à l'entreprise qui nous accompagne. L'été, ça peut atteindre jusqu'à 55 degrés. Sur l'aspect minéral de cette place-là, où il n'y a pas d'espaces verts justement. Donc, c'est un engagement qu'on prend. Il y a des arbres qui vont être plantés dès cette année avec 150 mètres carrés qui ont été désartificialisés. Et un autre exemple sur la diapositive suivante, c'est la cour d'école Joliot-Curie, cour d'école qui est située sur le secteur quatre que Monsieur MAGES connaît très bien, puisqu'on a co-porté cette ambition sur l'école Joliot-Curie et qui a vu son aboutissement après presque un an de concertation avec l'ensemble du tissu scolaire du, je ne me souviens jamais du nom, mais l'ensemble de la communauté éducative. Merci Emmanuel. Avec l'ensemble de la communauté éducative. Est à noter aussi qu'il y a eu des ateliers avec les enfants pour que les enfants, eux aussi, s'emparent du sujet et nous fassent part de leurs propositions. Il y a eu deux ateliers avec les enfants. Tout ça pour dire qu'après un an de concertation, 2022 a été l'année de réalisation de la déminéralisation de la cour de récréation de Joliot-Curie. C'est près de 1000 mètres carrés qui ont été désimpermeabilisés et 21 arbres qui ont été plantés. Et on continue encore avec à la fois les services scolaires de la Ville de Pessac, mais également avec la communauté éducative sur place, on continue de faire le suivi puisqu'on était encore sur place, je crois que c'était en septembre avec Monsieur MAGES et Monsieur le Maire, et on a encore échangé justement sur est-ce qu'il y avait des ajustements à réaliser dans cet aménagement de cour de récréation. Et enfin, et je serai très bref sur le dernier focus qui fait toujours partie de ce même focus mais qui a vu le jour en 2022, parce que je l'ai évoqué à plusieurs reprises en conseil municipal, c'est le Parc des Arrestieux. Là aussi, c'est encore une fois le symbole de notre ambition, avec la création d'un parc qui était non pas imperméabilisé auparavant, mais qui n'était pas un vivier de biodiversité très important puisque c'est un ancien stade de foot, avec l'entretien des stades de foot que vous pouvez imaginer. Et ce sont là encore, avec près d'un an et demi de concertation avec, pour la première fois à Pessac, un jury citoyen, près de 10 000 plants, donc 10 000 arbres, 10 000 jeunes arbres, très jeunes arbres en l'occurrence, qui ont été plantés. Mais ça a été jusqu'à 300 arbres de diamètres assez importants qui ont été plantés. Donc, 2022 a été la réalisation de ces interventions et on a inauguré ça, si ma mémoire est bonne, début octobre.

Donc voilà quelles sont les actions. Evidemment, et encore une fois, le rapport développement durable est un outil de dialogue, de dialogue avec les citoyens. Donc il sera communiqué, il sera publié. Les gens auront la possibilité de prendre connaissance, évidemment, mais de questionner les élus que nous représentons. Encore une fois, je le répète, ça a été la contribution de l'ensemble des services de la Ville évidemment que je

remercie, notamment la direction de la transition écologique et des bâtiments en premier lieu, puisque c'est eux qui construisent ce rapport, mais pas que, tous les services de la Ville ont été concernés. Les services de Bordeaux Métropole, les services communs de Bordeaux Métropole ont été concernés. Et évidemment, tous les élus que vous avez autour de vous ce soir ont contribué à la coécriture, en quelque sorte, de ce rapport développement durable. Merci mes chers collègues. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup Jérémie. Donc, un choix de présentation différent des années précédentes, mais plus illustratif je dirai, de ce que nous voulons mettre en avant et en œuvre sur la ville de Pessac. Alors j'ouvre le débat. Qui souhaite prendre la parole sur ce rapport développement durable ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chères et chers collègues, ce rapport annuel d'information en matière de développement durable présente les actions menées par la collectivité au regard des quatre finalités de développement durable que Pessac a fixées. D'une manière générale, on voit une accélération des mesures prises par votre majorité municipale, tant dans ce qui a été réalisé que dans les projets qui sont menés.*

Nous avons cependant des questions sur ce rapport. Dans le plan sobriété, quels sont les résultats attendus pour les actions de chauffage, réduction des températures, de consignes en termes d'économies en euros, mais surtout en termes de baisse des émissions de CO2 ? Quelles sont les actions de lutte contre la pollution numérique que vous mentionnez ? Quels sont les résultats attendus ? Dans le plan Lumière, quels sont les objectifs et les résultats attendus d'une manière générale ? A quelle cadence est-ce que les éclairages seront remplacés par des LED ? Nous avons parlé lors d'un conseil municipal d'éclairage intelligent avec détection de mouvement dans les rues. Est-ce qu'ils sont prévus ? En ce qui concerne le PPI Vert, comment évaluer l'impact des investissements réalisés ? Est-ce que c'est du CO2 économisé ? Comment mesurer également les effets des achats responsables ? Il serait pertinent de fixer des objectifs chiffrés afin que nous puissions analyser les résultats des actions entreprises lors des prochains conseils municipaux. Enfin, pour le développement des énergies renouvelables, il aura fallu attendre 2022 pour que la Ville se dote enfin d'équipements de production d'électricité solaire. De nombreux particuliers étaient déjà équipés depuis plusieurs années. La Ville aurait pu être précurseur et montrer l'exemple. Mais mieux vaut tard que jamais. Je vous invite à prendre contact avec le maire de la commune d'Escource dans les Landes à 1 h d'ici. Ce village landais est engagé dans la démarche Territoires à énergie positive et a lancé des actions innovantes en matière d'énergies renouvelables depuis 2014. Malgré les actions prises en 2022 et après, nous pensons que ces mesures ne sont pas suffisantes face à l'urgence climatique et que les 30 millions d'euros dépensés pour une nouvelle piscine auraient pu être mieux répartis pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et la production d'électricité ou d'eau chaude solaire. Nous vous remercions pour votre attention. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui dit : *« Monsieur le Maire, chères et chers collègues, je vous remercie également Monsieur LANDREAU ainsi que les services municipaux pour ce rapport développement durable qui est très bien présenté et qui change un petit peu. Mais moi aussi j'ai quelques questions et quelques remarques. Je referai deux remarques que j'ai déjà faites dans les deux dernières présentations. Je regrette toujours qu'il n'y ait pas de petit rajout sur les indicateurs qui permettent des comparaisons. Par exemple, on a la courbe des bâtiments énergie A et B, mais on n'a pas celle des G par exemple. Et ça, ça ne demande pas grand-chose à rajouter. Comme ma collègue Elodie CAZAUX, je ne peux que féliciter la mairie sur le coup d'accélérateur, avec quand même des regrets, par exemple sur la cantine et le label bio.*

Vous voulez juste pérenniser le label ? Dans la dernière édition, j'avais fait un focus sur ce label qui a des niveaux un, deux, etc. Et pourquoi on n'essaie pas d'aller plus fort, en tout cas de fixer l'objectif d'aller plus fort. Et puis je vais faire juste deux petits focus, un sur l'éclairage. Alors effectivement, l'éclairage, on est en train de diffuser le LED. Or, des études

scientifiques qui ont démarré au cours des années 2017-2018 sont en train de s'interroger sur les effets négatifs de l'éclairage LED. C'était notamment l'université d'Exeter qui avait commencé en Angleterre en montrant qu'il y avait finalement un paradoxe qui était une augmentation de la pollution lumineuse avec les effets et les conséquences pour la nature et les humains. D'autres études ont continué. Par exemple, des biologistes ont récemment mis en avant que la pollution lumineuse LED, à cause de cet éclairage lumière bleue, pouvait provoquer un bourgeonnement jusqu'à sept jours et demi plus tôt que la normale sur certaines espèces. Alors on peut se dire que c'est peu. Mais lorsque l'arbre bourgeonne plus tôt, il peut être en décalage avec les températures et donc en subir les conséquences. Et derrière, lorsque les espèces se mettent à bourgeonner, c'est toute la chaîne qui est dérégulée, puisque insectes et petits mammifères se calent sur ce bourgeonnement également, et pas que sur les températures. Alors il y a bien sûr des études également, et notamment l'université de Houston, qui sont en train de travailler sur les nouvelles lumières LED pour éviter cet effet lumière bleue et notamment plutôt le spectre lumière violette. Les premières études sont sorties le 1^{er} novembre 2022, donc c'est une technologie qui n'est pas encore à disposition. Du coup, sur cet éclairage LED, est ce qu'il ne faudrait pas temporiser et plutôt aller sur les mesures d'extinction, comme nous l'avons votée en novembre, étendre les plages et attendre de voir comment évoluent ces études et notamment la nouvelle technologie qui est en train d'être diffusée, développée par l'université américaine de Houston ? Voilà, c'étaient des petites questions par rapport à ces questions de globalité, parce qu'on se lance dans une technologie. Or, on découvre les effets rebond de cette technologie. Et à propos d'effet rebond, on a aussi montré que les LED avaient un autre effet qui était l'effet rebond de demander plus d'éclairage puisqu'il y a la diminution du coût économique.

Et puis je ferai un deuxième focus pour montrer là encore l'importance de penser global et de toujours se tenir au courant des dernières études scientifiques, etc. Là, c'est sur le plan vélo. Alors sur le plan vélo, certes, la commune de Pessac est une commune étendue avec beaucoup de voiries. On le répète à chaque conseil, on le répète en assemblée générale de quartier et ça s'entend, il faut prioriser, il faut faire des choix. Néanmoins, est ce qu'il n'y aurait pas des choix à faire au-delà des discontinuités cyclables, en termes de sécurisation des abords de certains lieux qui drainent plus de circulation et de transports ? Je pense aux établissements scolaires, qu'il s'agisse des écoles municipales ou des collèges et lycées de la ville, des établissements, des lieux sportifs ou culturels qui amènent, là encore, qui drainent bien des spectateurs, etc., puisqu'on a des problématiques accidentogènes qui sont renforcées dans ces secteurs.

Au niveau du collège Noès, il y a eu quatre accidents qui ont mis en cause des collégiens en ce début d'année scolaire. Quatre. A Gérard-Philippe, il semblerait un mais là, ce n'était pas sûr, ça a été énoncé en assemblée de quartier où j'étais également, mais pour Noès c'est quatre, parce que je suis dans le quartier. Donc, il faudrait sécuriser et surtout renforcer. Et vous l'avez commencé. Je vous avais interpellé en conseil municipal du 18 mai 2021 sur le stationnement anarchique, notamment sur les pistes cyclables et les trottoirs. Je vous avais proposé, en le remodifiant, ce que faisait la ville d'Annecy, vous l'avez mis en place puisque vous avez mis en place des flyers. Néanmoins, ne pourrait-on pas renforcer la distribution de ces flyers et surtout les voir en application concrète ? Je marche beaucoup pour le travail, pour mes activités en ville et régulièrement, j'habite dans le centre-ville, il y a des zones autour de Bellegrave, notamment du collège, etc. où il y a toujours des voitures qui sont stationnées, donc vraiment sensibiliser. Et puis si dans un second temps, la sensibilisation ne marche et bien peut être renforcer sur ces axes ciblés, malheureusement la verbalisation. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : « Merci Madame CHAINEAUD. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas. Donc, Jérémie ? »

Monsieur LANDREAU dit : « Oui, merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de répondre à certaines de vos questions assez précisément. Il y avait une première série de questions effectivement sur les ambitions qu'on se donnait sur l'aspect notamment du plan sobriété, avec des objectifs assez chiffrés. Donc là, je ne vais pas relire ce document d'ailleurs, que je

tiens à disposition si vous le souhaitez, je crois que c'est Madame CAZAUX, qui est d'ailleurs sur le site Internet, merci de me le rappeler Stéphanie, mais qui essayait de chiffrer en termes de perspectives d'économie d'énergie, l'ensemble de nos actions. Je pense notamment à flécher, par exemple les 17 bâtiments les plus énergivores de la Ville pour essayer, d'ici 2030 de baisser leur consommation. C'est la perspective qu'on se donne de 40 %, ou encore les diapositives que je montrais tout à l'heure permettaient de montrer que l'ambition qu'on allait porter sur l'éclairage public était une diminution des consommations électriques de 15 %. Donc, tout ça est bien précisé à chaque fois dans le rapport, non dans le plan Ecocité et repris en partie, je suis d'accord, on n'a pas réécrit 100 % du plan Ecocité dans le rapport développement durable, ça n'aurait pas de sens. Et un autre élément, là, vraiment, en toute transparence, qui est quelle est l'incidence en termes de CO2, même si on peut faire des calculs en coin de table dans les services, mais on a la chance en 2022 d'avoir, c'est un des petits focus qu'il y a dans le rapport développement durable, d'avoir réalisé notre bilan carbone annuel. Donc, toutes les collectivités, là encore, de plus de 50 000 habitants doivent tous les trois ans réaliser un bilan carbone. Je ne rentre pas dans le détail, scopes 1 et 2, nous choisissons également de faire le scope 3, ça veut dire en gros, l'empreinte carbone des services de la Ville de Pessac, directe et indirecte. Pour ça, ça parle plus. En tout cas, c'est un peu plus ce qui est médiatisé comme vocable dans les médias. Et justement, on va plus loin que le bilan carbone puisqu'on a demandé à notre prestataire d'analyser ce que représentait en termes de diminution carbone pour les services de la Ville, voire également par rapport aux ambitions qu'on se fixe territoriales comme le plan vélo, etc., ce que ça pouvait représenter à des échéances 2030-2025 dans une sorte de trajectoire carbone de la Ville de Pessac. Ça, c'est ce qui est en train d'être consolidé qui va venir compléter en quelque sorte le Pessac Ecocité, en termes de nouveaux indicateurs, ça peut répondre aussi en partie à certaines de vos questions, des nouveaux indicateurs ou en tout cas une nouvelle façon d'analyser certaines de nos actions. Donc c'était un premier élément de questions que vous nous avez posé. Sur l'éclairage public, là encore, je vais essayer d'être simple et surtout de ne pas être trop long. Donc la réflexion, vous l'avez vue, c'est dans le Pessac Ecocité, s'est d'accélérer notre ambition en matière d'extinction d'éclairage public, notamment en matière d'économie d'énergie, voilà, on se fixe des ambitions, mais également de solutions innovantes. Donc, on est quelques élus ici à travailler sur ce sujet-là. Et il y a Monsieur MARI, mais il y a également Marc GATTI qui est présent, Monsieur MARI est encore absent. Et on a transformé notre réflexion. Et vous le verrez, je pense dans le ROB, le Rapport d'Orientations Budgétaires en 2023, avec l'attribution, on va se faire accompagner d'une AMO, mais en schéma d'aménagement nocturne ; ça peut paraître insignifiant, le nom peut paraître tout aussi pompeux qu'un autre ou en tout cas techno qu'un autre, je vous l'accorde. D'ailleurs, ça a été un débat avec Monsieur le Maire, savoir si on ne lui trouvait pas un nom un peu plus parlant pour le commun des mortels que nous sommes. Mais tout ça pour dire que c'est justement parce que depuis 2017 on a démarré l'extinction de l'éclairage public, Monsieur le Maire ne cesse de le répéter, que la biodiversité est un enjeu prioritaire auquel on essaie de répondre dans le cadre de cette extinction d'éclairage public. Et donc de la même manière, au sein de ce plan d'aménagement nocturne, c'est le schéma d'aménagement nocturne, ce sont bien évidemment les enjeux de sobriété énergétique qui avaient été introduits dans l'étude que nous allons réaliser, mais c'est également la biodiversité parce qu'on a connaissance effectivement des données de la littérature scientifique qui font qu'il faut faire attention à ne pas déshabiller Paul pour habiller Jacques, d'être vraiment cohérent, de trouver un équilibre ; ça ne veut pas dire que tout sera parfait dans le meilleur des mondes. Il y a un équilibre à trouver. C'est le meilleur éclairage au meilleur endroit. Ce n'est pas d'éclairage superflu, c'est la meilleure technologie. C'est quand même un rapport de 1 à 8 ou 1 à 10 suivant les études en termes de consommation d'énergie entre une LED et des lampes au sodium anciennes générations. Donc, c'est aussi quelque à prendre en compte. Et donc, pour répondre à une autre question, je crois que c'était Madame CAZAUX, c'est ce schéma d'aménagement nocturne qui, nous l'espérons, à mi-2023, aboutira par un livrable concret et surtout une retranscription opérationnelle concrète, en disant dès septembre ces travaux, interventions, on sait quand est-ce qu'on échelonne les interventions, les travaux, etc. avec l'ambition qu'on s'est fixée dans le PPI et qui vous avait été présenté

en conseil d'octobre dernier. Toutes ces thématiques biodiversité, énergie, voilà, transition écologique au sens noble du terme, seront intégrées dans ce schéma d'aménagement nocturne. Vraiment on tentera, en tout cas, de répondre à tous ces enjeux et évidemment les techniciens qui nous accompagneront et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui nous accompagnera, sera là aussi pour nous aiguiller. On reste des élus et on fera confiance à ce qui nous sera dit. Enfin, et je crois que c'était à peu près la dernière question, en tout cas, que j'ai notée structurellement à vos propos, c'est le plan vélo. Le plan vélo, j'ai fait le choix de ne pas en faire un focus, tout simplement parce que je vous l'annonce aussi, chaque année, on fait une réunion publique à l'attention de tous les Pessacais qui dresse un peu le bilan et les perspectives à propos du plan vélo. Cette année, elle aura lieu le 27 avril à 18 h 30, dans cette salle. Dans cette salle donc, justement, l'occasion d'évoquer toutes les questions de priorisation, parce qu'il y a eu un gros travail qui a été fait par les services de Bordeaux Métropole en termes de priorisation qui, justement, aboutira à dire déjà quelles sont les échéances de chacune des 52 actions d'aménagements du plan vélo. Et vous avez raison, il y a des priorisations à faire, notamment autour, et on travaille avec Monsieur MAGES sur le sujet, autour des écoles. Et c'est pour ça que, notamment dans les premiers projets qu'on a réalisés, Monsieur le Maire était présent à la dernière réunion publique de concertation, c'était en décembre si ma mémoire est bonne, avec Emmanuel MAGES sur, par exemple, le parvis Place de la Résistance, de l'école de Magonty, ou encore, on était présent, enfin, j'étais présent avec Monsieur MAGES au conseil d'école d'Aristide Briand, pour évoquer une pérennisation de la rue scolaire, ou rue École, suivant le nom qu'on lui donne, avec un dispositif qui protège réellement aux heures d'entrée et sortie d'école. Et cette réflexion, on l'étend, on l'a généralisée, on a même expérimenté, là encore, avec certaines écoles volontaires et les services dont Monsieur MAGES a la délégation, les vendredis sans voiture, l'année dernière. Donc, ça fait partie des choses sur lesquelles il faudra s'interroger, sur augmenter, accélérer justement cette démarche-là. Et on en a tout à fait conscience. Et du coup, le 27 avril, on discutera des projets 2022 2023, pardon, qui vont aboutir ou dont les travaux vont commencer. Et je vous assure qu'on était plutôt, les services de Bordeaux Métropole qui nous accompagnent étaient dans une phase de très grandes études sur 2021-2022 et on arrive au moment où, justement, on va restituer ces études pour que les travaux puissent commencer 2023, 2024 et des gros travaux structurels. La rue de Romainville. Il y a des études de Jean-Jaurès qui ont débuté. Grande discontinuité cyclable. Pessac-centre aussi avec l'étude des mobilités de Pessac-centre qui a abouti, qui va mener d'ici quelques jours à la mise à sens unique d'une des rues qui est quand même structurante de Pessac centre, la rue Curie. Donc, autant d'actions qui seront présentées, en termes de bilan et de perspectives, lors de la réunion du Plan vélo. »

Monsieur Le Maire déclare : « Merci Jérémie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précisions ? Merci. Merci beaucoup Jérémie pour cette présentation. Et puis bien sûr, merci à toi et à l'ensemble des services et à Sylvie que je nomme. Je veux souligner le travail de Sylvie parce qu'on commence par la biodiversité. On parle beaucoup de biodiversité et c'est un sujet essentiel sur lequel Sylvie VIEU est particulièrement engagée aux côtés de Jérémie dont je tiens à le souligner également. Jérémie, a parlé, à propos du plan vélo et des priorités, beaucoup des écoles. Jérémie a parlé également des collèges et lycées et hier soir, on était un certain nombre à être présents au Conseil d'Administration du collège de Noès. Et ça fait partie des questions qui sont mises souvent en avant, parce qu'il est vrai qu'il y a énormément de collégiens, de lycéens aussi, mais de collégiens en l'occurrence, qui se rendent au collège en vélo. Et donc il est nécessaire, vous l'avez rappelé tout à l'heure, il est nécessaire que nous sécurisions au maximum ces trajets. Avec bien sûr, la conscience que tout le monde n'est pas toujours parfaitement, ne fonctionne pas toujours avec des conditions de sécurité parfaites. Je parle notamment des automobilistes qui peuvent parfois, notamment, se stationner sur des pistes cyclables ou bandes cyclables et donc nuire à la rectiligne, au côté rectiligne des trajets, et la sécurité des trajets des cyclistes. Donc, j'entends parfaitement ce que vous avez dit. D'abord la conviction et ensuite la contrainte, avec peut-être la sanction pour ceux qui contreviendraient à ces stationnements, voilà, à ce respect du partage de la voirie. Moi, je tiens à souligner, c'est quelque chose qui me fait

plaisir, je le reconnais, c'est qu'on avance et vous l'avez reconnu et ce n'est pas si fréquent, donc je tiens à vous en donner acte et à m'en féliciter. Vous avez parlé d'accélération. C'est vrai qu'avec le plan Pessac Ecocité et avec l'ensemble de ce qui figure au schéma de développement durable et à l'agenda des solutions durables, nous avons souhaité encore accélérer effectivement sur l'adaptation de la ville à tous les changements qui nous sont soumis et auxquels nous devons nous adapter, mais également que nous devons faire en sorte de ne pas aggraver par notre absence de réaction. Et ça, c'est vrai pour la Ville, mais c'est vrai pour chacun d'entre nous et c'est vrai pour des échelons beaucoup plus élevés que ceux de la Ville. Donc, j'entends également, on est une année olympique et vous nous avez appelé à faire plus loin, plus haut, plus fort. Et donc nous reprenons aussi à notre compte la devise olympique sur le sujet. Merci beaucoup pour ce rapport. Merci pour ces encouragements et nous allons continuer et accentuer notre effort et notre lisibilité, et notre exemplarité sur la thématique qui nous tient particulièrement à cœur. Merci beaucoup. Alors on prend acte, puisqu'il n'y a pas de vote. On prend acte de ce rapport. »

Délibération votée DEL2023_002

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le rapport annuel d'information répond aux obligations posées par la loi Grenelle qui demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter, en amont du débat d'orientations budgétaires, un « rapport sur leur situation en matière de développement durable (...) présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget (...) ».

Ainsi, ce rapport présente le bilan des actions menées, par la collectivité, au regard de quatre finalités de développement durable : Ville ensemble (solidarité, cohésion sociale et épanouissement humain), Climat (énergie et lutte contre le changement climatique), Nature et Biodiversité (espaces verts et protection de la biodiversité), Modes de productions et de consommations responsables.

Au sein de chaque finalité se retrouvent les différents objectifs de développement durable de l'ONU.

Ce 12^e rapport permet, de façon synthétique et non exhaustive, la mise en lumière des actions phares menées en 2022 sur le territoire pessacais au travers d'articles dont certains font l'objet d'un coup de projecteur : budget vert, plan de formation transition écologique, plan cause animale, orientation du nouveau PEDT, plan vélo, embellissement des places du centre-ville,...

Il précise les mobilisations des nombreuses directions de la Ville, de Bordeaux Métropole et des partenaires.

Cet outil au service du pilotage stratégique de la collectivité évoque aussi des actions prévues en 2023, qui verra la Ville renouveler sa démarche « Agenda des Solutions Durables » à travers la construction d'un nouveau plan d'actions sur la période 2022-2030 et deux finalités affirmées :

- Lutte contre les changements climatiques et efficacité énergétique,
- Préservation de la biodiversité et des ressources.

Enfin, le rapport évoque le plan « Pessac, Eco-cité, ensemble pour une écologie de bon sens », lancé en septembre dernier pour répondre à l'inflation et à l'augmentation directe des dépenses en matière d'énergie et de consommables.

Ce plan, qui recense plus de 300 propositions, traduit une volonté politique de réduire les consommations énergétiques, limiter les dépenses de fonctionnement, et adopter de nouvelles façons de vivre, dans l'intérêt de chacun, de notre santé, de notre pouvoir d'achat et de notre planète.

Ce travail partagé entre les élus et les services municipaux s'articule autour de trois axes majeurs : énergies renouvelables, efficacité énergétique et sobriété quotidienne.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2021-1031 du 4 août 2021 et l'article 5 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales,
Vu le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 11 août 2011 pris en application de la loi Grenelle instaurant le rapport annuel du développement durable,
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rendant obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants,

- de prendre acte de la présentation du rapport développement durable 2022.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2023 003 : Rapport annuel de situation comparée en matière d'Égalité Femmes Hommes - année 2022 - présentation

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui dit : « *Nous allons poursuivre avec la présentation du rapport annuel de situation comparée en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2022, présenté par Madame Fatiha BOZDAG.* »

Madame BOZDAG déclare : « *Merci Sylvie, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous présente aujourd'hui le rapport 2022 de situation comparée en matière d'égalité femmes-hommes pour la Ville de Pessac. Pour information, le 23 janvier dernier, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes les hommes a publié son rapport annuel et s'inquiète de la stagnation du sexisme et de l'aggravation de la situation des 25-34 ans. En effet, un quart, 25 % des hommes de cette tranche d'âge 25 34 ans, estiment qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter et tout âge confondu, 40 % trouvent que c'est normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants. Pour les femmes, 80 % d'entre elles estiment être moins bien traitées que les hommes en raison de leur sexe, et 37 % disent avoir déjà subi des rapports sexuels non consentis. Le sexisme ne recule pas en France. Au contraire, certaines de ses manifestations les plus violentes s'aggravent et les plus jeunes générations sont les plus touchées. Consciente de l'importance de l'enjeu de l'égalité femmes hommes dans notre société, notre ville, la Ville de Pessac l'a intégré dans toutes ses politiques publiques, aussi bien en termes de RH que d'actions concrètes en direction de tous les publics. Elle vise l'exemplarité. Il manque une diapo, donc je vais quand même le dire. Donc pourquoi ce rapport ? Tous les ans depuis 2016, le rapport annuel de la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes vous est présenté préalablement au débat sur le projet de budget. Ce rapport comprend deux parties : la situation interne de la collectivité employeuse et la situation externe au regard des politiques publiques menées. Les données présentées concernent l'année 2021 ou l'année scolaire 2021 2022, selon le fonctionnement des directions. Je tiens, d'ores et déjà, à remercier Géraldine KOWALSKI-JUDITH et Stéphanie MARTIN DU PUYTISON pour leur engagement et la qualité de leur travail.*

Quelques caractéristiques saillantes sur la Ville de Pessac. Les effectifs sont composés de 78 % de femmes, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est de 62 %. C'est un chiffre qui est stable depuis plusieurs années. Nous avons une spécificité du CCAS, où il y a 95 % de femmes. Ce qu'il faut retenir et qui est le plus important à mon sens, c'est que la Ville de Pessac se caractérise par une parité totale chez les directrices et directeurs, sept femmes et sept hommes, une quasi-parité chez les responsables de services, treize femmes

et dix hommes et une quasi-parité au niveau de la direction générale, trois femmes et deux hommes. Donc, en matière de rémunération, il y a peu d'écart de salaire dans la catégorie C, pas d'écart de salaire dans la catégorie B, un écart de 355 € au détriment des femmes en catégorie A, qui s'explique notamment par une différence d'ancienneté et de filière. Ce chiffre est à relativiser compte tenu des faibles effectifs. L'évolution individuelle d'un agent peut le faire largement varier d'une année sur l'autre.

Sur le long terme, l'écart de salaire moyen, toutes catégories confondues, tend à se réduire. Ce qu'il faut noter, c'est qu'en 2017 et 2018, l'écart était de 602 €, 609 € et qu'actuellement il est passé à 115 €. Donc, l'écart a été très largement réduit. Au niveau de la Ville, nous avons présenté en décembre 2020, un plan d'action triennal en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il est composé de six axes. Il est présenté aux syndicats, au CST. C'est madame PAVONE qui a fait la présentation. Au niveau des axes, le premier, c'est l'équilibre. L'idée, c'est de rédiger des fiches de postes et annoncer de manière inclusive, sans indiquer de contrainte dissuasive pour attirer les femmes. Le deuxième : réduire en utilisant les données du bilan social annuel. Le troisième : améliorer, faciliter la reprise du travail à l'issue d'un congé maternité ou parental. Le quatrième axe : définir, intégrer la thématique dans le plan de formation et son budget. Communiquer, informer, sensibiliser pour lutter contre les stéréotypes. Le sixième axe : prévenir et traiter les discriminations. Mettre en place un dispositif de signalement des discriminations, des actes de violence, harcèlement moral et sexuel et agissements sexistes. À noter en 2021, le lancement de formation lutte contre les propos et comportements sexistes d'une journée qui a touché 106 agents et qui touchait quasiment toutes les directions.

En conclusion, pour la partie Pessac Ville employeuse, on peut noter une réelle parité dans tous les postes de direction, ce qui est loin d'être le cas dans de nombreuses collectivités. Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, très importantes en 2016 et 2017, sont aujourd'hui réduites. Dans ce contexte et depuis plusieurs années, le volontarisme de la collectivité, tant au niveau de la volonté politique qu'au niveau administratif, avec l'appui certain du Directeur Général des Services, Monsieur BREGEON, que je remercie aussi aujourd'hui, dans cet enjeu qui est bien identifié par les agents et les formations sont bien suivies par l'ensemble du personnel.

Au niveau des politiques publiques, au service de l'égalité pour les Pessacais, il y a tellement d'actions qu'il a fallu réduire, sinon je pense que je prenais toute la durée du conseil. Donc, je vais faire des petits focus.

Le focus important, c'est que nous avons un service civique et une mission de service civique « Stop aux clichés » depuis cinq ans. Il intervient à l'école Montesquieu une fois par semaine sur le temps scolaire, avec au total deux séances par niveau. Nous avons un dispositif « Parcours éducatif pessacais » qui intègre la thématique et qui propose des actions pédagogiques, par exemple, le projet « Filles garçons, vivre ensemble », au niveau de la médiathèque. L'objectif est de questionner sur les stéréotypes en s'appuyant sur la littérature jeunesse et en associant les parents dans cette démarche. Un intervenant spécialiste des questions du genre accompagne les enseignants. Un autre projet qui est important et qui est au niveau des enfants, c'est « Tous égaux, tous libres et égaux », proposé par la direction de l'enfance. Cette action invite les enfants à échanger sur les droits et les devoirs de chacun et l'égalité. Basée sur une exposition interactive « Monsieur et Madame Ours », l'action permet de déconstruire les stéréotypes de genre liés aux tâches ménagères, au sport, à l'emploi. L'exposition est complétée par le visionnage de petites vidéos afin de permettre l'échange. Cette action a permis de mobiliser et de sensibiliser 340 enfants de 6 à 10 ans. Nous avons aussi le PAMA, le service Pessac Animations, qui est très sensible sur la place des filles dans toutes ses actions et dans tous les projets et qui est le premier service de la Ville à utiliser le dispositif « Où est Angela ? ». Il est décliné lors de l'organisation de tous leurs événements.

La direction de la culture veille également dans sa programmation à promouvoir la place des femmes. L'idée, c'est que la parité ne se fait pas que sur les spectacles en eux-mêmes, le contenu, mais sur qui fait des productions. Donc, la parité interroge sur l'accès aux moyens de production comme un facteur primordial d'égalité. En 2021 et 2022, près de la moitié des directions artistiques sont assurées par des femmes.

Au niveau du sport, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le lundi 28 mars 2021, des interventions sur la thématique Femmes et Sport ont été organisées dans les écoles et les accueils périscolaires tout au long de cette semaine. Le 11 mars 2021, nous avons eu l'honneur de recevoir Madame Alicia NINAG, championne du monde de savate boxe, qui a rencontré des écoliers pessacais pour leur parler de sport haut niveau au féminin et pour expliquer que le plafond de verre, si elle restée sur les préjugés, elle ne serait jamais arrivée à ce niveau-là.

Je remercie également, et j'en profite, Mélissa DORE au niveau du sport pour tout son investissement dans la programmation de toutes ces actions. A l'hôtel de Ville, une exposition sur la thématique Femmes et Sport, prêtée par le CDOS, était proposée au public. Le soutien au sport au féminin se fait sous différentes formes. Celle que je vous ai expliqué juste avant et celle d'accompagner les clubs développant des sections féminines, notamment le SPUC handball et leur équipe féminine que nous espérons voir monter prochainement à la fin de la saison et qui a signé ce samedi une convention avec l'Association sportive des sourds de France pour la création à Pessac de la quatrième équipe de France de handball sourde. Pessac a été primée aussi en 2022 parmi 24 collectivités sélectionnées, Sport et parité, dans le cadre du label Terre Jeux 2024 pour toutes les actions en faveur des femmes dans le sport, et aussi pour l'inauguration en octobre de la nouvelle piste d'athlétisme du stade André Nègre portant le nom de Marie-Amélie LE FUR, athlète handisport, triple championne paralympique et quadruple championne du monde.

Bien qu'impactée par la crise sanitaire, je vous rappelle que quand même, en 2021, nous avons encore eu des périodes de confinement, l'année a été riche en projets et actions de promotion de l'égalité. Certaines directions, notamment l'enfance, la culture, la jeunesse, les sports ont réellement intégré cette question comme un fil rouge ou un axe important de leur projet de service.

La nomination de référents par direction aux services pourrait officialiser la démarche est permettre de mobiliser un véritable réseau interne de ressources et d'expériences. En 2022, Pessac a vu se réaliser des manifestations d'envergure et très symboliques avec pour la première fois le Bus du cœur à Pessac, Le festival du Film d'Histoire au féminin, des partenariats avec la Maison de Simone avec la reconduction du projet Mon équilibre autour des chevaux et des femmes subissant des violences familiales et la livraison du logement d'urgence par la Ville.

L'inauguration très symbolique de la fresque Sweetheart en soutien au combat des femmes iraniennes avec le portrait de Nasrin GHADRI devant la galerie Art et Regards, la Quinzaine de l'égalité avec le prix de l'égalité décerné à la pièce « De Françoise à Alice », une pièce de théâtre très émouvante et très touchante sur les relations mère fille et le handicap, puisque Alice est trisomique, en partenariat avec, pour la première fois, l'Université. Toutes ces actions, et bien d'autres, seront développées dans le rapport 2023 que j'espère avoir le plaisir de vous présenter l'année prochaine. En conclusion, et pour faire écho au rapport publié par le Haut Conseil à l'Egalité femmes hommes, il est important de rester collectivement mobilisés sur cet enjeu et de continuer nos actions, d'une part, pour les agents de la Ville dans la formation et la prévention contre les propos sexistes et sexuels au travail et dans le cadre de nos actions de politique publique et de privilégier encore et toujours l'éducation, la prévention pour que les jeunes d'aujourd'hui soient les adultes conscients et engagés de demain. Je vous remercie de votre écoute. »

Monsieur Le Maire déclare : « Merci beaucoup Fatiha. Merci beaucoup pour la qualité de ce rapport aussi. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui dit : « Les années passent et se ressemblent. Toujours les mêmes qui interviennent. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes par leur statut d'employeur, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires. La loi du 4 août 2014, qui a déjà presque neuf ans, en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, souligne ce rôle clé, pour atteindre un équilibre effectif partout et

pour toutes et tous. En mettant en place une conseillère municipale déléguée dédiée aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, la Ville de Pessac s'est montrée particulièrement volontaire en posant le cadre nécessaire et les moyens afférents. Ainsi, j'ose espérer que la Ville de Pessac œuvre tous les jours sur les grandes problématiques liées aux droits des femmes, la prévention et la protection face aux violences patriarcales, l'éducation à l'égalité, l'accès au droit, l'égalité professionnelle, la lutte contre la précarité, la place des femmes dans l'espace public. Les sujets ne manquent pas. Le présent rapport, s'il est prescrit par la loi, nous permet de recenser et valoriser les politiques publiques en faveur de l'égalité, tant au sein des services qu'en direction des Pessacais et des Pessacaises, mais aussi de fixer les orientations à moyen terme pour corriger les déséquilibres identifiés. Cependant, s'il nous montre la mobilisation de la Ville sur les sujets d'égalité, il nous montre aussi les marges de progression encore devant nous. Le document fait état de chiffres mais ne donne aucune indication des budgets consacrés à l'égalité femmes-hommes par la Ville de Pessac. Sur le volet des missions de la Ville employeuse, si les femmes sont bien représentées dans la catégorie A et en particulier dans les postes de direction à très haute responsabilité, elles sont aussi fortement représentées dans la catégorie C et à l'image de la fonction publique territoriale d'ailleurs, elles sont très représentées dans les métiers auprès du public, beaucoup dans les métiers du soin, dans les métiers auprès des personnes âgées, dans les métiers auprès des enfants, parce qu'à Pessac, comme ailleurs, les premiers de cordée sont des premières de corvée. On le sait, ces métiers sont difficiles, avec des conditions de travail très pénibles, parfois, et de la pénibilité souvent sous-estimée. Je pense notamment aux femmes qui travaillent dans les crèches, dans les établissements de la petite enfance. En sus, je pointerai l'item des formations. Dans le rapport, il est stipulé que 200 agents avaient été formés depuis 2015 sur la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité. Ce chiffre pour cinq ans est loin d'être suffisant et devrait l'être tout au moins pour une année. De plus, il y a un deuxième axe qui est l'accompagnement des agents victimes de violences sexuelles, sexistes et sexuelles au travail par la mise en place de deux référentes pour le signalement, afin de libérer la parole et de gagner en réactivité dans l'orientation et l'accompagnement des victimes. C'est bien, mais cela ne suffit pas car une fois que l'on prend en compte le signalement, il ne faut pas simplement se cantonner à recevoir la parole, mais véritablement améliorer l'accompagnement de la victime. Donc deux points d'amélioration à ajouter à la conclusion page 23. D'ailleurs, sur ce point des pistes d'amélioration, je ne retrouve que des constats et pas de pistes d'amélioration concrète, mise à part que ce rapport rentrerait dans le cadre de l'un des objectifs de développement durable et plus précisément le cinq. Sur le volet externe, dans les actions d'égalité, sur tout ce qui concerne les actions municipales, les questions d'égalité femmes-hommes doivent insuffler dans toutes les politiques municipales, que ce soient les politiques à destination des enfants, le subventionnement aux associations, entre autres.

Mais ces questions doivent aussi influencer l'urbanisme, dans la manière de penser la ville. Quand on le dit, cela fait rire. Cela fait grincer des dents. Mais dégenrer l'espace public, ce n'est pas une lubie. C'est une vraie ambition que la Ville devrait porter dans chacun de ses projets. L'égalité femmes-hommes commence dès l'école maternelle où la cour de récréation est un espace collectif, un bien commun.

Vous l'évoquez en partie dans le rapport, à travers un zoom sur le réaménagement de la plaine des sports de Haut-Livrac. En ce qui concerne la mise en œuvre des politiques publiques menées sur le territoire de la commune, là, en revanche, aucun indicateur n'est donné. Quel est le taux de participation ? Quelle est la population cible ? Quelle répartition femmes-hommes dans le public ?

Quelle catégorie socioprofessionnelle ? Quel objectif d'action visent-elles ? Quelles sont les attentes de la population ? Qu'en a-t-elle retenu ? Sans cela, comment pouvoir évaluer le résultat ? Si nous avons ces informations, nous pourrions chaque année évaluer les avancées ou les manques. Nous remercions bien évidemment les services qui ont œuvré à récolter toutes ces données. Nous remercions également Géraldine KOWALSKI-JUDITH, Stéphanie MARTIN DU PUYTISON pour la qualité du document rédigé. Nous vous remercions. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci Madame BRIDIER. Est ce qu'il y a une autre demande de prise de parole ?* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui dit : « *Je vais faire court, suite à la très longue intervention de Sylvie, tu as balayé pas mal de choses. J'aurai juste quelques questions complémentaires. Dans le rapport, il est mentionné qu'il y a un focus sur les métiers des APDE et des ATSEM qui ont montré une diminution de l'absentéisme, mais en parallèle une augmentation du nombre des accidents du travail. Est-ce que l'analyse des causes a donné des résultats pour expliquer ces accidents du travail et quelles mesures de prévention ont été mises en place pour y remédier ? Vous parlez d'actions de prévention concernant les violences sexistes ou les comportements sexistes et ainsi que le mal être au travail. Mais quel est le bilan annuel des signalements effectivement de ce mal être ? Existe-t-il aussi un alertomètre, par exemple en termes de comportement ? Enfin, vous avez rappelé que les femmes étaient très présentes en catégorie A et comme l'a dit Sylvie Bridier, elles le sont également en catégorie C, bien plus que la moyenne nationale 79 %, ce sont aussi les salaires les plus bas, quelle politique de réorientation pour essayer de rééquilibrer les présences des hommes et des femmes dans ces catégories et notamment pour les contractuels ? On voit qu'elles sont assez nombreuses en catégorie C. Or, ce sont donc non seulement des contrats précaires, mais également les contrats les moins bien payés. Donc, quel schéma directeur pour l'emploi contractuel et notamment pour les femmes ?* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci Madame CHAINEAUD. D'autres demandes de prise de parole ?* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui dit : « *Alors je vais répondre sur ce que je peux répondre et je passerai la main à Madame PAVONE qui aura peut-être plus de réponses à vous donner. Alors Sylvie, il y a eu une coquille et je te remercie, on a pu faire vérifier avec Naji, c'est 400 personnels formés et pas 200. Donc c'est erreur. Donc, ça a doublé en deux secondes tu vois. Mais effectivement, ce n'est quand même pas assez et il faudra qu'on veille à ce qu'il y en ait plus. Pour les métiers du care, effectivement, on se rend compte qu'il y a beaucoup de femmes qui sont représentées dans les métiers du care et qui sont beaucoup moins représentées dans tout ce qui est sécurité. On le voit sur la police municipale, sur le sport. Et on a une tendance, c'est de vouloir inverser les choses puisqu'il faut absolument que, notamment dans le care, les enfants en petite section, en maternelle ou en crèche puissent avoir accès à des liens avec des hommes et pas que des femmes, pour qu'on ne puisse pas identifier le care comme associé aux femmes. Ça, c'est un combat qu'on connaît tous et on sait très bien que, voilà. Mais il faut pouvoir attirer les hommes dans ces métiers-là. Et c'est aussi compliqué, s'il n'y a pas de candidatures hommes, c'est compliqué de les embaucher malheureusement. Après, pour les formations, je t'ai répondu, les deux référentes, pour ce qui est en suivant, je pense que le travail qu'elles font est formidable et que les personnes n'hésitent pas. Je ne pense pas qu'il y ait eu de cas déclarés, avérés. Je ne sais pas Pascale, je parle sous ton couvert, pour tout ce qui concerne les agents qui viennent se plaindre de situations, tu le diras tout à l'heure. Pour le budget, alors effectivement, nous n'avons pas un budget. C'est un choix de la municipalité de ne pas avoir un budget dédié, puisqu'en fait, c'est une, ça intéresse chaque direction et c'est pour ça que la proposition d'avoir un référent par direction, ça mobilise toutes les directions de la Ville. Donc, on le sait et c'est vraiment un objectif qu'ils ont tous. Si c'est dans l'objectif l'ODD 5, ce n'est pas pour rien. C'est vraiment intégré dans toutes les démarches de tous les services. Il faut que les femmes aient leur place et que l'égalité femmes-hommes puisse être appliquées au quotidien. Donc, on n'a pas un budget, mais c'est une volonté qui est partagée dans tous les services. Alors après, pour les catégories A, B C, alors je vais être un peu, je ne vais pas être brusque, mais je vais quand même dire qu'on ne va pas se plaindre d'avoir des femmes dans les postes de direction et d'en avoir même plus que d'hommes. Non, Non, oui, les catégories C. Mais je tiens quand même à rappeler que la métropole a présenté son rapport Egalité femmes-hommes, vendredi dernier et que le constat, c'est que de l'année dernière à cette année, c'était l'inverse il y avait moins de femmes qui étaient en catégorie A de directrices.*

Ils en avaient perdu, dans le recrutement, il y avait plus d'hommes que de femmes. Ça a été l'effet inverse. Donc, j'appuie dessus parce qu'effectivement, c'est important de le dire. Nous sommes une collectivité où il y a plus même de femmes dans les postes à responsabilités que d'hommes. Ensuite, les catégories C, on est à 78 % de femmes. Donc, forcément, par les chiffres, nous aurons beaucoup plus de femmes en catégorie C. Là, c'est mathématique, je ne peux rien y faire. Et on sait qu'effectivement, il faut qu'elles accèdent à des postes à responsabilités. Mais c'est déjà le cas. Donc je ne sais pas quoi vous répondre si ce n'est ce constat-là. Mais je suis d'accord avec vous, elles sont beaucoup trop nombreuses en catégorie C. Mais mathématiquement, à 70 % d'agentes féminines, forcément on aura un delta supérieur féminin. Mais à la métropole, ça a été quand même plutôt l'inverse. Pour penser la ville, effectivement, la ville a été construite par les hommes. Je rejoins Madame BRIDIER, ça vraiment, tout est fait par les hommes, pensé pour les hommes. Et il y a une tendance quand même qui est de dire qu'il faut qu'on se pose la question en urbanisme, de penser la ville pour les femmes. Donc ça, c'est quelque chose sur lequel, avec mon collègue Benoît RAUTUREAU, on se pose la question, on se questionne. Il faut vraiment qu'on puisse faire participer les femmes dans la vision, puisque nous, on a besoin de lignes droites par exemple. C'est quelque chose qui est très basique, mais on a besoin de passages éclairés. Les petits coins, ça nous stresse parce que c'est potentiellement dangereux. Mais tout ça, c'est un travail qui est fait à long terme. Je vais répondre à une chose que vous n'avez pas dite cette année, Madame BRIDIER, mais que vous avez proposé l'année dernière. On nomme aussi les villes. Donc là, dans le conseil, vous allez voir plus tard, on nomme les rues de Pessac et pas des petites rues. On en parlera tout à l'heure, mais on nomme, on essaie de féminiser aussi les rues pour qu'on s'habitue aussi dans l'inconscient collectif au fait que les femmes ont leur place sur l'espace public. Pour les écoles., alors Monsieur MAGES vient de sortir, mais je vais quand même parler sous son couvert. On a un travail qui est important, qui est fait sur l'espace des cours d'école. Effectivement, les jeux maintenant sont dégenrés parce qu'on s'est rendu compte avec le temps que les garçons occupent tout l'espace dans la cour d'école parce qu'il y a le foot et les filles sont dans des coins relégués et il y a des études qui sont faites et maintenant, quand on fait les écoles, et notamment Georges Leygues, on tient compte du fait que la cour d'école doit être pour les garçons et pour les filles. Donc, tout est fait, tout est aménagé dans cet esprit-là. Donc, c'est vraiment un focus important pour nous. Et pour les contractuels, je laisserai Madame PAVONE vous répondre et je pense que j'ai fait le tour. Si je n'ai rien oublié, je pense que j'ai fait le tour. »

Madame BRIDIER dit : « J'avais mis une liste de questions à la Prévert, bien évidemment je n'attends pas les réponses tout de suite, mais c'est à réfléchir sur le prochain rapport, l'année prochaine. »

Madame BOZDAG déclare : « Et je vous remercie déjà pour les compliments sur le rapport. »

Monsieur Le Maire déclare : « Merci, merci à toutes les deux. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui dit : « Merci Fatiha et merci Monsieur Le Maire. Je vais essayer de répondre aux nombreuses questions que vous avez posées Madame BRIDIER. Alors on a parlé d'un focus sur les APDE, sur les ATSEM. Nous sommes d'accord ? Donc en fait, l'idée aussi, c'est parce que nous ne faisons pas qu'un focus sur les APDE et sur les ATSEM. Nous essayons de gérer et de regarder et de faire de la prévention sur l'ensemble des métiers. C'est vrai que les APDE et les ATSEM représentent le plus gros contingent d'agents. Donc forcément, effectivement, on y regarde aussi un peu plus près. Mais l'idée, c'est d'analyser métier par métier, les accidents du travail qui peuvent avoir lieu et de faire de la prévention. J'en avais parlé notamment lors de la présentation du RSU. Alors, ensuite, l'objectif est tout simplement de diminuer les accidents du travail et toute l'accidentologie qui est entraînée par différentes missions.

Donc, vraiment faire de la prévention. Il faut bien regarder et faire des petits focus. Mais encore une fois, ce n'est pas un focus, juste sur un métier, c'est sur l'ensemble des métiers. Nous avons effectivement encore et toujours et surtout des réunions avec les organisations syndicales et avec les représentants du personnel pour analyser très régulièrement tous les accidents qui peuvent avoir lieu, quel que soit le service, quels que soient les métiers, pour justement, mettre en place des actions sur la prévention des accidents qui reviennent le plus souvent ; soit ce sont des accidents parce que le matériel n'est plus opérationnel ou représente un danger et dans ce cas-là, on fait intervenir très vite les services pour que cela soit réparé, soit effectivement, ça peut être des accidents parce qu'il y a une certaine fatigue, parce qu'on est en fin de journée. Donc, on met en place justement des indicateurs qui vont nous permettre aussi de pouvoir mieux identifier quand ces accidents ont lieu et pourquoi ils ont lieu et de pouvoir ainsi faire tout un plan de prévention. C'est ce que j'avais décliné, alors peut-être un peu un peu vite, lors du RSU, parce que j'avais une présentation facile à faire. Ensuite, effectivement, on peut tout à fait se dire que, en catégorie C, il y a plus de femmes que d'hommes. Ma collègue a expliqué pourquoi. Les métiers du care, forcément et c'est notre plus gros contingent d'agents. Néanmoins, je l'avais expliqué aussi au niveau du RSU. On essaie vraiment de rendre ces métiers attractifs pour l'autre sexe, à savoir par exemple, on a des petites victoires quelque part, notamment au niveau du sport. On a réussi à monter un petit peu le nombre d'agents femmes. Ce n'est pas encore ça. C'était un tout petit pourcentage en plus, mais pourquoi pas ? On fait aussi la promotion à travers les fiches de poste, on essaie d'adapter les fiches de poste, on essaie d'adapter le matériel. Ce n'est pas aussi évident que ça, notamment au niveau du sport. Enfin, on se penche aussi sur toutes ces questions qui pourront faire que peut-être une femme pourra postuler dans les métiers du sport. Et peut être qu'un homme pourra aussi trouver sa place dans les métiers, au CCAS, dans la petite enfance, etc. Donc ça, c'est un travail de longue haleine. Je ne vous dis pas que le rapport de l'année prochaine sera plus édifiant, mais on y travaille régulièrement pour permettre à chacun de pouvoir trouver sa place dans les métiers et pas forcément être conduit dans un métier, parce que celui-là est à dominante féminine. Donc, il n'y a que des femmes, etc. C'est un long travail de recrutement, de sensibilisation, comme vous le disiez, et ceci dès le plus jeune âge. On est très conscient de l'enjeu important de l'égalité femmes-hommes et comme l'a dit Fatiha, pour nous, il n'y a pas de budget dédié. Néanmoins, comme c'est un sujet qui est extrêmement transversal, toutes les directions s'associent et toutes les directions sont entraînées et essaient de mettre en place justement, que ce soient des formations, que ce soient des temps de formation ou que ce soient des actions ou du matériel pour permettre que l'égalité femmes-hommes soit respectée. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci Pascale. Alors Patricia GAU voulait apporter quelques précisions. »*

Madame GAU dit : « *Je voulais apporter un peu d'espoir puisque nous avons à présent trois hommes avons trois hommes qui travaillent au sein du Service d'aide à domicile. Donc voilà, qui devient donc du coup assez attractif pour les hommes et nous en sommes ravis ; et simplement préciser qu'effectivement le CCAS mène un travail très productif avec la Maison de Simone pour accompagner les femmes victimes de violences et que l'annexe qui est un logement mis à disposition effectivement par la Ville, a ouvert ses portes et a pu accueillir deux familles avec enfants depuis le mois de septembre et ça se passe très bien. Donc, le CCAS et les différentes directions, que ce soient pour les seniors, la petite enfance ou les solidarités, sont très attentifs et bienveillants pour toutes les personnes en difficulté, quelle que soit la problématique. Et au niveau effectivement, des familles monoparentales aussi, qui émergent au niveau notamment de l'ABS, il y a aussi une attention bienveillante pour répondre à l'ensemble de leurs besoins qui sont multiples. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup pour ces précisions. C'était effectivement tout à fait utile et ça a apporté des espoirs supplémentaires comme tu l'avais annoncé. Est ce qu'il y a d'autres remarques ? Je ne pense pas. Donc, je m'associe évidemment à tous ces remerciements, au fait que nous avons tous mesuré l'ensemble des avancées auxquelles*

nous avons pu contribuer, tant en interne qu'en externe, au niveau des services municipaux et de la Ville dans son ensemble., et encore une fois, pour en féliciter l'ensemble des acteurs dont nous faisons tous partie, mais particulièrement pour le coup, les acteurs, les rédacteurs et les rédactrices de ce document. Bien. Nous prenons acte aussi. Je vous en remercie. Donc, rapport suivant puisque c'est la séance des rapports. »

Délibération votée DEL2023_003

Madame Fatiha BOZDAG, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants et préalablement aux débats sur le projet de Budget, le Maire ou le Président de l'EPCI doit présenter au Conseil municipal ou au Conseil communautaire, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.

Ce rapport doit documenter les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité et sur le territoire, recenser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'égalité femmes/hommes sur son territoire (conception, mise en œuvre et évaluation) et fixer des orientations pour corriger les inégalités.

Les données présentées concernent l'année 2021 ou l'année scolaire 2021/2022 selon le fonctionnement des directions.

Dans sa première partie, réservée aux ressources humaines de la collectivité, le rapport de situation expose les données relatives aux conditions générales d'emploi (effectifs, durée et organisation du travail, embauches et départs, promotions...), à la formation, aux conditions de travail, aux congés.

Globalement, au sein des services du CCAS et de la Ville de Pessac, on comptabilise 78 % de femmes (dont 95 % au CCAS), ce qui est supérieur à la moyenne nationale (62 %).

La Ville de Pessac se caractérise par une parité totale chez les Directrices et Directeurs et une quasi-parité chez les responsables de services (13 femmes et 10 hommes) ainsi qu'à la Direction générale (3 femmes et 2 hommes).

On ne note pas d'écart de salaire entre femmes et hommes dans la catégorie B (2 € au détriment des femmes) et peu dans la catégorie C (46 € au détriment des femmes) mais ce n'est pas le cas pour les catégories A : les femmes gagnent en moyenne 115 € de moins que les hommes, ce qui s'explique notamment par une différence d'ancienneté et de filières. Ce chiffre est à relativiser compte tenu des faibles effectifs : l'évolution individuelle d'un agent peut le faire largement varier d'une année sur l'autre.

La seconde partie repose sur le recensement des actions et politiques publiques développées par la collectivité en vue de la promotion de l'égalité Femmes/Hommes.

A Pessac, on peut dire qu'aujourd'hui les questions d'égalité sont pleinement intégrées dans les actions quotidiennes et dans la stratégie globale de certains services ou directions : on peut citer les exemples de la Maison du Citoyen, le PPI vert ou encore le PEDT.

Même si l'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire, de nombreuses directions, dont notamment l'Enfance, la Culture, la Jeunesse ou encore le Sport ont porté de nombreux projets : ateliers dans les établissements scolaires, mission de service civique dédiée, programmation de spectacles abordant ces questions, mise en valeur de sportives de haut niveau, etc...

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 12 mars 2012,

Vu la Loi du 4 août 2014 et plus précisément son article 61,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 janvier 2023,

- de prendre acte de la présentation du rapport de situation sur l'égalité Femmes/Hommes pour l'année 2022.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2023 004 : Rapport d'orientations budgétaires - exercice 2023

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui dit : « *C'est Madame Stéphanie GRONDIN qui, maintenant, va nous rapporter, présenter le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.* »

Madame GRONDIN déclare : « *Merci Sylvie. Alors, Monsieur le Maire, chers collègues, pour ce premier conseil municipal de l'année, il me revient de vous présenter le rapport d'orientations budgétaires 2023. Je vous propose une présentation en quatre parties. Tout d'abord, je vous parlerai du contexte national dans lequel s'inscrit ce rapport. Puis, je vous parlerai de ce qu'on peut retenir de la loi Finances 2023, j'enchaînerai avec les grandes orientations de la Ville concernant ses politiques publiques et enfin la présentation des grands équilibres financiers ainsi que la dette.*

Concernant le contexte national, donc un contexte national bouleversé, cette année est un peu particulière puisque nous arrivons à mi-mandat et quand je fais un petit retour arrière, je peux dire que notre élection en 2020, pour notre élection en 2020, on a été bien gâté. Pandémie mondiale avec une crise sanitaire qui a fortement impacté nos vies, à laquelle s'ajoutent aujourd'hui la guerre en Ukraine et ses conséquences sur notre quotidien. On ne peut pas dire que la vie est un long fleuve tranquille. Adaptation et rigueur sont devenues notre quotidien pour aller au bout de nos ambitions et respecter nos engagements. Donc, ce contexte national mais également international.

Donc, reprise de l'épidémie en Chine, conflit ukrainien. Nous devons donc faire face à des problématiques d'approvisionnement et de niveau de prix sur certains produits. Cet environnement géopolitique instable favorise les tensions inflationnistes, en particulier dans les secteurs de l'énergie, des matières premières et de l'alimentation. Et l'inflation n'a jamais été aussi forte depuis les années 80. Dans la zone euro, on assiste à un repli des perspectives de croissance du PIB et une estimation du taux d'inflation à 10,7 %.

Pour la France, les prévisions de croissance du PIB retenues par le gouvernement dans son projet de loi Finances 2023 s'établissent à + 2,7 % en 2022 et +1 % en 2023. Une prévision d'inflation à +4,3 % pour 2023, contre un taux record en 2022 de +6 %. Un déficit public qui s'établit donc à 165 milliards d'euros et un taux d'endettement en légère diminution puisqu'il passe de 112,8 % du PIB en 2021 à 111,6 en 2022 et une projection à 111,2 % pour 2023.

La tendance est donc à la rigueur dans la gestion des finances publiques, notamment au regard de la montée des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne qui aura pour conséquence de faire augmenter dans les années à venir le poids de la dette. Concernant la loi Finances de 2023, le projet de loi Finances pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, mais aussi une maîtrise des dépenses publiques pour stabiliser le déficit public à 5% du PIB comme en 2022. Il est prévu la poursuite du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité pour les particuliers, une indemnité carburant pour les travailleurs, un amortisseur électricité pour les PME et les collectivités et la taxation des bénéficiaires des énergéticiens. L'amortisseur électricité pour les collectivités permettra de prendre en charge environ 20 % de leur facture totale d'électricité. Une disposition pour les collectivités dont le coût au mégawattheure est supérieur à 180 €, ce qui est le cas de Pessac. Cette disposition est applicable au 1^{er} janvier 2023 et pour un an. En revanche, Pessac ne pourra pas bénéficier de la reconduction du filet de sécurité de 2022, au regard de ses ressources financières. C'est une disposition qui concerne environ 28 000 collectivités de plus petite taille. Les autres mesures à retenir, donc l'augmentation

de la Dotation Globale de Fonctionnement au profit des collectivités territoriales., une augmentation de l'enveloppe de 320 millions d'euros. Pessac devrait donc voir sa dotation augmenter légèrement. La revalorisation des bases fiscales de +7,1 % par l'effet de l'inflation. La suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales à partir du 1^{er} janvier 2023, cette taxe reste due pour les résidences secondaires. La création d'un fonds vert doté de 2 milliards d'euros pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités.

Pour rappel également, puisque cela va impacter notre budget, les mesures prises en 2022 qui auront un impact budgétaire en année pleine sur notre budget 2023, le dégel du point d'indice à 3,5 %, les revalorisations liées au Ségur de la santé et la prise en compte de l'inflation pour l'IFSE. Je pense qu'il est aussi important de garder en mémoire la loi non votée de programmation des finances publiques 2023-2027. Pour rappel, il était prévu dans cette loi, pour les collectivités territoriales dont le montant total des dépenses réelles fonctionnement est supérieur à 40 millions d'euros, de limiter la progression de leurs dépenses de fonctionnement à l'inflation minorée de 0,5 point. On revient en quelque sorte, on déterre les pactes de Cahors par lesquels le gouvernement met à contribution les ressources des collectivités locales pour résorber partie des déficits.

Alors, la Ville de Pessac serait concernée par ce dispositif s'il est mis en place, ce qui viendrait, de fait, limiter encore plus nos dépenses fonctionnement et donc nos services. Donc, dans ce contexte joyeux et plein d'espoir, il faut savoir faire preuve d'adaptation mais aussi de rigueur dans la préparation du budget 2023 pour aller au bout de nos ambitions tout en respectant notre engagement de ne pas augmenter les taux locaux d'imposition.

Donc, les orientations pour 2023 pour Pessac. Alors, comme vous le savez, Pessac n'a pas été épargnée sur ces trois dernières années. Donc 2020-2021, crise sanitaire qui avait déjà impacté significativement nos dépenses et également nos recettes par des pertes. 2022, Guerre en Ukraine, crise énergétique, inflation record. Mais malgré ce contexte, nous avons poursuivi nos ambitions avec notamment l'attribution des marchés pour deux grands projets d'équipements du mandat que sont la piscine Cazalet et l'école Georges Leygues, dont les travaux débiteront en 2023.

Pour 2023, notre objectif est de préserver la situation financière saine de la Ville tout en maintenant un haut niveau de service à la population et en soutenant les plus fragiles, sans oublier également nos engagements en faveur de la transition écologique, notamment par la mise en œuvre de notre plan Ecocité en réponse à la crise énergétique. Alors, en gros, trois mots pour résumer la situation : adaptation, rigueur, ambition. Et nos ambitions se déclinent autour de quatre piliers qui sont : réussir la transition écologique, garantir la sécurité et la tranquillité publique, favoriser ensemble l'égalité des chances et la cohésion sociale et promouvoir l'activité.

Concernant le premier pilier, réussir la transition écologique. La transition écologique est au cœur de nos politiques publiques. Chaque projet, chaque action prend en compte la dimension écologique. De nombreuses initiatives ont été prises, comme la mesure de l'impact écologique des dépenses municipales avec, le PPI vert et le budget vert. La spécificité de cette démarche est de couvrir tous les enjeux du territoire et ne pas se limiter uniquement aux enjeux climatiques.

Cette démarche a été complétée par l'adoption en juin 2022 d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Par ce biais, la Ville renforce sa stratégie de commande publique durable en intégrant tous les enjeux de transition écologique via les ODD dans les achats pessacais. Un premier bilan de ces achats durables sera opéré fin 2023. Autres exemples de projets, la quatrième édition du budget participatif, dont le thème cette année est « Pessac, ville plus verte et plus nature ». Pour information, lors de la phase précédente d'instruction, ce sont 43 projets qui ont été soumis au vote des citoyens pour un montant de 1,1 million d'euros. Neuf projets ont été retenus à l'issue du vote pour une enveloppe de 300 000 €.

Le budget alloué pour 2023 est augmenté de 100 000 €, soit une enveloppe de 400 000 €. Alors, on sait que parfois, les budgets participatifs peuvent souffrir d'un certain essoufflement. Donc, pour relancer une dynamique, une nouvelle instance a été mise en place : la fabrique à projets du budget participatif. C'est une instance qui met en place des

ateliers collaboratifs permettant une meilleure implication et surtout un accompagnement des citoyens dans la conception et la réalisation des projets.

Nous avons également le plan Ecocité, dont on a parlé, dont Monsieur LANDREAU vous a parlé tout à l'heure, qui recense plus de 300 propositions pour aussi bien réduire nos consommations énergétiques que limiter nos dépenses de fonctionnement, adopter aussi de nouvelles façons de vivre dans l'intérêt de chacun, de notre santé, de notre pouvoir d'achat et de notre planète.

Également, on va poursuivre tous les travaux sur la végétalisation du centre-ville et des cours d'école. Je n'y reviens pas, ça a déjà été expliqué. Et le schéma d'aménagement nocturne dans le cadre de ce fameux travail de relanternage en LED. Mais c'est un travail qui va bien plus loin puisque l'objectif, c'est vraiment de réaliser un schéma directeur pour mener la réflexion sur le long terme en intégrant les nouvelles technologies, l'identification des sites prioritaires, les niveaux d'éclairage. L'objectif, c'est vraiment d'avoir une vision globale du territoire et de faire du sur mesure en fonction des spécificités de chaque site. Donc, la Ville se fera accompagner par un spécialiste là-dessus et le travail va pouvoir débuter en 2023 puisque le marché a été notifié. Et également, bien d'autres projets qui vont se poursuivre sur 2023 : le plan vélo, le plan Arbres, le plan marche en collaboration avec Bordeaux Métropole.

Donc à présent, le deuxième pilier, garantir la sécurité et la tranquillité publique. Pessac cultive sa vocation de ville où il fait bon vivre et où chacun se sent protégé. Donc sécurité, autorité républicaine, propreté, cadre de vie sont autant de sujets du quotidien qui sont portés au premier rang des priorités. Alors les résultats sont bien là puisque dernièrement, il y a eu un article dans le journal où a été constatée une diminution des cambriolages de 36,15 % sur les cinq dernières années.

Donc, concernant cette prévention et la sécurité, cela passe notamment par un travail partenarial et de terrain qui est accentué au travers du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, mais aussi grâce à un renforcement de notre police municipale de proximité qui assure de nombreuses missions. La mise en place du centre de supervision urbaine couplé à l'augmentation des effectifs, l'armement de notre police et le déploiement des caméras sur les axes stratégiques, permettent une meilleure identification des incidents et donc une meilleure réactivité.

Le déploiement de la phase 4 de la vidéoprotection verra l'installation de 14 caméras supplémentaires.

Concernant le troisième pilier, favoriser ensemble l'égalité des chances et la cohésion sociale. L'égalité des chances et la cohésion sociale sont également des objectifs dans lesquels la Ville s'investit pleinement, au travers de l'offre éducative, l'accompagnement des personnes fragiles, le développement des activités culturelles et sportives et la mise à disposition d'équipements publics en nombre, ainsi que le soutien aux acteurs associatifs.

Alors, nous avons les actions de solidarité du territoire qui sont principalement portées par le CCCAS de Pessac. Pour 2023, le CCAS verra sa subvention annuelle augmenter afin de maintenir ses actions de soutien et de poursuivre le développement des projets de solidarité. Nous avons également la villa de l'accompagnement, ouverture en 2023 de cette structure qui permet au CCAS de développer de nouvelles actions répondant à un projet social et sociétal. C'est une offre innovante.

Également, la nouvelle dénomination du BIJ qui devient le « 12-25 Info jeunes et initiatives étudiantes ». L'objectif est de rendre cette offre plus accessible et notamment la formation en direction des jeunes et renforcer l'attractivité de la structure. Un nouvel espace jeunes pour le quartier Châtaigneraie-Arago, 350 mètres carrés, dédié aux jeunes de 14 à 17 ans, avec des animations diverses qui seront proposées par le centre social.

Nous avons également le projet d'aménagement d'équipements sportifs de plein air sur le quartier du Haut-Livrac. Cet aménagement s'inscrit également dans le Contrat de Ville 2015-2023. Nous avons bien entendu nos deux grands projets d'équipements que sont la piscine Cazalet et l'école Georges Leygues, comme je l'ai dit, dont les travaux débuteront en 2023. Alors la culture n'est pas en reste avec le projet de la Maison des Arts et de la Musique, avec le lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour travailler sur le futur programme de cet équipement, en concertation avec les usagers et les partenaires.

Nous avons également la création d'un site web dédié à la cité Frugès-Le Corbusier et enfin le développement d'une politique publique internationale afin d'exporter nos atouts et de faire rayonner Pessac au-delà de notre territoire. Ça passe par toutes les actions de jumelage également.

Et enfin, le quatrième pilier, promouvoir l'activité. La Ville a à cœur de préserver son tissu économique et commercial local. De nombreuses actions de soutien sont menées, que ce soient aux commerces de proximité, aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, ou aux associations. Par exemple, 2h de stationnement gratuit au centre-ville, la coanimation d'animations commerciales, mais aussi l'attribution de subventions aux acteurs de l'ESS et l'attribution de marchés de services aux structures de l'insertion par l'activité économique. L'accompagnement des entreprises dans leur recrutement par l'opération « Coup de boost pour l'emploi » qui est organisée chaque année. En nouveautés 2023, la création d'un site web dédié à l'économie, le commerce et l'artisanat, qui sera une sorte de plateforme de présentation et d'échanges entre les différents acteurs et également le soutien aux associations du territoire, que ce soit par l'attribution de subventions mais aussi la mise à disposition d'équipements, des aides indirectes. Et je ne reviendrai pas sur la démarche de critérisation des subventions entreprise depuis 2021, sauf si Madame DAUNY souhaite en parler.

Et enfin, la quatrième et dernière partie, on arrive enfin à ce que vous préférez, les chiffres, donc les grands équilibres financiers. Donc, la situation financière de la Ville est particulièrement saine. Elle se fonde sur une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et une dette minimale.

En effet, la dette par habitant est faible, elle est de 197 € par habitant, contre une moyenne de 1361 € par habitant dans les communes de même strate et une capacité de désendettement inférieure à deux ans. C'est cette situation financière saine qui va nous permettre aujourd'hui d'emprunter pour la réalisation de nos grands projets d'équipement. Une situation financière saine, malgré une perte équivalente à 24,7 millions d'euros de dotations de l'État depuis 2014 et également notre engagement depuis maintenant 11 ans de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux. Nous avons même décidé en 2021 de cette exonération conditionnelle de la taxe foncière pour les propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur résidence. On a eu enfin les chiffres. Ce sont environ 67 demandes qui ont été enregistrées par le Trésor public pour 2022.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nos dépenses réelles de fonctionnement sont, sans surprise, en augmentation de 5 % pour la masse salariale qui, pour rappel, est impactée en année pleine par les mesures gouvernementales de 2022.

La masse salariale représente 48 % du budget global, une augmentation de +78 % des fluides, ce qui représente environ un surplus de 2,2 millions d'euros qui augmente, du coup, le poids des charges à caractère général dans le budget de la Ville, qui passe de 19 % à 22 % du budget global. Les autres charges restent plus ou moins stables. À noter les charges financières qui sont en baisse sur 2023 car nous n'avons pas eu de recours à l'emprunt en 2022. Cependant, ces charges financières seront plus importantes dans les années à venir, suite à la mobilisation d'un emprunt pour la réalisation des projets du PPI.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'évolution des recettes 2023 repose, comme vous le voyez, essentiellement sur la dynamique des bases fiscales et de leur revalorisation annuelle, donc + 7,1 % en 2023 contre déjà 3,4 % en 2022. ; revalorisation qui, si c'est nécessaire, je le rappelle, ne relève pas d'une décision de la Ville, mais bien du gouvernement. Les recettes fiscales, comme vous le voyez, pèsent pour 67 % de nos recettes globales. Comme prévu par la loi, il est prévu une légère augmentation de notre Dotation Globale de Fonctionnement. Elle est estimée à plus 200 000 €, soit environ 8 millions d'euros pour la Ville de Pessac.

Les droits de mutation sont estimés à 3,5 millions d'euros, même si en 2022, on a pu noter des recettes de droits de mutation à hauteur de 4,8 millions d'euros. Cela est dû principalement à deux projets exceptionnels pesant chacun 500 000 €. Donc, la prudence veut qu'on revienne à 3,5 millions d'euros en 2023, notamment du fait de l'augmentation des taux d'intérêt bancaires où l'accès au crédit risque d'être un peu plus limité dans les années à venir, et une augmentation des produits de services, suite à la reprise en totalité

des services avec la fin des restrictions liées au COVID et la refonte des grilles tarifaires en 2022.

Concernant nos dépenses d'investissement, vous avez un schéma à l'écran qui vous montre l'évolution de la courbe des dépenses d'équipements à venir. On voit bien un pic des dépenses en 2023, ainsi qu'un pic des dépenses en 2024. Ces pics correspondent au mandatement des dépenses pour les deux projets que sont la piscine et l'école Georges Leygues.

On passe d'une moyenne annuelle de 12,5 millions d'euros d'investissements sur le mandat précédent 2014-2020, à plus de 17 millions pour le mandat en cours.

Pour 2023, l'enveloppe des dépenses réelles d'investissement, report inclus, s'élèverait autour de 30 millions d'euros. Un montant élevé qui s'explique donc, comme je l'ai dit, par le commencement des travaux des deux projets. Nous avons également l'attribution de compensation à hauteur de 1,6 million d'euros et le remboursement du capital de la dette à 1,4 million d'euros.

J'en profite pour faire un petit point rapide sur les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement. Pour rappel, les Autorisations de Programme sont des enveloppes qui sont dédiées à des projets significatifs qui s'étalent sur plusieurs exercices et qui sont réactualisés chaque année. La Ville dispose ainsi d'une meilleure visibilité et surtout, ça permet de prévoir les périodes de mobilisation des emprunts. Les Autorisations de Programme revues à la hausse par rapport au montant initial, on retrouve la piscine Cazalet à +6,4 millions d'euros, l'école Georges Leygues à +400 000 €, l'enveloppe rénovation des écoles à + 500 000 € et l'Autorisation de Programme pour les maisons municipales avec plus de 50 000 €, essentiellement pour les travaux de la maison municipale du Monteil. Et également, les autorisations de programme revues à la baisse, l'école Jean Cordier avec -200 000 €, la Halle Roger Vincent -50 000 €, l'éclairage public -90 000 € et l'enveloppe école 2019-2021 -50 000 €. Là, on fait tous soldes de tout compte.

Concernant les recettes d'investissement, pour 2023, il est envisagé de réaliser un emprunt à hauteur de 12 millions d'euros. Pour rappel, en 2022, nous n'avons pas contracté d'emprunt. Les autres recettes sont évaluées à ce jour à 2 millions d'euros. Cela concerne le FCTVA et le reversement de la taxe d'aménagement de Bordeaux Métropole. Également des subventions d'équipement attendues pour environ 500 000 €. Ce sont des subventions qui sont déjà notifiées, et à savoir que la Ville a déjà déposé pour les projets en cours des demandes de subventions pour un total sollicité de 14,1 millions d'euros. Et enfin, l'autofinancement qui est estimé à 5 millions d'euros pour l'année 2023.

Le point sur l'endettement de la Ville. Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette est de 11,4 millions d'euros. 100 % de l'encours est à taux fixe. La durée de remboursement de la dette est de 1,4 ans, donc on est loin du plafond national de désendettement fixé à douze ans par la loi de programmation des finances publiques. Pour réaliser notre PPI ambitieux aujourd'hui estimé à 100 millions d'euros, nous allons devoir contracter un emprunt en 2023, mais aussi les années suivantes.

Donc, on vous a mis la prévision d'emprunt : donc, de 12 à 14 millions en 2023, de 21 millions en 2024, de 4,5 millions en 2025 et de 4,5 millions en 2026. Donc, bien sûr, cette prévision dépendra également de notre maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de notre autofinancement, ainsi que des subventions qu'on pourra aller chercher. La Ville a déjà contacté les financeurs potentiels pour s'assurer de la mobilisation possible de fonds au meilleur taux.

Création d'un bouclier fiscal pessacais. Nos engagements pour 2023, je le rappelle, toujours pas d'augmentation des taux d'imposition locaux. La poursuite du dispositif d'exonération fiscale de la taxe foncière pour les propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique sur leur habitation et la poursuite de la refonte de nos grilles tarifaires pour une baisse des tarifs des services municipaux pour les plus démunis.

Donc, pour conclure, je dirai que l'année 2023 est une année charnière de ce mandat. Nous devons faire face à un contexte national et international instable et en même temps, nous entrons dans une phase de réalisation de nos projets nécessitant un haut niveau de dépenses d'investissement. Pour rappel, 100 millions d'euros au PPI. Aussi, il s'agit de trouver le juste

équilibre qui nous permettra de mener à bien nos politiques sans pénaliser les générations futures.

C'est pourquoi l'enjeu de cette fin de mandat sera d'optimiser les dépenses par la recherche systématique d'économies, mais aussi de financement face à l'émergence des nouvelles charges, afin de préserver nos marges d'épargne pour continuer d'investir avec un recours à l'emprunt qui n'affecte pas durablement la santé financière de la Ville. Je vous remercie pour votre écoute et j'en profite également pour remercier l'ensemble des services qui ont contribué à la rédaction de ce rapport. Donc, les services de Marie-Caroline VERMAUT ici présente, la directrice des finances, la direction de la communication qui nous a fait ce beau PowerPoint, c'est également toute l'équipe de direction générale, les directeurs et les services qui ont beaucoup œuvré pour trouver des pistes d'économies et nous permettre de construire un budget 2023 sain et ambitieux. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci. Et moi je te remercie de cette présentation très claire et très précise. Alors, je mets au débat qui souhaite parler. ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : *« Monsieur le Maire, chers collègues. Malgré le contexte d'augmentation du coût de l'énergie et de l'inflation, Pessac a une situation financière qui pourrait permettre à votre majorité municipale de faire des choix pour la justice sociale et climatique au bénéfice de tous les Pessacais. Cette Situation saine, comme vous la qualifiez dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires, repose pour l'essentiel sur la dynamique forte des bases fiscales de la taxe foncière et de leur revalorisation décidée par la loi de finances, ainsi que sur les droits de mutation liés aux transactions immobilières.*

A cela s'ajoute une légère hausse des dotations de l'État après plusieurs années de baisse. Mais elle repose aussi sur des choix que vous faites, celui de ne pas toucher aux impôts, mais d'activer le levier du coût des services publics. Il s'agit notamment de l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire, qui s'accompagne, selon de nombreux parents, d'une dégradation du service rendu.

Les agents chargés de l'animation périscolaire se sont également mobilisés face à la dégradation de leurs conditions de travail et à l'insuffisance des effectifs. Fin 2022, la sectorisation que vous avez imposée pour réguler les inscriptions en centre de loisirs pendant les vacances a été vue par des familles comme un recul de plus. On est donc loin de ce que le rapport appelle offre de service ajustée pour les CLSH ou de l'évolution qualitative des repas, pour justifier la hausse du coût des repas, hausse qui ne concerne pas les ménages les plus modestes. Faut-il s'attendre à une nouvelle hausse en 2023 ? Vous rappelez que l'évolution des tarifs des services municipaux a été gelée jusqu'en 2021 et donc dégelée en 2022. Et vous semblez annoncer une augmentation pour 2023. Page 35, au regard du taux exceptionnel d'inflation, une remise à niveau des grilles tarifaires est en cours. Pour rester dans le champ du social et de la solidarité, je rappelle que vous avez décidé fin 2022 de baisser de 14 % la subvention de fonctionnement de chacun des trois centres sociaux. Certes, la subvention du CCAS va évoluer, après plusieurs années de stagnation, à 5,2 millions d'euros. Cette évolution va être faite pour prendre en compte des évolutions réglementaires de charges de personnel. En revanche, l'enveloppe pour les associations reste à la stagnation autour de 3 millions d'euros. Et ces choix sont pour nous en complète inadéquation avec les besoins et les attentes des Pessacais et notamment de ceux qui subissent de plein fouet l'inflation et la hausse du coût des énergies. Bref, à l'heure où d'autres maires choisissent de renforcer un bouclier social mais aussi climatique et veulent aller vers la gratuité de certains services, vous faites des choix qui correspondent à votre formule, Monsieur le Maire, de l'écologie de droite. Essentiellement un choix de faire du vert, du visible, bien symbolisé par le malheureux arbre totem de la place de la cinquième République planté il y a un an en janvier 2022. Celui qui ne devait pas cacher la forêt, selon vos déclarations à Sud Ouest, et qui vient d'être remplacé par un autre arbre à qui nous souhaitons plus de longévité. Vos choix en matière de transition écologique viennent déjà d'être débattus avec la présentation du Rapport de Développement Durable.

En dehors de l'augmentation des dépenses de fluides, le Rapport d'Orientations Budgétaires ne donne, lui, pas de précisions sur la trajectoire de vos politiques vers la neutralité carbone, ni sur le PPI vert. Mais, s'il fait bien ressortir la concentration de vos investissements sur quelques équipements phares la piscine Cazalet, qui passe de 23 à 29,6 millions d'euros, donc +6,4 millions d'euros d'augmentation, ou encore la rénovation de l'école Georges Leygues.

Vous avez rappelé que 7 écoles font partie des 17 bâtiments les plus énergivores de la Ville. Cela a été rappelé par Monsieur l'adjoint à propos du Rapport de Développement Durable. On retrouve ici, dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires, une enveloppe de 500 000 € en plus pour la rénovation des écoles. Mais comment viser une rénovation globale et performante, ne serait-ce que d'une école avec 500 000 € ? Ou alors elle est très petite, elle a peu de mètres carrés. Toujours pour les écoles, le rythme de végétalisation des cours paraît lent La cour de l'école Joliot-Curie en 2022, celle de l'école de Saint-Exupéry annoncée à l'étude pour 2023. Et comme vous le savez, il y a 30 écoles à Pessac. Pour finir, l'actualité d'aujourd'hui a été marquée par la forte mobilisation contre la réforme des retraites, qui s'accompagne de nombreux débats sur la taxation des plus riches et la réduction des inégalités, ce qui n'est pas si éloigné de choix politiques à faire à une échelle plus locale. Cette réforme des retraites est absente de nos discussions de ce soir, même si elle impactera dans un futur plus ou moins proche la ville, ses agents, ses habitants. Les élus des différentes droites qui siègent au Conseil de Bordeaux viennent de le quitter en refusant de débattre de ce sujet. J'espère que vous accepterez de faire un petit pas de côté par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires et de nous faire part de comment vous envisagez de l'anticiper à Pessac, puisqu'encore une fois, il y aura des conséquences certainement financières, mais en matière aussi de conditions de travail. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Merci Monsieur Le Maire. Chers collègues, le Rapport d'Orientations Budgétaires nous invite à naviguer, je reprendrai l'expression prononcée plus tôt, « du global au local », nous invite à décrire l'état d'un monde dont nous ne sommes que de modestes acteurs. À l'échelle internationale, nous ne pouvons que faire preuve d'humilité, tant les périodes que nous avons traversées, ça a été évoqué, ont été intenses, pandémies, guerres, crise énergétique et climatique, mais l'humilité face à ce monde instable n'empêche pas de porter une ambition, lorsque nous revenons au niveau local, au niveau de Pessac, il s'agit même de redoubler d'efforts, car si notre capacité à influencer sur les affaires du monde est réduite, elle est bien présente dans le quotidien des Pessacais et Pessacais à travers les politiques de solidarité, l'éducation, les services que nous pouvons délivrer à nos concitoyens.*

Tout n'est pas question de budget, bien sûr, mais le Rapport d'Orientations Budgétaires nous invite néanmoins à nous pencher plus spécifiquement sur ce point. Et très clairement, nous sommes en désaccord avec les choix de la majorité municipale, non pas sur le constat, bien que certaines présentations soient discutables, mais sur les choix politiques et budgétaires, sur les priorités données. Relevons d'abord sur le constat initial des recettes, qu'un élément majeur mériterait peut-être un petit peu plus d'explication.

Cet élément majeur, c'est celui qui impactera extrêmement positivement les finances de la Ville, la hausse de 7,1 % des bases locatives. Je trouve très étonnant que le montant de ces bases, et en tout cas les répercussions en termes de hausse, ne soient pas chiffré de façon explicite et précise. On a simplement un pourcentage et à aucun moment donné dans ce document, alors qu'il s'agit probablement de l'information la plus importante en termes financiers, nous n'avons un chiffre précis qui est avancé. Est-ce que c'est 3 millions, 4 millions, 5 millions, 6 millions ? Il faut calculer par soi-même et c'est dommage puisque le ROB est censé nous éclairer. Manifestement, ce n'est pas le cas sur ce point-là. C'est pourtant ce qui va expliquer, et ça a été abordé de façon un peu subliminale, qu'une personne redevable d'une taxe foncière sur les propriétés bâties de 1500 € va payer demain plus de 100 € supplémentaires.

Donc, ce n'est pas neutre pour la contribution des Pessacais. C'est ce qui va expliquer aussi que la Ville n'est pas dans une situation catastrophique, en tout cas bien moins qu'on pouvait le penser. Cette hausse de 7 % touche en effet une part supérieure aux deux tiers, ça a été

évoqué, des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et dans une proportion supérieure à l'inflation, qui s'établirait à 6 %, selon les prévisions de la Banque de France, sur la base de l'IPCH, l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé, et à 4 % hors énergie et alimentation. En page 3 du document, on parle même des prévisions gouvernementales qui sont un petit peu plus faibles, mais je pense qu'il est préférable, même si je n'ai aucun pouvoir divinatoire, de se référer aux prévisions de la Banque de France qui prévoit une inflation un petit peu plus haute.

Concernant la DGF, ça a été évoqué, elle est en hausse modérée mais en hausse quand même. Et donc, si on cumule les deux, nous sommes à plus des trois quarts des recettes réelles de fonctionnement qui connaissent, pour une très grande partie d'entre elles, des hausses assez significatives. Je rejoins la prudence sur l'évolution des DMTO. Et pour faire un raccourci intelligible, c'est ce que l'on voit, les frais de notaire, on va dire ça très simplement, qui risquent de se tasser vu les éléments qui sont aujourd'hui perceptibles sur le marché immobilier. Même si l'année 2022 est un record, on ramène à des niveaux qui semblent un petit peu plus raisonnables.

Et ça interroge, ces éléments-là, le choix qui a été fait d'augmenter le prix des services municipaux, ça a été évoqué également, singulièrement pour les familles pessacaises. Je le rappelle, plus 43 % en moyenne pour les centres de loisirs, mais aussi sur les services périscolaires ou de restauration. C'est rappelé de façon très polcée en page 32, car le choix politique, c'est très clairement de faire payer plus cher les familles, alors que les recettes que je vous ai exposées préalablement pouvaient, en tous cas, permettaient que d'autres choix soient possible.

Sur les taux, nous portions lors des dernières élections municipales, la même volonté de ne pas les augmenter et la capacité à tenir cet objectif, parce que c'est bien de le dire, mais c'est mieux de le faire., elle est confortée par justement cette évolution du budget et je ne reviendrai pas sur l'évolution des bases à plus de 7 %. En revanche, ça a été évoqué également, peut-être de façon plus précise dans le document, sur la fiscalité verte, on est plutôt loin du compte, avec un dispositif qui mérite d'être traité avec une certaine indulgence vu sa relative jeunesse, mais qui risque de s'avérer décevant vu les dépenses éligibles. Je parle de l'exonération de taxe foncière sur la rénovation énergétique et j'invite celles et ceux qui sont intéressés à se pencher sur le passionnant article 200 quater du CGI pour vous rendre compte, en fait, que les dépenses éligibles sont quand même assez limitativement énumérées. Donc, ça représente un soutien pour 2022 de 26 000 € de soutien indirect par le biais de cette exonération fiscale, c'est à dire moins d'1 € par foyer pessacais.

Évidemment, on est bien loin du compte si l'on veut parler de fiscalité verte, comme cela a été évoqué dans le document qui nous a été soumis. Et ce décalage, il peut avoir donc entre fiscalité verte affichée et ces 26 000 € d'exonération fiscale cumulées, un petit arrière-goût d'affichage et j'espère que ce sentiment sera effacé demain par l'ampleur du recours à ce dispositif qui est, je le rappelle, sans condition de ressources et sans plafond.

Donc, ça veut dire très concrètement que les ménages les plus aisés sont, par une capacité d'investissement, plus facilement enclins à pouvoir en bénéficier et donc plus favorisés. Donc, on peut interroger l'effet de levier de ce dispositif et sa capacité à redistribuer aussi l'argent public qui est collecté par la Ville. Avec le Green PPI, Programme Pluriannuel d'Investissement, rappelé en page, dont nous avons à plusieurs reprises critiqué le principe, nous avons aussi le sentiment que l'énergie consacrée à verdir le document est plus grande que celle de décliner des actions concrètes et tangibles face à l'urgence climatique dans les choix politiques de la ville. Et nous serons très attentifs à la formalisation de la stratégie bas carbone, car elle aurait certainement conduit à guider les investissements de la Ville de façon très différente.

Concernant les dépenses., les fluides progressent fortement, mais dans des proportions plus mesurées que les chiffres avancés dans le plan Ecocité, présenté en septembre dernier. L'Écologie du bon sens n'était pas totalement celle du sens de la mesure, puisqu'on anticipait une hausse de près de 3 millions d'euros en page 3 du dossier de presse de ce dispositif Ecocité, alors que le Rapport d'Orientations Budgétaires ramène cette hausse à 2,2 millions d'euros. Une différence qui aurait largement permis encore une nouvelle option que je me permets de partager avec vous, de ne pas se précipiter pour augmenter les tarifs des

familles pessacaises. Il est toujours temps de réparer cette erreur d'évaluation d'ailleurs, et c'est en tout cas une proposition que nous vous adressons. Restons sur le plan Ecocité pour interroger la politique d'investissement de la Ville à laquelle je faisais référence quant à la stratégie bas carbone, et une nouvelle fois dans une stratégie de résilience, nous interrogeons, comme l'a fait notre collègue, Laure CURVALE, la concentration des dépenses sur un seul bâtiment ; la piscine Cazalet, plutôt que de flécher de façon plus harmonieuse et certainement de façon plus efficiente, les dépenses sur les bâtiments les plus énergivores et notamment les écoles.

Nous soulignons d'ailleurs, la très forte hausse des Autorisations de Programme dédiées à ce projet, plus de 6 millions d'euros. On passe donc sur 29 millions d'euros d'investissements, plus 5,4 millions d'euros en frais d'exploitation pour les cinq premières années. Et l'on peut espérer sur ces années-là que l'équipement sera dans un bon état. Donc, comme nous l'a rappelé notre collègue Cédric TERRET lors du conseil municipal dédié à ce sujet, on est passé de 16 millions d'euros en 2019 à 29 millions d'euros aujourd'hui, auxquels s'ajoutent les frais d'exploitation dépassant les 5 millions d'euros sur les cinq premières d'exploitation. On verra d'ailleurs si l'évolution des taux ne viendra pas grever encore plus le coût de ce projet, sachant que 2023 sera marqué par un recours à l'emprunt important, ça a été évoqué.

Ce choix politique, il explique, en tout cas, en grande partie d'autres décisions : la hausse des prix pour les familles, certainement parmi les records de France en 2022 pour les centres de loisirs, la baisse du soutien aux centres sociaux, on en a parlé précédemment au sein de cette enceinte, la remise en cause de certains projets d'investissement comme la maison de quartier du Monteil, la baisse des aides à certaines associations., nous étions samedi au syndicat de quartier 3M Bourgailh, et d'autres probablement à venir. C'est une inquiétude que nous ne sommes pas les seuls à nourrir. Mais de tout cela, il n'est évidemment pas véritablement question dans ce rapport, car au final, bien plus que d'éclairer les élus et les citoyens, ce qui devrait être l'ambition d'un tel rapport, on a le sentiment parfois, à la lecture du document, d'une volonté de nous éblouir afin de masquer les conséquences de vos choix politiques. Mise à part l'école Georges Leygues, sur laquelle nous nous retrouvons sans difficulté, peu de choses structurantes sur les politiques éducatives, sinon la restauration scolaire qui connaît toujours des errements à certains égards. Nous y reviendrons plus tard lors de ce conseil.

Peu de choses concernant le monde associatif, en termes de visibilité sur le soutien municipal. Peu de choses sur les solidarités, sinon une évolution du budget du CCAS, selon le montant nécessaire pour l'équilibre du budget prévisionnel, à savoir absorber les nécessaires évolutions salariales. Peu de choses sur nos aînés. Nous ne nions pas les contraintes et les défis, partageons de nombreux constats opérés dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires, mais la dynamique des recettes est conséquente et c'est donc les choix politiques que nous contestons et ne pouvons que former le regret que vos choix se fassent au détriment d'une action beaucoup plus soutenue en faveur des familles, de la solidarité, de la transition énergétique, de la vie associative. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup Monsieur SAINT-PASTEUR. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je vais répondre, vous avez dit, Monsieur SAINT-PASTEUR, je vais reprendre un de vos bons mots, de votre fin d'intervention, vous avez dit que notre volonté était sans doute de vouloir éblouir le lecteur, quand je vous écoute, je pense qu'il vous a surtout aveuglé. Nous avons aujourd'hui, dans l'ensemble des propositions budgétaires que nous faisons, alors qui ne sont volontairement pas totalement précises, parce que ce n'est qu'un Rapport d'Orientations Budgétaires. Donc, il est normal que vous n'ayez pas les chiffres exacts, je ne sais pas qui de vous deux a posé des questions, qu'il n'y ait pas tous les chiffres exacts, que nous avons présentés plutôt en variation, en enveloppes, en projections générales. Mais ce sont des orientations qu'il faut retenir et c'est bien l'objet de ce genre de débat.*

Tout d'abord, je voudrais quand même ôter d'un doute pour l'ensemble de ceux qui écoutent ce conseil municipal, l'augmentation des bases locatives sur lesquelles est fondé le produit fiscal pessacais. Est-ce que cette augmentation est différente d'une ville à une autre ? Non, c'est le Parlement qui le vote, c'est assis sur l'inflation passée et non pas par rapport à

l'inflation future. Donc là aussi, c'est une erreur de lecture Monsieur SAINT-PASTEUR que vous faites.

Donc, ce n'est pas à rapprocher des 6 % de l'inflation qui est envisagée en 2023, mais par rapport à l'inflation de 2022 qui a été enregistrée. C'est comme ça que le Parlement vote la revalorisation des bases locatives sur lesquelles s'appliquent les taux de l'imposition foncière. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est propre à Pessac, c'est quelque chose qui est commun à toutes les villes.

Lorsqu'on vous écoute, on a l'impression que la Ville de Pessac ferait une sorte d'héritage, qu'elle aurait une sorte de manne financière qui devrait lui permettre de redistribuer largement un argent dont elle ne saurait que faire. Je suis quand même très étonné, dans ces conditions, de voir que beaucoup d'autres villes s'apprêtent, au terme de leur Rapport d'Orientations Budgétaires qui sont déjà passés, à augmenter singulièrement les taux de leurs impôts.

Nous avons précisé dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires que nous appliquerions un bouclier fiscal, c'est à dire que nous continuerions d'appliquer un gel des taux fiscaux. Mais dans les conditions que je viens de décrire, comment se fait-il que d'autres villes ne fassent pas le même choix et augmentent parfois dans des proportions considérables, les taux d'imposition fiscale ? pardon d'imposition foncière.

Je vais donner simplement trois exemples et vous allez voir que je suis éclectique parce que je vais servir à la fois Madame CURVALE et Monsieur SAINT-PASTEUR. Le premier, c'est la ville de Lyon. Donc je rappelle qu'il y a une base qui augmente de 7,1 %. C'est vrai pour tout le monde et il y a un taux à Lyon qui va en plus augmenter de 9 %.

Comprenez la douleur des contribuables propriétaires lyonnais. Ils vont faire, ils vont eux avoir des taux, enfin des impôts qui vont augmenter de 16 %. Plus fort que Lyon, Grenoble. A Grenoble. Oui, vous vous y attendiez, mais c'est normal. Mais ça fait moins mal quand on s'y attend, vous avez raison. Donc, à Grenoble, il y a toujours les 7 % de base et en plus il y a 25 % de taux, ça fait 32 % d'augmentation. Et alors là, le pompon, le pompon n'est pas chez les verts, il est chez les socialistes, c'est Paris. Alors Paris, c'est 7 % toujours de base mais en plus on ajoute 52 % de taux, je vous jure, on peut se pincer. C'est vrai, tout ce que je dis est parfaitement vrai. 52 % de taux d'augmentation des taux d'imposition à Paris, 52 % à Paris, 25 % à Grenoble, 9 % à Lyon, 0 % à Pessac.

Voilà. Donc, ça c'est une vraie comparaison et c'est un vrai choix. Et j'assume complètement de faire des choix différents de ceux que les villes dirigées par des élus appartenant à vos formations politiques ont fait. Eh oui, parfaitement. Et je n'ai pas eu d'information sur ce qu'on s'apprête à faire à Bordeaux, mais puisque c'était cet après-midi, je n'ai pas d'information.

Mais apparemment, on s'attend là aussi à une augmentation des taux ; ça, c'est vraiment pour remettre les choses un petit peu au niveau.

Alors pourquoi ces villes font des augmentations ? Sans doute parce qu'elles font des choix différents de nous, mais tout simplement parce nous avons, nous sommes tous soumis à la même inflation, à la même augmentation. Alors, on ne fait pas les mêmes choix, la preuve. Mais, nous sommes tous soumis à une forte aggravation de nos conditions de dépenses. Cette aggravation ou cette dégradation des conditions, elle est liée à l'inflation. Elle est liée à l'inflation énergétique. Elle est liée à l'augmentation des coûts salariaux qui sont parfaitement normaux. On avait un gel du point d'indice depuis des années et des années. Il est normal qu'il y ait eu cette augmentation en juillet de 3,5 % mais qui s'applique sur la moitié du budget de fonctionnement.

Sur une autre partie significative du budget, vous avez l'augmentation des coûts énergétiques. Alors, ils sont un peu moins élevés. L'augmentation j'entends. L'augmentation est un peu moins élevée que ce qu'on avait craint en fin d'année. Mais j'attends de voir, que l'exercice 2023 soit écoulé, pour être convaincu qu'il n'y aura pas d'aggravation, là aussi, plus importante. Je m'explique, on avait envisagé d'augmenter de trois, enfin de multiplier nos coûts énergétiques, de multiplier par trois ou par trois et demi, c'est à dire une augmentation de 200 ou de 250 %.

Dans les faits, on devrait augmenter de 2 à 2,2, c'est à dire une augmentation d'environ 120 %.

Ça reste considérable. Et d'ailleurs, Stéphanie GRONDIN, tout à l'heure, l'a précisé, sur les charges à caractère général, on passe d'une part du budget qui s'élève à 19 % en 2022 à une part du budget en 2023 qui sera à 22 %. Ces trois points supplémentaires viennent amputer d'autant nos marges de manœuvre sur le reste de notre budget de fonctionnement. Et pourtant, nous n'augmentons pas les impôts. Tout simplement parce qu'on fait des choix évidemment différents des vôtres ou différents de ceux que vous auriez pu faire si vous étiez à notre place, à savoir notamment le fait d'imposer une rigueur, oui une rigueur, une rigueur qui est atteignable parce qu'on a la possibilité de le faire de manière juste et expliquer une rigueur dans nos dépenses de fonctionnement autres que les dépenses de personnel et les dépenses d'énergie, tout en augmentant la dotation au CCAS, tout en maintenant la dotation aux associations.

Donc, ça veut dire que sur tout le reste, c'est à dire une partie relativement faible de notre budget de fonctionnement, on doit faire un effort de rigueur de 9 %, c'est-à-dire diminuer ces dépenses-là, donc un gros tiers de nos dépenses de 9 %. Et tout le monde a joué le jeu et ça ne privera personne. Pourquoi ça ne privera personne ? Parce que nous sommes en mesure de pouvoir garantir les mêmes services aux Pessacais. Parce que nous sommes en mesure même d'accompagner l'augmentation des services qui sont nécessaires pour les Pessacais. Et c'est le côté social qu'on ne développe pas en conseil municipal, qu'on développe plutôt en conseil d'administration du CCAS, parce que c'est ce budget-là qui est effectivement mis à contribution. Mais c'est demain soir, rendez-vous donc demain soir. Mais il y a, vous disiez on n'a pas développé sur les seniors, on n'a pas développé sur telle ou telle catégorie, sur la petite enfance, etc. Tout cela c'est dans le budget du CCAS et nous augmentons la part de la subvention que le budget général servira à son budget annexe du CCAS.

Donc, c'est notre contribution justement aux éléments que vous regrettiez de ne pas voir détaillés dans ce budget.

Donc, c'est une volonté farouche, oui, mais ancrée, de ne pas augmenter la pression sur les contribuables pessacais, contribuables pessacais dont, rappelons-le, qu'ils sont de moins en moins nombreux. Parce qu'avec la réforme de la fiscalité locale, les simples locataires ne payent plus d'impôts locaux.

Et donc il y a, et ça on peut le regretter, je m'en étais d'ailleurs ouvert auprès du Premier ministre d'alors, lorsqu'il était venu nous présenter la réforme, je parle d'Édouard PHILIPPE, lorsqu'il était venu présenter la réforme devant les maires de la métropole, alors qu'Alain JUPPE en était le président, en disant que nous risquions, avec cette réforme de la fiscalité locale, de diviser la population de nos villes en deux catégories : des contribuables, des citoyens contribuables et des citoyens qui ne sont pas contribuables. Quand on n'est pas contribuable, on peut prendre n'importe quelle décision ou faire prendre n'importe quelle décision à la mairie, dans la mesure où de toute manière on ne paiera pas, sous la forme d'une augmentation d'impôts, la conséquence de ces décisions. C'est un risque, c'est un risque pour la démocratie locale. N'oublions pas que la démocratie est fondée sur le consentement à l'impôt. Là, on déconnecte le consentement à l'impôt de la décision politique. C'est quand même très gênant. J'estime que c'est très gênant et c'est sans doute quelque chose qu'il faudra corriger à l'avenir dans les réformes fiscales locales. Mais ce n'est pas notre objet.

Notre objet, c'est justement d'assurer une forme d'équité. Et vous mettez, et c'est normal, quand on a un clou, on tape dessus, on l'enfonce, on l'enfonce, on l'enfonce, c'est votre mantra sur l'augmentation des tarifs, sur les familles, que vous décrivez comme considérable. Or, l'augmentation peut être importante. Mais souvenons-nous qu'elle faisait suite à un gel de plusieurs années. Ce qui est important, c'est de voir, est ce que cette augmentation nous fait aller au-delà de ce qui est demandé dans les autres villes ? Il y a une seule ville qui est en dessous de nous, je parle des villes de la métropole, qui est en dessous de nous en termes de tarifs, notamment de tarifs des centres de loisirs, c'est la ville de Mérignac. Toutes les autres sont au-dessus. Toutes les autres sont au-dessus. On a pu faire la vérification et vous avez même pu la faire avec nous. Il me semble que vous l'aviez reconnu lors d'un dernier conseil municipal.

Donc, on n'assassine pas les familles. Au contraire, on a même baissé les tarifications qui s'imposent sur les familles les plus modestes. Et ça, c'est aussi notre forme de solidarité. Et j'estime que là nous remplissons notre rôle. Et n'oublions pas que, y compris parmi les familles, celles qui payent les tarifs les plus élevés, payent à peine la moitié du prix de revient. Et n'oublions pas que l'autre moitié, qui la paye ? C'est le contribuable. Il me semble qu'il y a une saine répartition entre un usager, qui peut d'ailleurs être un contribuable, un usager qui peut ne pas l'être, et le contribuable tout court. Donc, il y a une forme, je pense, de justice fiscale, d'équité fiscale et tarifaire, que vous ne partagez pas, mais que nous assumons pleinement et que j'ai eu l'occasion d'expliquer au collectif de parents d'élèves qui sont venus nous voir pour des sujets, pas uniquement les sujets tarification, mais les sujets, tout ce qui concernait la vie scolaire et extrascolaire. Et ça n'a pas soulevé, en tous les cas quand je l'ai présenté, de récrimination ou de révolte particulière.

Concernant les objectifs principaux sur lesquels nous avons assis nos orientations budgétaires, on trouve donc une volonté d'équité entre les Pessacais, je le rappelle. Nous l'assoyons sur des efforts de gestion qui sont élevés, 9 %, rappelons-le, sur toutes les dépenses qui ne sont pas contraintes.

Et vous me dites, vous faites courir un risque aux associations. Je le rappelle, les associations ne voient pas de baisse du montant global de l'enveloppe qui leur sera allouée dans le budget 2023.

Il n'y a pas forcément d'augmentation non plus. Mais nous avons, et j'ai eu l'occasion de le dire d'ailleurs, y compris en assemblée générale d'un comité de quartier, samedi dernier. Il me semble que vous étiez présent Monsieur SAINT-PASTEUR. Je ne sais pas si vous étiez parti ou si vous étiez encore là, excusez-moi. Et donc nous avons répondu à la question qui était demandé : « Mais que va-t-il se passer avec les subventions ? » ; je leur ai dit : « Nous permettrons à l'ensemble des associations, par les subventions que nous servirons, de continuer de réaliser leurs actions au bénéfice des Pessacais, dans les mêmes conditions que précédemment. »

Mais il est normal, dans un contexte en plus fortement inflationniste, que nous regardions la totalité de la situation financière, de l'équilibre financier, budgétaire, de chaque association. Notre priorité, j'avais eu l'occasion de le dire lorsque nous avions parlé de la baisse que vous dénoncez des subventions aux centres sociaux lors du dernier conseil municipal, notre priorité, c'est d'assurer l'emploi dans les associations. Première chose.

Deuxièmement, c'est d'assurer la continuité des actions de ces associations.

Et troisièmement, c'est d'assurer une équité entre les différentes associations et de regarder celles qui ont des réserves financières souvent dormantes, en période inflationniste, ça veut dire que c'est de l'argent perdu, c'est de l'argent qui perd de sa valeur, et des associations qui n'ont pas de réserve. Et celles-ci nous verront plus fortement à leurs côtés que celles qui ont des réserves, ce qui me paraît assez cohérent et assez équitable, à partir du moment où bien sûr on accepte l'ensemble des actions qui sont déployées par ces associations.

Donc, tout cela nous permet aujourd'hui d'avoir une prospective pour l'année 2023 qui est soutenable, sans augmenter les impôts. Mais ce n'est pas un but en soi, ce qu'il nous faut, et en assurant l'équité entre les différents pessacais, mais l'autre but, c'est de pouvoir assurer l'avenir de nos perspectives, de notre politique municipale. Et ça, c'est l'investissement que je vais convoquer désormais.

L'investissement pluriannuel est un investissement dont nous souhaitons qu'il puisse être au niveau des ambitions que nous avons déjà exposées aux Pessacais. C'est le PPI de 100 millions d'euros, PPI que nous avons dû, et que nous voterons d'ailleurs lors du vote du budget 2023, PPI que nous sommes en train de réévaluer, non pas pour en modifier le montant global mais pour en répartir légèrement les masses, parce qu'effectivement une inflation s'applique à un certain nombre de nos dépenses et je vais y revenir, et parce que nous avons dû intégrer dans ce PPI notre plan Pessac Eco-cité pour justement relever fortement notre niveau d'ambition écologique, environnementale en termes de développement durable. D'ailleurs, je note, Monsieur SAINT-PASTEUR, Madame CURVALE, que vous nous dites que nous ne sommes pas suffisamment ambitieux en termes de climat, alors que quand nous avons présenté le rapport sur le développement durable, vous nous avez plutôt félicité d'avoir accéléré notre train, notre rythme de fonctionnement sur cela.

Nous avons accéléré, mais manifestement pas encore suffisamment à votre goût. Dont acte. Je m'en doutais un peu. Je m'en doutais un peu, mais bon, j'essaie de trouver des points positifs dans ce que vous pouvez dire. Donc, nous avons, en termes d'investissements, une ambition qui est inchangée ; mais pas pour servir une quelconque politique de glorification de l'action municipale, tout simplement pour répondre aux besoins des Pessacais.

Lorsqu'on refait le groupe scolaire Georges Leygues, lorsque, à l'intérieur du groupe scolaire Georges, on crée une crèche là où il n'en existe pas aujourd'hui, puisque c'est une simple halte-garderie qui existe sur le quartier La Châtaigneraie Arago, nous le faisons pour les Pessacais et nous le faisons pour les familles pessacaises. Nous le faisons pour les petits Pessacais. Nous le faisons., on a parlé de l'égalité femmes-hommes, lorsque nous créons une crèche, nous permettons en particulier à des mamans, de pouvoir reprendre une activité. Oui, enfin, il n'y a pas beaucoup de papas qui s'arrêtent pour élever leurs enfants. On peut le regretter, mais c'est ainsi. Et en proportion, j'entends. Donc, quand on fait une crèche, on libère plus les mamans que les papas.

Cela est statistique, ce n'est pas un jugement de valeur. Et donc, nous avons, je pense, là des ambitions que nous pouvons partager.

Lorsque nous créons un nouveau stade nautique à Cazalet, sur une actuelle friche industrielle, lorsque nous créons ce stade nautique, nous le faisons pour remplacer une piscine Caneton qui est totalement énergivore. La piscine Caneton, en dépit de sa petite taille, consomme annuellement, en ce moment, jusqu'à présent en tout cas, données 2021-2022, consommait donc, 10 % de la totalité du gaz consommé par les bâtiments publics de Pessac, 10 %. En électricité, c'est à peine moins, c'est 6 %, pour quand même une piscine dont tout le monde peut reconnaître qu'elle est relativement modeste. Avec le futur stade nautique de Cazalet, nous allons consommer moins au global et pour des surfaces et des durées d'utilisation bien plus importantes que celles de la piscine Caneton.

Effectivement, vous avez souligné que le coût est élevé. Je suis d'accord avec vous. Une piscine, c'est toujours très cher. On a des coûts qui sont effectivement très élevés, mais parce que nous avons également, là aussi, une ambition qui a aussi été revue à la hausse pour justement répondre à notre ambition écologique. Vous avez souligné en commission, vous l'avez ébauché là aussi, qu'il y avait une grande différence entre l'autorisation de programme initial, qui était à 23 millions, et le coût de la nouvelle autorisation de programme qui est à 29 millions.

La différence s'explique assez simplement, entre 23 et 27 millions et demi, vous avez un changement d'ambition. Là où on avait une piscine classique à 23 millions, à 27 millions et demi, on a une piscine qui n'est pas classique, qui est totalement performante au niveau écologique en termes de filtration de l'eau, en termes de traitement de l'air, en termes de niveau chauffage et notamment d'utilisation de la géothermie, des panneaux photovoltaïques. Autant de choses qui, à 23 millions, n'étaient pas comprises. Nous avons actionné, nous avons coché toutes les options, je le reconnais et je l'assume pleinement, parce qu'on a estimé que quand on fait une piscine, ce n'est pas pour cinq ans, c'est pour 30, 40 ans, voire plus, si on arrive à bien l'entretenir et si elle était effectivement très moderne au moment de la construction ; et pour cela, il faut qu'elle soit ambitieuse, bien sûr, mais surtout qu'elle soit performante, performante dans le temps, performante au niveau énergétique. Elle va consommer par nageur, cette piscine Cazalet, par nageur, elle va consommer deux fois et demie moins d'eau que la piscine Caneton, trois fois et demie moins d'énergie que, sachant qu'en plus l'énergie sera essentiellement d'origine géothermique et panneaux photovoltaïques, trois fois et demie moins d'énergie que la piscine Caneton, au mètre carré de plan d'eau.

Donc, nous avons des ambitions qui sont élevées, ça coûte cher. Avoir des ambitions élevées, ça coûte cher. Et puis, pour passer de 27 millions et demi à 29 millions, on a effectivement, là pour le coup, des augmentations de prix, de coûts. On a 6 % d'inflation qui a été intégrée par rapport au moment où on a fait la première évaluation, qui date d'il y a deux ans ; on en aura sans doute encore. Il faut le dire, parce que l'inflation ne va pas s'évanouir d'un coup, donc elle va continuer d'augmenter. Donc, il est possible qu'on arrive à 29 millions et demi, peut-être même à 30 millions d'euros. C'est possible. On l'envisage et on l'a prévu. On

l'a prévu dans nos projections, parce que c'est ce qui nous permettra de pouvoir réaliser, encore une fois, cette ambition.

Pas d'impôts nouveaux, des efforts de gestion. Il y aura de nouveaux emprunts, parce que nous avons effectivement aussi la chance, une chance que nous avons entretenue depuis presque dix ans maintenant que nous sommes à la tête de la Ville, c'est à dire le fait d'être très peu endetté. Et quand on est très peu endetté, c'est pour le jour où on aura besoin de s'endetter, pour justement répondre aux objectifs dans la durée, aux objectifs d'investissement. Donc, on sera en mesure de le faire, et tout cela, encore une fois, en prenant l'engagement devant les Pessacais de ne pas les léser en terme d'équité, ni entre les générations, ni entre les niveaux et les catégories socio professionnelles, les niveaux sociaux, de ne délaissé aucun quartier de Pessac, de ne renoncer à aucune politique publique ; au contraire de les accompagner et de continuer d'avoir une relation équilibrée entre tous les Pessacais. Cela, c'est notre engagement. C'est ainsi qu'on a bâti 2023, non pas 2023 isolément de tout le reste des années, mais 2023 comme la première année du reste du mandat, qui donc se met dans une perspective pluriannuelle et qui va nous permettre de pouvoir réaliser, d'ici 2026, l'ensemble des engagements que nous avons pris devant les Pessacais. Et tout cela sans augmenter les impôts. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Merci Monsieur le Maire. Merci pour vos propos introductifs parce que ça faisait longtemps que je n'avais pas entendu une ficelle aussi grosse sur les comparaisons avec les villes comme Lyon, Paris ou Grenoble. C'est un petit peu comme si vous, qui êtes, si je ne m'abuse, délégué départemental du parti Horizon d'Édouard Philippe, vous seriez un fervent défenseur de la retraite à 67 ans, ça permet de faire le pont avec le questionnement de Laure sur ce sujet. Donc restons peut-être à nos modestes niveaux et comparons nous, et vous l'avez bien fait, à Mérignac par exemple, qui est une ville de taille comparable, dans un environnement comparable avec des fiscalités locales, Paris, c'est relativement déraisonnable, on n'est pas du tout dans le même monde, en termes de base, etc., même si je vous rejoins, la hausse est conséquente à l'effectif et ce n'était pas, et je l'ai dit, le chemin que nous aurions souhaité emprunter si nous avons été en responsabilité de la conduite des affaires municipales. Donc le débat, il n'est pas sur ce sujet-là. Le débat, il est sur les choix politiques, on l'a dit, sur la solidarité, sur les politiques éducatives et sur, en gros, certains choix qui ont été opérés. Les 800 000 € de delta sur la dépense, sur les dépenses en termes énergétiques, très clairement, ce différentiel de 800 000 €, il aurait pu éviter cette hausse de coût des services de restauration, des services périscolaires et des services relatifs à l'ALSH. Sur l'ALSH, il n'y a aucune redistribution. Il y a seul le premier décile, ou la première part de quotient familial, qui permet en gros de voir une petite partie baisser, mais en fait, 99 % des familles vont voir les tarifs augmenter.*

Concernant la restauration et le périscolaire, pour 100 € de recettes supplémentaires, pour 100 € de recettes supplémentaires, c'est 5 € redistribués pour les familles les plus fragiles. Donc très clairement, on n'est pas au niveau de ce que l'on peut appeler la redistribution ou la solidarité. C'est factuel, on peut le vérifier. Concernant les tarifs, je questionne et j'interroge. Je n'en ai pas la certitude, donc je ne le dis pas de façon catégorique, mais je ne pense pas que Pessac, soit la deuxième ville la moins chère de la métropole. Il me semble que des villes comme Eysines ou comme Bruges ont des tarifs sur l'ALSH qui sont moins élevés. Mais je n'en ai pas la certitude. Donc on pourra revérifier. On aura l'occasion, par une question orale ou d'autres moyens, d'avoir la vérité sur ce débat qui n'est pas fondamentalement essentiel.

Sur les investissements, vous comparez la performance de la piscine Cazalet, de la future piscine Cazalet, à Caneton qui est une piscine hors d'âge. Il faut comparer à des piscines plus récentes comme celle d'Eysines qui a été livrée en 2020, à 11 millions d'euros, pour avoir des comparaisons qui sont un petit peu plus récentes et un peu plus objectives. Là, on a quand même un peu le sentiment de d'un ventriglisse ou d'un dérapage. Concernant les dépenses d'investissement, on frôle les 30 millions d'euros, plus les coûts de maintenance. Très clairement, une piscine de plus petite taille, peut-être avec des performances énergétiques légèrement réduites, aurait permis de redéployer les moyens, je le redis,

excusez-moi d'être un petit peu insistant sur ce sujet-là, sur d'autres équipements. Dans le camembert, sur les 17 équipements les plus énergivores, il y avait d'autres besoins. Et ça, c'est quelque chose qui nous semble ne pas être conforme avec l'ambition écologique de droite ou de gauche, mais en tout cas, dans une volonté bas carbone qui devrait être celle de la Ville de Pessac. Donc, sur la solidarité, vous n'êtes pas au rendez-vous. Sur la question du fléchage des investissements dans une logique environnementale et de réduction de notre empreinte carbone, vous n'êtes pas au rendez-vous non plus. Donc, excusez-nous d'être en désaccord sur les choix, en tous cas, les conséquences qui sont celles de la ville par rapport au constat qui a été présenté dans le cadre de ce Rapport d'Orientation Budgétaire. Et en effet, c'est au moment du budget primitif que nous verrons dans le détail si nos inquiétudes sur l'évolution de l'aide au monde associatif, par exemple, seront avérées, si le budget du CCAS ne sera en hausse que pour couvrir les dépenses de personnel supplémentaires ou parce que vous avez décidé d'avoir des capacités d'intervention supplémentaires. Donc, tout cela, c'est vrai que nous l'étudierons avec plus de précisions lors du budget primitif. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : *« Oui, quelques remarques. J'avais prévu que vous nous parleriez de Grenoble et pas de Lyon et de Paris à vrai dire. Donc, à Grenoble, c'est de là que vient d'ailleurs ma référence, un bouclier à la fois social et climatique, parce que ça fait partie du dossier de presse que vient de sortir la Ville de Grenoble pour expliquer ses choix politiques. Et c'est, comme vous l'avez rappelé, une augmentation de la part communale de la taxe foncière. Alors, Pessac, Grenoble n'appartiennent pas aux villes de la même strate. Pour rappel, la difficulté de Grenoble, c'est qu'il y a en quelque sorte une tradition. En tout cas, il y a une histoire liée à l'ère d'Alain CARIGNON, mais qui pèse, qui pèse encore, qui pèse encore sur l'endettement. Ah pour un historien comme vous, ça ne remonte pas au Moyen Âge qui est votre thématique de prédilection. Là, je vous évoque juste CARIGNON et les conséquences de son héritage. Ça pèse encore et ça pèse en termes de dates. Eric PIOLLE avait fait comme vous, quand il a été élu en 2014, un audit des finances de la Ville. Et à la différence de Pessac, qui avait déjà une situation saine, Grenoble était fortement endettée. C'était 1 697 € par habitant en 2013. Alors tout à l'heure, je ne sais plus si vous l'avez rappelé, mais on a le chiffre, pour le coup, en annexe, les villes ne sont pas de la même strate, mais Pessac, historiquement en quelque sorte, fait plutôt partie des villes qui ont toujours eu un endettement très faible. Donc il n'y a pas les mêmes points de départ et il n'y a pas les mêmes choix qui sont faits. Tout est une question de redistribution et de ce que l'on peut faire dans le cadre de l'investissement. Voilà pour refermer la page comparative. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Alors, vous la refermez, vous. Alors, je vais conclure, sauf s'il y a des demandes d'autres prises de parole. Je vais conclure assez rapidement parce que je ne pense pas que cela va apporter grand-chose. Alors, Vous comparez avec les villes que vous voulez, je compare avec les villes que je veux, vous comparez avec Eysines, je compare avec Paris, je compare avec Grenoble, vous comparez avec Mérignac, etc. Bon, ok. Non mais, l'augmentation des bases locatives, elle est la même pour toutes les villes, quelle que soit leur taille. Quelle que soit la taille de la ville, les bases locatives ont été revalorisées de la même manière, de la même manière. En revanche, les taux d'imposition, on vient de le voir, n'ont pas été calculés de la même manière. Ils n'ont pas été augmentés de la même manière puisqu'encore une fois, c'est zéro chez nous.*

Deux éléments. Je vais commencer par les comparaisons de Madame CURVALE concernant Grenoble. Alors l'héritage CARIGNON, convoquer l'héritage CARIGNON qui date de 30 ans, ce n'est pas du Moyen-Age, mais en termes de fiscalité locale, ça revient à peu près l'Antiquité.

Donc, nous avons aujourd'hui sur la ville de Pessac, nous avons aussi un héritage : le vôtre, puisque vous étiez à cette place, alors pas à ma place, mais enfin à une place ici il y a quelques années. Et nous avons effectivement trouvé peu de dettes en arrivant. Non, non, je ne vous ai pas interrompu.

Donc, nous avons trouvé peu de dettes en arrivant, c'est vrai, nous avons maintenu cette faiblesse de l'endettement pessacais en dépit d'efforts de rénovation, voire de reconstruction, de bâtiments publics qui étaient, pour le coup, pour la plupart vétustes, avec un taux d'équipement de la ville de Pessac qui était très faible. Caneton, qu'on fait durer là au-delà du raisonnable, Caneton aurait très bien pu être rénovée avant que je ne sois élu, en 2014, maire de Pessac.

Les écoles que nous devons rénover et dont nous devons accélérer la rénovation énergétique, pourquoi vous ne l'avez pas fait ? Pourquoi vous ne l'avez pas fait à l'époque ? Alors, évidemment, vous n'étiez pas endettés. Mais les bâtiments publics sont dans un état lamentable. Aujourd'hui, cela fait huit ans que nous y sommes, ils sont remontés de niveau. Mais est ce que je dois rappeler, quand même, que sous le dernier mandat, avant que je ne sois élu maire, il y avait un projet de refaire un équipement sportif majeur à Bellegrave qui n'a pas pu être réalisé parce que la municipalité précédente n'a pas pu emprunter, parce que justement, il n'y avait pas de bases budgétaires suffisamment saines pour rassurer les banques. C'était quand même un comble. Et nous, nous avons pu restaurer cette santé, je dirai, budgétaire.

Donc, vous voyez, il n'y a pas forcément uniquement des avantages à ne pas être endetté quand on a un bâti qui est extrêmement vétuste. Et c'est ce que nous avons trouvé. Est-ce que je dois rappeler, parce que ça fait maintenant partie des images d'Epinal mais qui ont un fond de vérité, parce que ça a été vérifié, quand on a rénové le Coséc de Saige, il y poussait sur le toit des chênes qui faisaient trois mètres de haut. Donc, ce sont des bâtiments qui sont très, très bien entretenus, très, très bien entretenus. Donc, on va fermer la parenthèse parce que les comparaisons dans l'espace et dans le temps ne sont pas forcément favorables à la qualité de votre gestion passée, en tout cas pour ceux qui y ont contribué. Monsieur SAINT-PASTEUR n'y était pas directement. Madame CURVALE, elle, y était directement. Alors, vous votiez peut-être contre mais, en attendant, vous faisiez partie de cette majorité. On est solidaire de la majorité à laquelle on appartient. On ne peut pas choisir en fonction des circonstances, les éléments dont on se sent solidaire.

Sur les comparaisons de piscine, alors là aussi, il faut comparer ce qui est comparable.

Vous vous refusez à comparer avec des villes plus importantes, certes, mais vous comparez allègrement avec des piscines qui n'ont rien à voir avec le stade nautique de Cazalet que nous voulons faire. J'ai des éléments comparatifs sous les yeux. Nous allons avoir un bassin principal qui va faire 70 % de plus que celui d'Eysines. Nous allons avoir un bassin d'apprentissage et des espaces ludiques qui seront quatre fois plus grands que ceux d'Eysines.

À Eysines, Eysines-Le Haillan, parce que c'est une piscine intercommunale, il n'y aura aucune tribune, il n'y a aucune tribune. Nous aurons 200 places en tribune. Nous allons avoir des espaces extérieurs qui, eux, sont à créer de toutes pièces, là où Eysines a récupéré des espaces qui étaient préexistants puisque c'était une rénovation et non pas une construction neuve ; une chaudière qui est partagée entre différents équipements, qui est une chaudière biomasse, là où nous, nous utilisons la géothermie et le photovoltaïque.

Vous voyez, les choses ne sont pas tout à fait comparables. Il y a, en outre, l'année de construction, évidemment, était avant le choc inflationniste que nous devons subir. Donc, je pense qu'à Eysines, avec le même niveau d'ambition, ce serait construit aujourd'hui, ça ne coûterait pas les 11 millions d'euros que ça a coûté à l'époque. Ça coûterait plutôt 14 ou 15 millions, avec les chiffres d'aujourd'hui. Donc, si on met l'un dans l'autre, on a des comparaisons. Mais il faut tout comparer, il faut tout comparer.

Donc, on n'a pas, dans les ambitions que nous poursuivons, à rougir des efforts que nous consentons. Encore une fois, il semble parfaitement justifié et ne serait-ce que parce qu'il y a eu des appels d'offres. Il y a eu des jurys de concours et les trois projets qui étaient in fine en lice étaient, à 1 million d'euros près pour les extrêmes, équivalents.

Donc, ce qui montre bien que nous avons des prix qui étaient tout à fait comparables et puis nous avons rajouté des options ainsi que nous venons de le détailler. Voilà donc, sur tous ces éléments, il me semble que la Ville de Pessac, dans ses orientations budgétaires pour 2023, mais je ne vais pas répéter ce que j'ai dit amplement tout à l'heure, peut s'enorgueillir de ses ambitions, de sa modération et de son bouclier fiscal.

Et nous aurons à voter, lors du prochain conseil municipal, un budget primitif 2023 avec un PPI révisité, réactualisé, qui nous permettra aussi de nous projeter dans une perspective de plus long terme, sur les quelques années qui viennent, pour notre ambition commune au service des Pessacais, parce que n'oublions pas tout ce que nous faisons, c'est pour les Pessacais. Bien, c'est un moment important, le Rapport d'Orientation Budgétaire. Donc, on prend acte puisqu'il n'y a pas de vote là non plus. Et donc on va passer à la délibération suivante. »

Délibération votée DEL2023_004

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au maire, présente le rapport suivant :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise qu'il comporte les informations suivantes :

- 1 - Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement
- 2 - La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de dépenses et de recettes d'investissement et, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme
- 3 - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations fixées aux 1°, 2°, 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En outre, le rapport comporte, dans les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne présente donc pas de caractère décisionnel.

La première partie du rapport est consacrée au contexte économique et financier national.

Ensuite sont évoquées les mesures de la loi de Finances 2023.

Enfin, seront abordées la situation des finances de la ville et les orientations pour 2023 et les années suivantes.

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'article L.2313-1 et l'article D.2312.3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu la présentation du rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que ce débat doit avoir lieu en Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023 de la Ville de Pessac.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2023_005 : Composition de la Commission d'Appels d'Offres - élection des membres

Monsieur Le Maire poursuit : « *On doit actualiser la commission d'appel d'offres du fait des mouvements souhaités, dans tous les cas, au sein de l'équipe municipale. Donc, il y a une seule liste qui a été déposée, donc qui comprend des élus de la majorité des élus de l'opposition ou des oppositions. Donc je donne lecture de la liste :*

En titulaires, il est proposé que fassent partie de la commission d'appel d'offres, Madame Véronique CARLOTTI, Monsieur Jean-Pierre BERTHOMIEUX, Monsieur Christian CHAREYRE, Monsieur Ludovic BIDEAU et Monsieur Philippe CERNIER pour l'opposition.

En suppléants, Monsieur Najj YAHMDI, Madame Valérie GIUDICELLI, Monsieur Jérémie LANDREAU, Monsieur Dominique MOUSSOURS-EYROLLES et Madame Laure CURVALE.

Est ce qu'on est bien d'accord sur la liste commune ? Oui, oui. Vous êtes ma garante, d'ailleurs, je ne m'adresse qu'à vous. Madame BRIDIER, heureusement que vous êtes là. Non, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai. Il y en a d'autres qui écoutent, la preuve, Monsieur RISTIC écoute aussi très attentivement. Mais il n'est pas le seul. Non, je ne ferai offense à personne en disant que vous n'écoutez pas. Bien, est ce qu'il y a des remarques particulières ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »

Délibération votée DEL2023_005

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appels d'Offres comprend, outre le Maire ou son représentant, Président, cinq membres du Conseil Municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Elle comprend également des membres suppléants en nombre identique, élus selon les mêmes modalités de scrutin.

A la demande de deux de ses membres, il est proposé de renouveler la composition de la Commission d'Appels d'Offres.

Une liste unique ayant été régulièrement déposée auprès de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-21,

Considérant que la liste unique de candidats aux fonctions de membres de la Commission d'Appels d'Offres a été recueillie par Monsieur le Maire qui en a donné lecture à l'assemblée,

- de proclamer élus membres à voix délibérative de la Commission d'Appels d'Offres :

Titulaires :

- 1) Mme Véronique CARLOTTI
- 2) M. Jean-Pierre BERTHOMIEUX
- 3) M. Christian CHAREYRE
- 4) M. Ludovic BIDEAU
- 5) M. Philippe CERNIER

Suppléants :

- 1) M. Naji YAHMDI
- 2) Mme Valérie GIUDICELLI
- 3) M. Jérémie LANDREAU
- 4) M. Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
- 5) Mme Laure CURVALE

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2023 006 : Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des lycées, des collèges et des conseils d'école - modification

Monsieur Le Maire déclare : *« Alors même chose en fait. Je ne vais peut-être pas donner lecture de la totalité des membres sur toutes les écoles, collèges et lycées concernés dont vous avez eu la communication de la liste. Donc, c'est le remplacement d'Eva MILLIER qui effectivement entraîne des modifications, donc pas que des modifications, d'ailleurs, avec l'arrivée de Monsieur Franck SARRABYROUSE, il y a des ajustements qui ont lieu également. Pour tenir compte des souhaits entre les titulaires, les suppléants, il y a quelques ajustements. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Je pense qu'il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2023_006

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs, notamment des établissements d'enseignement primaires et secondaires.

Le Code de l'Éducation précise que le conseil d'administration des lycées et collèges comprend deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune.

Pour les collèges accueillant moins de 600 élèves ainsi que pour les établissements régionaux d'enseignement adapté, le nombre de représentants de la commune est limité à un.

Les conseils d'écoles sont quant à eux composés pour partie du Maire, ou de son représentant, et d'un conseiller municipal.

Par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal a ainsi désigné :

- comme représentants au sein du conseil d'administration des établissements suivants :

Lycée Pape Clément :

Titulaire : François SZTARK

Suppléant : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ

Lycée d'Enseignement Professionnel Philadelphie de Gerde :

Titulaire : Cem ORUC

Suppléant : François SZTARK

Lycée d'Enseignement Adapté – Établissement Régional d'Enseignement Adapté Le Corbusier :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ

Suppléant : Cem ORUC

Collège Gérard Philipe :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ Suppléant : Benoît GRANGE

Collège de l'Alouette :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ Suppléant : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES

Collège Noès :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ Suppléante : Sabine JACOB-NEUVILLE

Collège François Mitterrand :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ Suppléant : Benoît GRANGE

- comme représentants de la commune au sein des conseils d'écoles, outre le Maire ou son représentant, :

Écoles maternelles	Élus
Alouette	Emmanuel MAGES
Bellegrave	Sabine JACOB-NEUVILLE
François Mauriac	Fatima BIZINE
Georges Leygues	Emmanuel MAGES
Jean Cordier	Sabine JACOB-NEUVILLE
Joliot-Curie	Emmanuel MAGES
Jules Ferry	Eva MILLIER
La Farandole	Annie LADIRAY
Le Colombier	Eva MILLIER
Le Monteil	Emmanuel MAGES
Le Pontet	Emmanuel MAGES
Magonty	Emmanuel MAGES
Montesquieu	Emmanuel MAGES
Pape Clément	Eva MILLIER
Roland Dorgelès	Eva MILLIER
Saint-Exupéry	Eva MILLIER

Écoles élémentaires	Élus
Aristide Briand	Emmanuel MAGES
Cap de Bos	Annie LADIRAY
Georges Leygues	Emmanuel MAGES
Jean Cordier	Emmanuel MAGES
Joliot-Curie	Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
Jules Ferry	Eva MILLIER
Magonty	Eva MILLIER
Montesquieu	Emmanuel MAGES
Pierre Castaing	Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
Roland Dorgelès	Eva MILLIER
Saint-Exupéry	Eva MILLIER

Groupes scolaires	Élus
--------------------------	-------------

Édouard Herriot	Fatima BIZINE
Jacques Cartier	Emmanuel MAGES
Toctoucau	Jean-Pierre BERTHOMIEUX

Suite à la démission de Mme Eva MILLIER, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son remplacement et de désigner M. Franck SARRABAYROUSE, représentant de la commune au sein des conseils d'école des écoles maternelles Jules Ferry, Le Colombier, Pape Clément, Roland Dorgelès, Saint-Exupéry et des écoles élémentaires Jules Ferry, Magonty, Roland Dorgelès et Saint-Exupéry.

Par ailleurs, il est proposé de procéder au remplacement du représentant de la commune au sein du conseil d'administration du collège Gérard Philipe et de désigner Mme Fatima BIZINE pour y siéger comme représentant titulaire.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-33,
Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D.411-1 et R.421-14,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration des lycées et des collèges situés sur son territoire,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un de ses membres pour siéger au sein de chaque conseil d'école de la commune, outre le Maire ou son représentant,

- de modifier comme suit la désignation des représentants de la commune :

- au sein du conseil d'administration des établissements suivants :

Lycée Pape Clément :

Titulaire : François SZTARK

Suppléant : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ

Lycée d'Enseignement Professionnel Philadelphie de Gerde :

Titulaire : Cem ORUC

Suppléant : François SZTARK

Lycée d'Enseignement Adapté – ÉTABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE LE CORBUSIER :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ

Suppléant : Cem ORUC

Collège Gérard Philipe :

Titulaire : Fatima BIZINE

Suppléant : Benoît GRANGE

Collège de l'Alouette :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ
EYROLLES

Suppléant : Dominique MOUSSOURS-

Collège Noès :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ

Suppléant Sabine JACOB-NEUVILLE

Collège François Mitterrand :

Titulaire : Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ

Suppléant : Benoît GRANGE

- au sein des conseils d'écoles suivants :

Écoles maternelles	Élus
---------------------------	-------------

Alouette	Emmanuel MAGES
Bellegrave	Sabine JACOB-NEUVILLE
François Mauriac	Fatima BIZINE
Georges Leygues	Emmanuel MAGES
Jean Cordier	Sabine JACOB-NEUVILLE
Joliot-Curie	Emmanuel MAGES
Jules Ferry	Franck SARRABAYROUSE
La Farandole	Annie LADIRAY
Le Colombier	Franck SARRABAYROUSE
Le Monteil	Emmanuel MAGES
Le Pontet	Emmanuel MAGES
Magonty	Emmanuel MAGES
Montesquieu	Emmanuel MAGES
Pape Clément	Franck SARRABAYROUSE
Roland Dorgelès	Franck SARRABAYROUSE
Saint-Exupéry	Franck SARRABAYROUSE

Écoles élémentaires	Élus
Aristide Briand	Emmanuel MAGES
Cap de Bos	Annie LADIRAY
Georges Leygues	Emmanuel MAGES
Jean Cordier	Emmanuel MAGES
Joliot-Curie	Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
Jules Ferry	Franck SARRABAYROUSE
Magonty	Franck SARRABAYROUSE
Montesquieu	Emmanuel MAGES
Pierre Castaing	Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
Roland Dorgelès	Franck SARRABAYROUSE
Saint-Exupéry	Franck SARRABAYROUSE

Groupes scolaires	Élus
Édouard Herriot	Fatima BIZINE
Jacques Cartier	Emmanuel MAGES
Toctoucau	Jean-Pierre BERTHOMIEUX

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2023 012 : Secteur Chappement - création d'une voie - dénomination rue Olympe de Gouges

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui dit : « Secteur échappement. Création d'une voie. Dénomination rue Olympe de Gouges. Rapporteur Fatiha BOZDAG. »

Madame BOZDAG déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, dans la continuité du rapport que j'ai présenté tout à l'heure sur l'égalité femmes-hommes, donc j'en avais un petit peu parlé tout à l'heure, nous allons dénommer deux rues sur la ville de Pessac.*

Je tiens d'abord à remercier mon collègue, Stéphane MARI, qui a accédé à ma demande, et qui a bien voulu participer et m'autoriser déjà à présenter la délibération qui était la sienne au départ, et surtout de nommer des femmes dans la ville de Pessac. Donc la première, c'est Olympe de Gouges. Que dire d'Olympe de Gouges ? C'est vraiment un phénomène.

J'ai ressorti sa bio pour me rafraîchir un peu les idées, pour me remettre un peu son parcours en tête. Et c'était vraiment une héroïne révolutionnaire. Elle était vraiment considérée comme la première femme féministe. J'ai relu un peu son manifeste et je me dis qu'il est vraiment d'actualité. Et donc je vous demande d'approuver la dénomination de la voie desservant les habitants du secteur Chappement donnant sur l'avenue du Général Leclerc. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Juste avant de donner la parole, je pense que Madame BRIDIER voudra la saisir. Même pas ? Vous allez me décevoir, ça sera quelqu'un d'autre mais très bien. Je pense que ce sera, de toute manière, dans une aspiration commune. Je vais juste dire pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, Monsieur MARI ne constitue pas un verrou à la dénomination, par des personnalités féminines, de noms de voies. Je tiens à le préciser. Et les remerciements, c'était juste pour dire qu'il ne présentait pas les délibérations. Voilà, là on était tous d'accord sur le fait de pouvoir féminiser les noms de voies, ainsi que d'ailleurs certains parmi vous l'avaient demandé, et nous étions tout à fait convaincus de cette nécessité. Donc, Olympe de Gouges constitue notre premier choix pour cette voie. Alors qui souhaite parler ? C'est un homme très bien. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Alors j'ai dû m'absenter quelques instants. Je n'ai pas entendu le début de l'intervention, donc je vais réadapter. Juste pour dire en fait, on avait évoqué en effet cette nécessité de participer à ce que dans l'espace public, la visibilité des femmes soit plus importante. Je me souviens du petit échange qu'on avait eu sur la place des marchands oubliés, où on avait un peu balayé d'un revers de main en disant que dédier le nom d'un parking était, je crois que le mot c'était tendancieux. Il y avait quand même eu un communiqué de presse, une inauguration, une phase test. Bon bref, on va passer, ce n'est pas très important. Moi, ce qui m'intéresse, c'est de voir comment, en fait, on peut essayer d'améliorer les choses pour que, Olympe de Gouges, évidemment, en termes de noms qui résonnent dans le champ du féminisme, c'est difficile de faire plus puissant, mais c'est comment on travaille en fait justement sur ces dénominations ? Est-ce que c'est uniquement de votre propre chef ? Est-ce qu'on essaie de travailler de façon un petit peu plus collaborative avec des écoles par exemple ? Ce nom d'Olympe de Gouges, comment il a été sélectionné sur ce choix-là ? Voilà, ce sont des choses qui peuvent, je pense, faire l'objet aussi d'une appropriation et d'une explication et d'une pédagogie, avec les comités syndicats de quartier, ça avait été évoqué, mais aussi avec les écoles. Donc, c'est une note positive. Vous en avez eu quelques-unes ce soir, mais en appréciations en fonction de vos réponses, peut être peut mieux faire. Donc, voilà un petit peu le sens de la remarque. Il ne faut pas quand même ... »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Je l'aurai parié. Peut mieux faire. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR ajoute : « *Ça dépend de votre réponse.*

Madame BOZDAG dit : « *Je vais me permettre de te répondre Sébastien, « peut mieux faire », je ne sais pas ce qu'on peut faire de mieux. Nommer Olympe de Gouges dans la ville de Pessac, je pense que quand même, c'est une belle avancée. Quand j'ai dit que j'ai repris sa bio, c'était vraiment pour me dire, oui, on peut être fier à Pessac de nommer une rue Olympe de Gouges. Donc, peut mieux faire, je ne sais pas. Là, tu me poses une colle. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Alors, on avait associé, quand même, les syndicats de quartier à ces propositions, les syndicats de quartier nous proposaient des personnes qui*

étaient souvent vivantes. Donc, c'était un peu compliqué de pouvoir dénommer des personnes vivantes. Et puis on souhaitait quand même qu'il y ait une forme de souffle, je dirai, dans les propositions qui soient faites. Et on avait justement eu l'occasion de parler de plusieurs personnalités féminines qui ont traversé l'histoire, comme Olympe de Gouges, comme Alexandra David-Néel dont on parlera tout à l'heure, lors du Festival du Film d'Histoire dont le thème était sur la relation entre les femmes et les hommes. Et il avait eu une exposition, ici même au sein de la mairie, sur les figures féminines de l'histoire, Olympe de Gouges était présente, François et Pascale avaient inauguré cette exposition. Donc, Olympe de Gouges s'est imposé, je dirai, relativement simplement à notre esprit, comme si on doit dénommer d'une voix, dénommer du nom d'une dame de l'histoire, une femme de l'histoire, une voie nouvelle. Olympe de Gouges s'est assez rapidement imposé à notre esprit et le nom aussi résonne à l'oreille de beaucoup et permettra, pour ceux qui ne la connaissent pas, d'aller chercher qui elle était. Voilà, je mets donc aux voix puisque je ne pense pas qu'il y ait de contestation véritable sur ce nom-là. Mais je mets quand même aux voix. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Délibération votée DEL2023_012

Madame Fatiha BOZDAG, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Les dénominations de voies, chemins et ronds-points permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

La voie desservant les habitations du secteur Chappement donnant sur l'avenue du Général Leclerc ne portant pas de dénomination reconnue, il a été décidé de l'intituler rue Olympe de Gouges.

Née le 7 mai 1748 à Montauban sous le nom de Marie Gouze, Olympe de Gouges est une héroïne révolutionnaire considérée comme l'une des premières féministes françaises. Elle fut également une adversaire résolue du système esclavagiste.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la dénomination de la voie desservant les habitations du secteur Chappement donnant sur l'avenue du Général Leclerc : Rue Olympe de Gouges.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2023 013 : Secteur Chappement - création d'une voie - dénomination rue Alexandra David-Néel

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui dit : « *Secteur Chappement, création d'une voie, dénomination rue Alexandra David-Néel. Rapporteur Fatiha BOZDAG.* »

Madame BOZDAG dit : « *Toujours dans le même esprit. L'idée, c'est de donner un autre nom, quelqu'un que, moi, je ne connaissais pas du tout, je n'avais même pas imprimé son nom lors de la commission. Donc, Madame CURVALE, je vous avais promis que, ce soir, je me rappellerais de son nom. Donc, Alexandra David-Néel, personnage très emblématique et assez surprenant. Dans la délibération, il est dit qu'elle fut, en 1924, la première femme occidentale à atteindre Lhassa, capitale du Tibet. Une femme orientaliste, tibétologue et féministe. Elle fut aussi une journaliste émérite. Et quand on va sur sa bio, c'est encore plus détaillé. Elle a été chanteuse d'opéra, féministe, journaliste, anarchiste, à l'époque, c'est quand même assez fort, écrivain, exploratrice, franc-maçonne et bouddhiste française. Ceux*

qui sont intéressés, j'ai sa petite bio, c'est intéressant. Monsieur SAINT-PASTEUR, vous trouverez qu'il y aura peut-être encore mieux à faire. Mais pour le coup, c'est un personnage assez atypique, assez intéressant et qui donne à découvrir. Et donc, je vous demande d'approuver la dénomination de la voie desservant les habitants du secteur Chappement donnant sur l'avenue du Général Leclerc. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : *« Je viens au secours de Sébastien, quand même. Sébastien SAINT-PASTEUR a dit d'aller plus loin, que ce n'était pas assez, pas sur le nom de Olympe de Gouges, mais vraiment sur la façon dont on travaille le nom donnant le nom des rues. Voilà ce que je voulais préciser. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BIZINE** qui dit : *« Pour Sylvie et Sébastien, nous recevons quand même des suggestions. Par exemple, là, j'ai reçu une suggestion de dénomination d'une future rue, par rapport à l'opération d'aménagement du Pontet Sud. Sur une nouvelle voie, nous avons une personne qui habite à côté, qui nous a fait un mail, et qui nous propose le nom d'une femme résistante française de Bordeaux. Voilà, donc c'est à l'étude avec Stéphane MARI. Donc, on a des suggestions effectivement. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Mais l'idée n'est pas mauvaise de pouvoir faire choisir en associant les écoles, ou le conseil municipal des enfants peut-être ? Je ne sais pas. La chose n'est pas inutile. Frank SARRABAYROUSE qui y est arrivé entre temps, qui pourra annoncer qu'il y a un CME demain, ton premier en l'occurrence, et ça pourra être l'occasion, peut-être pas demain, lors d'une future séance du conseil municipal des enfants, d'avoir effectivement plusieurs noms et de suggérer que le conseil municipal des enfants, au vu des biographies que l'on travaillera et qu'on leur présentera, on ne peut pas leur demander de connaître forcément toutes les biographies des dames qu'on leur présenterait, de pouvoir choisir. Ce pourrait être tout à fait intéressant. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : *« Simplement, merci Fatima pour cette précision. Alors moi aussi, je voudrai faire ma proposition. Je la dis à l'oral et je peux la confirmer par mail. Je propose le nom de Yvette ROUDY, c'est une pessacaise. Bon, elle n'est pas morte, tant mieux. Elle a été ministre des droits des femmes, et je pense que c'est peut-être à étudier. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Vous avez tout à fait raison. Vous avez entièrement raison. On lui souhaite une longévité encore plus grande. Mais c'est vrai que je pense qu'il sera impossible à la ville de Pessac de ne pas avoir une voie qui s'appellera du nom d'Yvette ROUDY effectivement, il n'y a pas de doute là-dessus. Ça arrivera, ça arrivera. Mais dans notre jurisprudence, entre guillemets, de dénomination de voirie, je pense qu'il est bon de souhaiter que ce soit le plus tard possible en l'occurrence. »*

Madame BRIDIER dit : *« Après, il va falloir créer beaucoup de voies. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Il peut y avoir des changements de dénomination aussi. Ce n'est pas forcément souhaité par les riverains. Je mets aux voix. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2023_013

Madame Fatiha BOZDAG, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Les dénominations de voies, chemins et ronds-points permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

La voie desservant les habitations situées dans le secteur Chappement donnant sur l'avenue du Général Leclerc ne portant pas de dénomination reconnue, il a été décidé de l'intituler rue Alexandra David-Néel.

Née en 1868 à Saint-Mandé, Alexandra David-Néel, fut en 1924 la première femme occidentale à atteindre Lhassa, capitale du Tibet. Femme orientaliste, tibétologue et féministe, elle fut aussi journaliste émérite.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la dénomination de la voie desservant les habitations du secteur Chappement donnant sur l'avenue du Général Leclerc : Rue Alexandra David-Néel.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n°DEL2023 017 : Ecole maternelle du Pontet - avis sur la fermeture de l'école

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui dit : « *Ecole maternelle du Pontet, avis sur la fermeture de l'école, rapporteur Emmanuel MAGES.* »

Monsieur MAGES déclare : « *Merci Madame VIEU. Mes chers collègues, l'école maternelle du Pontet accueille, au titre de l'année scolaire 2022-2023, 42 enfants répartis en deux classes. Historiquement, l'école du Pontet accueillait prioritairement les enfants qui ne pouvaient être scolarisés dans les écoles de secteur de Saïge ou ceux arrivés en cours d'année. La baisse des effectifs maternels sur l'ensemble du territoire pessacais et la capacité des écoles du secteur à scolariser les élèves ne rendent plus pertinent le maintien de cette école. De plus, la dynamique pédagogique interroge l'Education nationale sur son maintien d'une école à deux classes. Dans le cadre de la prospective des effectifs scolaires, il apparaît que les effectifs maternels pessacais vont encore poursuivre leur baisse dans les prochaines années. Déjà, entre 2018 et 2022, une baisse de 16 % des effectifs maternelle. En parallèle, il apparaît également, au sein d'un même secteur scolaire, que l'école maternelle Saint-Exupéry, située au cœur du quartier et composé de quatre classes, est actuellement en situation de fragilité, selon encore les critères de l'éducation nationale, l'Éducation nationale y demandant la fermeture depuis trois années. Après analyse démographique et pédagogique, l'Éducation nationale va demander la fermeture de deux classes. Il est donc proposé au conseil municipal la fermeture de l'école du Pontet à compter de la rentrée scolaire 2023. Les enfants seront principalement affectés au sein de l'école Saint-Exupéry maternelle. Cette école est aussi le bassin de vie des familles concernées. Les écoles de proximité sont également en capacité d'accueillir l'ensemble des enfants scolarisés et à scolariser, sans surcharger les classes. Afin d'informer la communauté éducative et d'accompagner les familles des élèves actuellement scolarisés en petites et moyennes sections, un conseil d'école exceptionnel et une réunion avec l'ensemble des parents ont eu lieu le 12 janvier 2023. Les familles ont été informées des modalités d'inscription et d'affectation de leur enfant pour l'année prochaine. Les fratries seront automatiquement scolarisées au sein du même secteur scolaire. Les locaux y seront maintenus en l'état et continueront d'accueillir des enfants les mercredis et les vacances scolaires, devenant un centre de loisirs. Si le besoin réapparaissait, les locaux pourraient de nouveau accueillir des classes.*

Les personnels techniques et d'animation pourront demander une autre école, y être intégrés dès la rentrée 2023. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup Emmanuel. C'est un sujet important. Donc, vous le savez, on a, pour resituer un peu dans le cadre général de l'évolution démographique*

des effectifs scolaires sur la ville de Pessac, au moins à l'échelle que je peux maîtriser, c'est à dire celle depuis que je suis maire de Pessac, rentrée 2013, 4 750 enfants, à peu près, 4 750 enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pessac, maternelles et élémentaires. Rentrée 2018, 5 555 enfants présents à la rentrée. Donc, vous voyez l'augmentation très forte entre 2013 et 2018, considérable. Aujourd'hui, rentrée 2022, 5 026 enfants. Donc, vous voyez les montagnes russes que cela fait : forte augmentation, forte diminution. Au moment où nous avons créé, sous le mandat précédent, 29 classes, je crois, entre maternelles et élémentaires, nous en avons supprimé, enfin, l'Education nationale nous a demandé d'en supprimer, simplement trois ou quatre, je crois, depuis le début de ce mandat, ce qui montre d'ailleurs un réajustement des effectifs dans les écoles auquel nous contribuons à travers les ajustements de carte scolaire. Et là, on est dans la même logique, c'est à dire à partir du moment où on a, on va dire, un effondrement, ou en tout cas, une forte baisse des effectifs scolaires, scolarisés dans cette zone-là, le choix est de rationaliser notre offre et de ne pas fragiliser les écoles avoisinantes puisque là, on aurait trois écoles en très grande difficulté, c'est à dire les deux écoles qui bordent Le Pontet et l'école du Pontet. On préfère concentrer l'effort sur une seule école avec cette clause de réversibilité, si on devait revenir à des effectifs plus élevés. Donc, c'est quelque chose auquel nous avons tenu, avoir dans ce bâtiment, dans cette école du Pontet, maintenir une activité des enfants à travers la création d'un centre de loisirs, nous permet, nous permettra, en tout cas, de maintenir un bâtiment en parfait état de fonctionnement et de maintenir une offre, d'accentuer, je dirai, une offre de centre de loisirs pour les enfants et de maintenir donc ce recours possible en termes bâtimentaires.

Voilà ce que je voulais juste redire en perspective. Mais il est vrai que c'est un élément important dans notre politique éducative que de maintenir ce bâtiment et d'en assurer l'entretien et le parfait état de marche. Est ce qu'il a des questions ou des remarques ? »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MESSE** qui dit : « *Monsieur le maire, chers collègues. Cette délibération affiche l'objectif de fermer une école. Fermer une école n'est pas une mesure anodine, particulièrement sur des secteurs où une politique volontariste en faveur de l'éducation doit être menée. De multiples conséquences vont impacter les familles, les personnels et la communauté pédagogique. Comment vont s'organiser les réaffectations des personnels municipaux ? Que pouvez-vous nous dire sur les modalités de changement d'école pour les familles ? Quelles informations aux familles vont accompagner cette disposition ? La carte scolaire va inévitablement évoluer en raison de cette fermeture. La carte scolaire indique rue par rue, l'école où les élèves seront inscrits. Comment allez-vous anticiper les enjeux de mixité sociale ? Si le transfert des élèves du Pontet vers des écoles en quartiers politique de la ville permet un rééquilibrage dans ce domaine, ce sera au moins un aspect positif à cette fermeture. N'est-il pas envisageable d'avoir une carte scolaire multi-établissement qui permette aux parents de choisir l'école en fonction de leurs contraintes, tout en préservant une certaine mixité ? Vous invoquez la baisse d'effectifs pour justifier cette fermeture et nous pouvons comprendre cet argument. Il en va d'une gestion efficiente de l'argent public. Pour autant, nous interrogeons le modèle où, pour des écoles maternelles, il est peu pertinent de placer de jeunes enfants dans des structures de dimension plus importantes. D'autres communes maintiennent des écoles à deux classes, permettant ainsi une meilleure entrée dans le système scolaire. L'entrée en maternelle est une étape fondamentale. Elle est déterminante de la relation de l'enfant et de la famille au système éducatif. La zone du Pontet verra la construction de 330 logements. N'y a-t-il pas là un jugement de population à venir ? Le signal envoyé à ces familles est l'éloignement d'un service public de proximité. D'un point de vue pratique, les écoles accueillant les élèves sont distantes de 700 mètres pour Saint-Exupéry et d'1,8 km pour celles du Monteil. Les réaffectations doivent s'étudier en relation avec le lieu d'habitation pour ne pas allonger les trajets et inciter à l'utilisation d'un véhicule motorisé. Disposez-vous d'ores et déjà d'un premier plan tenant compte de cet élément ? Notre groupe reste attaché à un service d'éducation proche de la famille et à une utilisation judicieuse de l'argent public. Je vous remercie pour toutes les clarifications que vous pourrez apporter. Merci. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci Monsieur MESSE. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Emmanuel ?* »

Monsieur MAGES déclare : « *Beaucoup de questions correspondent aussi à la délibération qui suivra, qui est l'ajustement des périmètres scolaires. Mais, la première chose que je pourrai vous dire, c'est qu'en effet, lors de cette réunion où on a rencontré l'ensemble des familles, ce sont 20 familles qui vont être impactées, les petits et moyennes sections qui vont être impactées, sur cette relocalisation d'école, et dès demain, une fois que la délibération aura été votée ou pas, dès demain, un courrier va partir en direction des familles du Pontet qui ont des enfants en petites et moyennes sections pour leur proposer une affectation scolaire qui est souvent sur le secteur de Saint-Exupéry. Ces familles auront une quinzaine de jours pour accepter ou non cette affectation. Si le non revient, c'est un traitement individuel et bienveillant qui sera fait, en fonction des modalités et en fonction des besoins des familles et de l'organisation familiale. Et c'est ainsi que l'on procédera également pour nos personnels qui sont priorisés sur leur demande de mutation. Il sera aussi bienveillant du fait qu'ils seront relocalisés sur un accueil qui soit confortable et voulu par eux. Concernant les inscriptions, elles seront donc effectives et que ce soit pour nos personnels, avant la mutation complète des agents, mais également pour les familles, les inscriptions seront effectives avant même la campagne d'inscription qui sera ouverte à tout un chacun. Donc, on voit bien qu'il y a une priorisation de ces enfants et de ces familles-là pour qu'ils trouvent le lieu d'épanouissement futur pour leurs grandes et leurs moyennes sections futures. Voilà, je veux donc rassurer véritablement, et c'est ce que l'on a fait lors de cette réunion, rassurer les parents, nos personnels et l'ensemble de la communauté éducative sur la bienveillance que je mettrai à l'ordre du jour, puisque c'est moi qui règle, en général, les inscriptions scolaires et les affectations. Donc je mettrai bien cette bienveillance et tous les services de l'éducation mettront cette bienveillance, pour le futur des enfants et de la communauté éducative.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci Emmanuel. Je veux rajouter que la réunion dont parle Emmanuel MAGES est une réunion qui a rassemblé l'ensemble des parents qui effectivement sont concernés et la direction de l'enfance, et en tant qu'élu Emmanuel MAGES et moi-même qui me suis joint à cette réunion, pour justement entendre et rassurer les parents aussi sur les modalités d'affectation des enfants sur les différentes écoles. Donc, il y aura une souplesse qui sera supplémentaire évidemment pour les parents concernés. C'est exactement ce que vient de rappeler Emmanuel.*

Quant à l'objectif de mixité sociale dans les écoles, le fait d'avoir des nouveaux logements qui ne seront pas que des logements sociaux, loin s'en faut, au niveau du secteur du Pontet, le fait que ces logements puissent alimenter notamment l'école Montesquieu qui est à proximité et qu'on puisse avoir des enfants du Pontet qui puissent aller à Saint-Exupéry ou au Montel, mais surtout Saint-Exupéry, on est dans un objectif de mixité sociale. Donc, c'est vraiment ce que nous essayons de mettre en avant. Et c'est tout un travail que nous avons à mener pour, effectivement, faire en sorte que les parents le voient comme une chance et non pas comme un retour en arrière ou comme une difficulté supplémentaire pour les apprentissages, pour l'entrée dans l'école, comme vous le disiez tout à l'heure Monsieur MESSE, l'entrée dans le système scolaire de leurs enfants les plus jeunes.

Donc, c'est vraiment ce travail d'assurer une forme de plus grande mixité sociale au service de la cohésion sociale. Donc, c'est un travail aussi que nous menons avec conviction. C'est ainsi d'ailleurs que depuis le début du mandat dernier, Emmanuel MAGES occupait déjà la fonction d'adjoint à l'Education cette fois, sur le mandat précédent, on avait une politique de grande restriction sur les dérogations scolaires pour justement éviter qu'il puisse y avoir des fuites de certains secteurs, et justement ces fuites qui sont synonymes d'une assignation, en quelque sorte, dans les écoles politiques de la ville ? Donc, il faut avoir une politique de reconquête sociale et de reconquête de réputation de toutes ces écoles, réputation bien souvent mal fondée parce que l'enseignement y est remarquable et que nous avons obtenu de l'Education nationale des moyens supplémentaires d'ailleurs pour pouvoir avoir des effectifs plus faibles. Et je rappelle que, parce que c'est la même logique, l'ambition que nous

poursuivons au niveau du groupe scolaire Georges Leygues est au service justement de la restauration de l'attractivité de l'ensemble de ces écoles. Donc, c'est un élément important de notre politique scolaire et de notre politique en faveur d'un rééquilibrage des différents quartiers et des services publics dans les différents quartiers de notre ville.

Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

Alors, on a deux délibérations. Est-ce que vous avez des questions sur la deuxième délibération aussi, parce que c'est la même chose.

Donc, je mets la première délibération aux voix, celle concernant l'avis sur la fermeture de l'école. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition. Qui est pour ? Merci. »

Délibération votée DEL2023_017

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la prospective des effectifs scolaires, il apparaît que les effectifs maternels pessacais vont encore poursuivre leur baisse dans les prochaines années.

Entre 2015 et 2021, la Ville a déjà connu une baisse de 19% des naissances domiciliées, évolution confortée par la politique de gestion raisonnée de l'urbanisme.

L'école maternelle du Pontet accueille, au titre de l'année scolaire 2022/2023, 43 enfants répartis en deux classes.

Lors de la rentrée 2021, seulement 12 enfants ont été scolarisés en petite section et 16 à la rentrée 2022.

De ce fait, une fermeture de classe a été actée par l'Éducation nationale à compter de septembre 2022.

Ce sont actuellement deux classes qui sont ainsi ouvertes dans cette école.

Historiquement, l'école du Pontet accueillait prioritairement les enfants qui ne pouvaient être scolarisés dans les écoles du secteur de Saige ou ceux arrivés en cours d'année.

La baisse des effectifs maternels sur l'ensemble du territoire pessacais et la capacité des écoles de secteur à scolariser les élèves ne rendent plus pertinent le maintien de cette école. Parallèlement, tant la dynamique pédagogique que la nécessaire sobriété justifient une réflexion fine sur le maintien de l'ouverture d'une structure de deux classes.

En parallèle, il apparaît également, au sein du même secteur scolaire, que l'école maternelle Saint-Exupéry, située au cœur du quartier et composée de quatre classes, est actuellement en situation de fragilité selon les critères de l'Éducation nationale.

Ainsi, l'inscription des élèves du Pontet au sein de cette école éviterait une fermeture de classe. Les écoles Mauriac, Montesquieu et le Monteil, à proximité, connaissent également une baisse d'effectifs.

Par conséquent, et après analyse démographique et pédagogique en partenariat avec l'Éducation nationale, il est proposé au Conseil municipal la fermeture de l'école du Pontet à compter de la rentrée scolaire 2023.

La fermeture de l'école relève du Conseil municipal après avis du représentant de l'État dans le Département et la fermeture des classes relève de l'Éducation nationale.

Dans le cadre d'un travail partenarial, la Directrice départementale des services de l'Éducation Nationale (DASEN) et l'Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN) ont été sollicitées quant au devenir des classes. L'annonce de la fermeture de ces deux classes devrait intervenir au premier trimestre 2023 pour la prochaine rentrée scolaire sur décision de la Direction académique de Gironde.

Les enfants seront principalement affectés au sein de l'école Saint-Exupéry maternelle. Cette école est aussi le bassin de vie des familles concernées. Les écoles de proximité sont, également, en capacité d'accueillir l'ensemble des enfants scolarisés et à scolariser.

Afin d'informer la communauté éducative et d'accompagner les familles des élèves actuellement scolarisés en petite et moyenne section, un conseil d'école exceptionnel et une réunion avec l'ensemble des parents, ont eu lieu le 12 janvier 2023.

Les familles ont été informées des modalités d'affectation de leur enfant pour l'année prochaine. Les fratries seront automatiquement scolarisées au sein du même secteur scolaire.

Par ailleurs, au cours des prochains mois, une procédure de désaffectation des locaux scolaires sera engagée avec saisine de Monsieur le Préfet de Gironde.

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création et à l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public,

Vu l'article L 212-1 du Code de l'Éducation relatif aux compétences des communes en matière d'écoles et classes élémentaires et maternelles,

Vu le conseil d'école exceptionnel réuni le 12 janvier 2023,

- d'émettre un avis favorable à la fermeture de l'école maternelle du Pontet à compter de la rentrée scolaire 2023 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la procédure administrative de fermeture et à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023 018 : Ajustement de périmètres scolaires – création d'une zone tampon

Monsieur Le Maire poursuit : *« Deuxième délibération donc, c'est l'ajustement des périmètres scolaires, donc le corollaire en fait, la création d'une zone tampon. Ce n'est pas un corollaire exact, c'est à dire que c'est véritablement, là pour le coup, volontariste. Tu veux bien le présenter un petit peu. »*

Monsieur MAGES déclare : *« Très rapidement. On va faire simple. Tout ce qui sont au Nord, c'est à dire la ligne de tram qui va vers Saint-Exupéry, seront affectés prioritairement à Saint-Exupéry puisqu'ils sont domiciliés au plus proche de l'école. Et tout ce qui sont en dessous de Saint-Exupéry, de la ligne de tram et qui sont côté Pontet, auront une possibilité de zone tampon, c'est à dire la possibilité d'aller soit dans les écoles de Mauriac, Montesquieu, soit dans les écoles de Saint-Exupéry, voire du Monteil, s'ils font le choix véritablement. Donc, cette zone tampon sera une zone tampon que l'on met en place pour deux ou trois années, en attendant que Georges Leygues, puisqu'ils ne pourront pas accueillir puisqu'ils sont en pleins travaux jusqu'en 2025 et une réfection de toute la carte scolaire sur ce territoire là pour justement une mixité qui est demandée avec ce nouveau groupe scolaire. Donc véritablement ce choix qui sera proposé aux familles, c'est la lettre qu'ils recevront dès*

demain, c'est à dire au nord Saint-Exupéry, au sud, la possibilité d'aller à Saint-Exupéry, Le Monteil, Montesquieu ou Mauriac. »

Monsieur Le Maire déclare : « Est ce qu'il y a des questions supplémentaires sur cette délibération ? Donc, je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, logiquement, voilà tout à fait. Qui est pour ? Je vous remercie. »

Délibération votée DEL2023_018

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L 212-7 du Code de l'Éducation, la Ville de Pessac détermine, par délibération du Conseil Municipal, le ressort de chacune de ses écoles, c'est-à-dire le périmètre d'affectation des enfants en fonction de leur lieu de domicile.

Dans un contexte d'évolution du territoire, la sectorisation scolaire a été approuvée lors du Conseil Municipal du 15 février 2016 pour une mise en œuvre à la rentrée 2016.

Des ajustements de périmètres scolaires ont été opérés en 2017 et 2018 avec la fusion de secteurs scolaires suivants :

- A.Briand/Bellegrave/J. Cordier,
- Montesquieu/E. Herriot/F. Mauriac,
- J. Cartier/Pape Clément/R. Dorgeles,
- Farandole/Cap de Bos/Magonty.

Suite au projet de fermeture de l'école maternelle du Pontet, aux travaux d'extension-réhabilitation des écoles Georges-Leygues (création d'une classe maternelle et deux classes élémentaires supplémentaires) dont la livraison est prévue pour la rentrée scolaire 2025 et dans la perspective d'une refonte des périmètres scolaires du secteur géographique du Pontet / G.Leygues / Le Monteil/ Montesquieu / Herriot / Mauriac qui intégrera l'opération d'aménagement du Pontet Sud, il est proposé de créer une zone scolaire «tampon» pour le quartier du Pontet.

Le quartier du Pontet reste de principe affecté au secteur scolaire Saint-Exupéry.

En cas de tension d'effectifs liées notamment à la mise en œuvre des classes à 24 élèves pour les grandes sections, CP et CE1, les enfants du quartier du Pontet habitant entre la ligne de Tram (rue Bougnard et Guittard) et le quartier du Pontet (dans les limites du secteur scolaire Saint-Exupéry) pourront être affectés dans les écoles de Montesquieu, Mauriac/Herriot ou Le Monteil.

L'école proposée aux familles prendra en compte le lieu d'habitation et de la capacité d'accueil de l'établissement. Au regard des travaux engagés pour les écoles G.Leygues, il n'est pas prévu d'y affecter des enfants «hors secteur» jusqu'à la rentrée scolaire 2025.

Toutes les nouvelles voies créées à l'intérieur de cette zone tampon seront ajoutées à la liste des rues concernées.

Les enfants domiciliés sur la zone située au nord de la ligne de tram resteront affectés uniquement aux écoles Saint-Exupéry.

Par ailleurs, conformément au règlement intérieur des inscriptions scolaires : dans tous les cas, une situation de tension en termes d'effectifs sur une école pourra amener la Ville de Pessac à proposer un autre établissement scolaire.

Les inscriptions en cours d'année se font dans le cadre d'échanges avec l'Éducation nationale et les familles.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L.212-7,

Vu le Règlement des inscriptions scolaires de la Ville de Pessac,

- d'adopter les ajustements de périmètres scolaires avec la création d'une zone tampon pour le quartier du Pontet, avec la liste des rues annexée à la présente délibération, pour une application à compter de la rentrée 2023 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHO, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023 020 : Délégation de service public pour l'exploitation de la restauration collective de la Ville de Pessac- règlement de service - adoption

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui dit : « *Délégation de service public pour l'exploitation de la restauration collective de la ville de Pessac, règlement de service, rapporteur Emmanuel MAGES.* »

Monsieur MAGES dit : « *Merci Madame VIEU. Mes chers collègues, le service de restauration collective de la commune est géré sous la forme d'une délégation de service public et concerne la restauration collective des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville, des enfants d'accueil des services sans hébergement, les adultes des écoles maternelles et élémentaires, le personnel municipal, les seniors ainsi que les personnes en situation de handicap.*

Par conséquent, dans le cadre du contrat de délégation de service public signé le 22 juin 2022, il est nécessaire d'organiser administrativement les modalités de fonctionnement du service de restauration collective de la ville à travers un règlement de service qui vous est proposé ci joint.

Ce règlement traite par articles, notamment, des modalités et suivi du service rendu, des critères d'admission, des modalités de facturation, des obligations respectives du délégataire, des usagers et de la Ville et du traitement informatique des données. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Alors, est-ce que tu ne veux pas en profiter pour faire le point sur la DSP ? Alors on fait la délibération et puis on fait le point sur la DSP ? Alors sur la délibération à proprement parler, puis je souhaitais qu'on puisse faire un point d'étape sur la délégation de service public de la restauration.*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Donc, nous sommes amenés à nous prononcer sur le règlement de service concernant la DSP pour l'exploitation de la restauration scolaire. Donc, je ne vous surprendrai pas en disant que cette délégation a notamment induit une hausse des tarifs pour de nombreuses familles avec une redistribution très faible, je le répète. Pour 100 € de recettes supplémentaires, seulement 5 € sera reversée aux familles les plus modestes. Une hausse qui concerne huit familles sur dix et nous ne reviendrons pas sur les débuts erratiques, en totale dissonance avec les objectifs, du démarrage de cette DSP. Malheureusement, nous sommes amenés à soulever une nouvelle difficulté, un nouveau problème, qui fait écho à la délibération sur laquelle nous sommes amenés à nous prononcer. La page neuf de ce règlement indique, et en tout cas, est dévolue à la partie relative au paiement. Ça semble limpide sur le papier, en revanche, dans la réalité, on observe, en tout cas les familles nous font écho de difficultés assez importantes puisque les familles se sont*

vu adresser des factures couvrant plusieurs mois de restauration, donc, se sont retrouvées avec des factures relativement importantes, sans avoir été préalablement informées, avec des modalités de paiement qui ont été perçues, perçues tout du moins par les familles, comme étant difficiles.

Cette difficulté est extrêmement étonnante et se double d'une autre difficulté qui est celle de joindre les services du délégataire. En tout cas, c'est l'écho qu'on nous fait et qui marque une nette dégradation par rapport à l'exercice antérieur où le délégataire était relativement facile d'accès, tout du moins lorsqu'on avait besoin de le contacter par téléphone. Nous avons écrit à Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint en fin de semaine dernière, justement pour que vous ayez le temps de préparer quelques éléments de réponse et pas vouloir juste faire une coup entre guillemets, parce que c'est une vraie difficulté pour les familles et donc nous souhaiterions d'une part avoir l'ampleur de ces difficultés parce qu'évidemment nous n'avons que des échos parcellaires. Toutes les familles ne nous sollicitent pas. Et surtout, quelles seront les mesures prises pour normaliser la relation usager, j'emploie ce terme plutôt que relation client, entre le délégataire et les familles pessacaises, aussi bien par rapport au taux de décroché, comme on dit, ou en tout cas à l'accueil téléphonique qui leur est donné, et à l'amélioration aussi sur cette partie facturation où, semble-t-il, il y avait de grosses difficultés. Nous vous remercions pour les réponses que vous nous apporterez ainsi qu'aux familles qui nous ont sollicités. »

Monsieur Le Maire déclare : « D'autres questions ? Pas d'autres remarques ? Emmanuel, tu réponds pour nous faire un petit point sur la DSP. Quelques éléments. Il n'y a pas d'autres questions. Donc, sachant que juste pour la facturation, comme vous nous avez adressé une question écrite, on vous répondra par écrit aussi, de manière précise. Mais on peut effectivement apporter quelques éléments déjà. »

Monsieur MAGES dit : « Donc en effet, il y a un sujet concernant la facturation qui a été aussi porté par le collectif des parents et sur lequel, quand Sodexo était présent, ils ont pu déjà apporter quelques réponses. Les réponses ne sont pas assez rapides à notre goût et on le confirme. Nous avons un nouveau délégataire avec des nouvelles façons de travailler en termes de facturation.

Nous avons un espace famille, sur lequel il y a une interface famille, sur Internet, qui ne peut pas répondre à toutes les familles. En effet, puisque d'autres familles qui sont éloignées de la culture numérique ne peuvent pas non plus être là. Donc il a été travaillé rapidement, depuis quinze jours, trois semaines, sur une réponse locale et de proximité, c'est à dire que c'est le délégataire qui va aller sur les écoles, sur lesquelles il y a le moins d'inscription et de facturation, pour aller expliquer un peu les démarches à faire et les aider à faire ces démarches-là, s'il y a besoin de les faire. On a demandé à Sodexo de faire des factures papier, ce qui n'était pas fait jusqu'à présent.

Et c'est quelque chose qui a été demandé par le collectif qui, jusqu'à présent est assez usité par les familles. Mais au global, sur les facturations, 83 % des factures de septembre ont été réglées, un peu moins sur octobre, 71%, et 54 % sur novembre. Donc, on voit qu'il y a encore à faire en termes de facturation. On voit également qu'il y a eu des problématiques sur la remise commerciale qu'ils avaient pu faire puisque le logiciel ne comprenait pas ça. Donc, ces incompatibilités et erreurs de logiciel qu'il peut y avoir aussi entre Technocarte qui est notre logiciel et leur BL Enfance, chez eux. Mais voilà, tout est en train de se réharmoniser. On a demandé aussi que l'on puisse avoir un interlocuteur privilégié téléphonique. Nous avons un taux de réponse à 80 %, mais qui n'est pas suffisant, puisque les Pessacais que sont les parents d'élèves, quand ils appellent, ne sont pas toujours en proximité. Donc voilà, donc, tout ça est en train de se régler. On est en train aussi de remettre en place une permanence pour pouvoir payer par chèque, par liquide ou par carte bleue en mairie, une matinée et deux après-midi par semaine. La possibilité de payer par chèque et de payer par carte bleue également via le site SoHappy. Et la possibilité aussi de faire un prélèvement SEPA quand il est bien signé et renvoyé au délégataire parce que c'est la condition sine qua non pour que ça puisse être fait. Donc, tout est en train de rentrer doucement dans l'ordre. C'est doux, mais ça va rentrer dans l'ordre et d'ici les vacances de

février, on n'aura plus ces questionnements-là puisque toutes les familles auront été touchées, soit par phoning, soit en proximité pour pouvoir avoir réglé et bien sûr un échelonnement des factures va être mis en place avec les familles de façon personnalisée. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Tout à fait. Après, il y a quelques autres éléments chiffrés dont on dispose sur le nombre de familles concernées par l'absence de paiement de factures. Et il y aura donc, de toute manière, une proposition d'échelonner les paiements pour toutes les familles qui le souhaitent, lorsqu'elles n'ont pas eu justement de facturation au fil de l'eau, ainsi qu'elle doit être faite. Concernant le contact avec Sodexo, nous avons vu Emmanuel MAGES et moi-même avec le directeur général des services, Yvan BREGEON et la directrice de l'Enfance, Laëtitia GUILLOU, nous avons rencontré la semaine dernière l'état-major de Sodexo. Quand je dis l'état-major, c'est le directeur général de Sodexo France qui est venu à Pessac, pour voir les choses telles qu'elles se passaient en cuisine centrale et que j'ai reçu dans mon bureau pour faire le point justement sur les difficultés que nous avons pu connaître en démarrage, et de campagne en septembre, et les causes, les améliorations qui s'étaient produites et celles qui étaient encore à produire, et notamment celle concernant la facturation. Donc, les éléments ont été mis en œuvre, étaient déjà en gestation je dirai, et ont été mis en œuvre dès le départ du directeur général de mon bureau.*

Donc, c'était tout à fait une visite bienvenue et qui a apporté quelques éléments supplémentaires.

C'est en train de s'améliorer. On est très vigilants sur ça. C'est, à notre connaissance, le dernier point qui fait véritablement difficulté. Il n'est pas négligeable. Il n'est pas anodin, loin s'en faut, mais c'est de notre point de vue le dernier. Et d'ailleurs, je vous propose qu'on puisse faire un petit point sur la DSP pour vous montrer où on en est de l'ensemble des consommations. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : *« Une petite précision, pour être sûr d'avoir bien compris. On a eu le directeur régional, là on a le directeur général France. J'espère qu'on n'aura pas le directeur monde, parce que ça veut dire qu'on continuera d'avoir des difficultés vis à vis de cette DSP. Vous avez parlé préalablement du maintien de la qualité du service rendu aux Pessacais dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires. Là très clairement, depuis le début de cette DSP, on a malheureusement de mauvaises surprises à chaque fois. Bref, je ferme la parenthèse. Sur la facturation, personne ne s'attendait à ce qu'une entreprise comme Sodexo soit en fait incapable de faire de la facturation mensuelle. Le taux de décroché à 80 %, je suis agréablement surpris par ce chiffre-là parce qu'il n'est pas si mauvais. En fait, il ne fait pas écho aux difficultés d'accès au service dont j'ai pu avoir connaissance. Après, tout dépend comment on calcule. Bref, ce n'est pas trop le sujet. Quand vous avez abordé les 54 % de non facturés, ça veut dire qu'en novembre, non, pardon, il y a 54% des familles qui ont réglé, donc, qui ont été destinataires d'une facture. Mais ça veut dire que 46 % ne le sont pas encore ? Ah d'accord, donc, c'est juste le paiement et non pas l'adressage. OK, mais là aujourd'hui, toutes les familles ont eu l'ensemble de leur facturation qui leur a été adressée avec des possibilités, comme vous l'avez évoqué, d'échelonnement de paiement, c'est ça ? OK. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Est ce qu'elles ont toutes été facturées ? Je n'en suis pas sûr. »*

Monsieur MAGES dit : *« Peut-être que tout a été facturé pour les gens qui ont pris un compte. Donc là, jusqu'à présent, on n'a actuellement que 83 % des familles qui ont créé un compte. Donc, on sait que ces familles-là sont joignables. On a les référentiels et on a la possibilité de pouvoir leur émettre une facture. D'autres familles n'ont, pour l'instant, pas réglé depuis septembre. Ce sont ces familles-là qu'il faut aller chercher, 17 % qu'il faut aller chercher. Il y a des familles qui ont voulu avoir des factures papier, donc ça, ça a été fait maintenant. Maintenant, on va aller chercher aussi, école par école, puisque nous avons aussi des possibilités d'aller voir quelles sont les familles qui n'ont pas réglé, pour voir quelles sont les difficultés qu'elles éprouvent, soit dans la facturation, c'est à dire le paiement et donc, l'échelonnement va leur être proposé, soit sur la possibilité également de pouvoir*

remplir les conditions pour pouvoir payer. Elles n'ont pas l'habitude également de faire cette démarche-là. Ça existait déjà. C'est globalement ce que l'on vise dans les familles qui ont un espace famille. On n'avait que 90% sur Ansamble également, et c'est à peu près ce que vise Sodexo aussi. On sait très bien qu'il y a des familles qui sont difficiles à joindre et qui sont difficiles à pourvoir capter. Mais ça, c'est le travail du délégataire sur lequel on va, nous, pouvoir les aider en identifiant les groupements de familles qui sont, ou les écoles puisqu'il y a aussi des écoles, en difficulté avec le numérique. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Alors moi, je n'ai pas tout à fait la même lecture que vous sur l'interprétation que l'on peut faire de la venue du directeur général France. Je crois, au contraire, que c'est plutôt une marque d'intérêt très prononcée sur la manière dont les choses doivent se passer à Pessac. Et je trouve que c'est plutôt heureux. Que ne dirions-nous pas si la direction générale de Sodexo ne s'intéressait pas à la ville de Pessac ? On dirait qu'on n'est pas en mesure de porter la voix des Pessacais auprès des différentes autorités hiérarchiques de cette grande entreprise. Alors ça, c'était sur les éléments, effectivement, qui sont encore à améliorer. Mais là, je ne partage pas non plus votre avis, Monsieur SAINT-PASTEUR, sur le fait qu'on irait de mauvaises surprises en mauvaises surprises. Au contraire, les choses se sont considérablement rétablies et si le démarrage a été difficile, voire chaotique, elles se sont quand même particulièrement bien rétablies, en tout cas en termes de qualité et de quantité des repas servis, parce que la facturation, c'est une chose, mais quand même, ce qu'il y a dans l'assiette, c'en est une autre. Et là, on peut véritablement aujourd'hui être satisfait de l'évolution que cela a donnée et en particulier par rapport à ce que nous avons pu connaître avec Ansamble sur ces dernières années.*

Donc, je pense qu'on est déjà très nettement au-dessus de la qualité que pouvions obtenir avec Ansamble.

Emmanuel, on fait la présentation et je mettrai aux voix après. Tu n'as pas la présentation, alors je vais la faire. Voilà qui est surprenant. Bon, alors il n'y a que deux diapos, cela va être assez rapide. Donc, diapo d'après. Alors, la prestation, comme je le disais, est parfaitement stabilisée aujourd'hui, ce qui est, quand même, un motif de grande satisfaction par rapport à ce que nous avons pu connaître au début du mois de septembre. Donc aujourd'hui, nous avons pu, alors ce sont des éléments qui sont subjectifs mais qui sont intéressants, c'est la notation qui a été donnée par les agents des écoles sur la base de ce qui était remonté par les enfants. Donc, c'est une évaluation qui a été notée par nos propres agents, certes, mais bon, ils savent dire quand ça ne va pas, à 15/20, ce qui est quand même un élément de profonde amélioration et qui d'ailleurs s'appuie également, ou qui est plutôt appuyé par le fait que nos propres agents consomment aujourd'hui les repas proposés par Sodexo dans des niveaux que nous n'avons pas connus avec Ansamble, à aucun moment de son histoire. Donc, on est véritablement dans un niveau de qualité que non seulement ils jugent bon, mais qui en plus est corroboré par leur propre avis, par leur propre consommation. Donc, 15/20, ça s'appuie sur des éléments subjectifs, mais aussi sur des éléments totalement objectifs que sont la consommation des repas par les enfants et les restes dans les assiettes. Et est-ce que c'est mangé ? Est-ce que ça n'est pas mangé ? Donc ça, c'est un élément important. Après, il y a évidemment les appréciations, les retours verbaux des enfants qui sont mis dans l'appréciation globale, qui aboutit donc à 15/20.

Alors les achats en valeur hors taxes, en euros, de septembre à décembre 2022 ; ça c'est important aussi, ça fait partie du cahier des charges. Donc on voulait que nous ayons dans les denrées qui servaient à constituer les repas, à fabriquer les repas, que nous ayons une augmentation de la qualité par rapport à ce que nous avions, et c'était le fameux bio et ou local. Et on voit qu'on est tout à fait dans la ligne de ce que nous souhaitons promouvoir, en dépit des difficultés qu'il peut y avoir sur les lignes d'approvisionnement et sur l'inflation que nous connaissons et que les produits alimentaires connaissent particulièrement.

On est donc sur des taux qui n'étaient pas du tout connus avec Ansamble et donc, on respecte parfaitement le cahier des charges qu'on avait mis en avant. On est à plus de 30 % de bio, on est à plus de 15 % d'achat Egalim. Vous savez, c'est la loi qui, justement, met un certain niveau de qualité, donc, tracer avec des labels, et cetera, qui aboutit à 15 % de mieux

que les 30 %, donc il y en a 45 %. Et au-delà de ces 45 %, on a 29 % de local, alors qui n'est pas bio ou Egalim, en tout cas qui n'a pas fait l'effort d'être labellisé dans ce domaine-là. Mais on voit bien que nous avons donc, 29 plus 45, on est à, 30 plus 45, 75 %, les trois quarts des intrants, donc des produits, qui servent à fabriquer les repas qui sont dans cette logique de bio et ou local. Donc on n'est pas mal, parce que ce n'était pas le niveau auquel on s'attendait dès le démarrage, puisqu'il y a une montée en charge sur la totalité des quatre ans de la durée de la DSP.

Diapo suivante. Donc nous avons là en termes de qualité, de tout ce qui entoure le repas, c'est-à-dire, on a des animations, une animation par mois dans les restaurants scolaires et les seniors. Oui, parce que j'ai parlé du scolaire, mais il faut parler aussi du portage des repas, c'est la même chose, et des repas qui sont servis d'ailleurs à l'ensemble de nos agents qui viennent se restaurer au restaurant du Cohé ou bien qui consomment sur les lieux scolaires directement.

Il y a une adaptation, parce qu'on avait fait le constat tous ensemble qu'un certain nombre de repas n'étaient pas aimés, n'étaient pas appréciés par les enfants, notamment un certain nombre de repas végétariens qui étaient peu appétissants et qui étaient peu appréciés par le goût. Alors, parfois, l'esthétique et le goût, l'esthétique commande la perception qu'on peut avoir au niveau gustatif et donc on a un certain nombre de recettes qui avaient été expérimentées en septembre, qui n'avaient pas du tout fonctionné. Donc, on les a supprimées.

Il y a une à deux nouvelles recettes par mois qui sont introduites dans les menus qui sont proposés, menus qui sont d'ailleurs proposés à la commission des menus à laquelle participent des représentants des parents d'élèves. Donc, on le voit d'ailleurs avec quatre titulaires et six suppléants qui participent à ce repas et des représentants de seniors également.

Donc, une enquête satisfaction sera réalisée auprès des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires d'ici à la fin du mois de mars 2023, pour que nous puissions justement continuer de juger et d'améliorer les recettes qui sont proposées. Il y avait un petit focus sur les achats girondins. C'était sur le petit encadré vert, focus achat en Gironde. Donc, on a l'ESAT Magellan qui par exemple nous fournit en carottes et en pommes de terre. On a des courgettes également et des kiwis, produits qui sont à Bruges ou Eysines. Et puis des volailles aussi qui sont au niveau girondin. Là, c'est pour montrer vraiment l'ultra local, je dirai, qui est mis en avant. Et on a une carte, ça c'est la diapo qui suit, avec les différents fournisseurs. Alors, il n'y a pas forcément de proportion, mais il y a les denrées qui sont, ou les produits, qui sont fournis au niveau de la Gironde, des Landes et du Lot et Garonne, avec aussi bien des pommes que des kiwis, des volailles, des fraises, des poireaux et poivrons, fraises, pruneaux et salades et tomates qui viennent du Lot et Garonne.

Donc, je vous laisse voir parfois la photo des producteurs eux-mêmes. Des pommes, kiwis, volailles qui viennent des Landes. Et nous avons en Gironde, ceux que j'ai cités tout à l'heure, plus certains autres. On a par exemple, à Cestas, des carottes qui nous viennent de Cestas. Moi, j'ai eu la surprise de voir tout ça. Et puis bon, un certain nombre d'autres, on va avoir des pommes de terre d'Eysines ou d'ici. La fraise de Pessac, non, ça on n'a pas la fraise de Pessac.

Voilà, donc c'était pour donner quelques éléments. Des éléments qui montrent que, en tout cas, il y a une vraie prise en considération des demandes que nous avons mentionnées au niveau de notre cahier des charges et en termes de qualité à la fois des produits, donc qualité objective, en termes de circuits, alors il y a des circuits courts, mais c'est le fait d'avoir des circuits d'acheminement qui sont de proximité. On voit qu'on répond à la demande, en tout cas, que nous avons formulée, avec une montée en charge, qui va se prolonger sur les années qui viennent, et avec une qualité gustative qui est de mieux en mieux appréciée par tous les consommateurs de ces repas, qu'ils soient petits ou grands. Voilà, à l'issue de cette présentation, donc, je voulais profiter de cette délibération pour faire un petit point sur la DSP. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Il ne faut pas aller chercher à Grenoble, Lyon ou Paris. On trouve des exemples pertinents près de chez nous. Faisons local aussi sur d'autres sujets.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Non, je ne relève pas. Je ne relève pas et je mets aux voix la délibération parce qu'il y a quand même une délibération dessous. Donc, n'oublions pas la délibération sur le règlement intérieur. Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Qui est pour ? Je vous remercie. Adoptée. Merci Emmanuel.* »

Délibération votée DEL2023_020

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le service public de la restauration collective, confié en partie à la société SODEXO, le service des repas restant assuré par des agents municipaux, poursuit une finalité sociale dans la mesure où la Ville de Pessac répond exclusivement à des impératifs de bonne organisation et de bon fonctionnement de ses services, ainsi que de santé publique au sens large.

Le service de restauration collective de la commune est géré sous la forme d'une délégation de service public et concerne la restauration collective des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville, les enfants d'accueils de services sans hébergement (ALSH), les adultes des écoles maternelles et élémentaires, le personnel municipal, les seniors ainsi que les personnes en situation de handicap.

Par conséquent, dans le cadre du contrat de délégation de service public signé le 22 juin 2022, il est nécessaire d'organiser administrativement les modalités de fonctionnement du service de restauration collective de la Ville à travers un règlement de service.

Ce règlement traite par articles notamment des modalités et suivi du service rendu, des critères d'admission, des modalités de facturation, des obligations respectives du délégataire, des usagers et de la Ville, du traitement informatique des données.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 10 mai 2022 relative à la délégation de service public portant sur l'exploitation du service de restauration collective municipale,

- d'adopter le règlement de service de la restauration collective de la Ville annexé à la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023 021 : Associations - subventions – répartition 2023 n°1

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui dit : « *Associations, subventions, répartition 2023 n°1, rapporteur Catherine DAUNY.* »

Madame DAUNY déclare : « *Merci Sylvie, Monsieur le Maire, chers collègues, donc je propose de procéder à la répartition numéro un des crédits de subventions conformément au tableau annexé. Ce tableau donc présente un total tout à fait intéressant de 758 554,20 € et qui correspond donc, à l'acompte qui est destinée aux associations qui font l'objet de conventions de partenariat et d'objectifs.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci Catherine. Monsieur NOUHOU. En fait, c'est un dialogue que vous nourrissez, conseil après conseil. Non ? On va vous vous organiser des rendez-vous personnalisés entre tous les deux. Monsieur NOUHOU, pardon, allez-y, ne vous laissez pas déstabiliser.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur NOUHOU** qui dit : « *Non, non Monsieur le Maire. Donc, Monsieur le Maire, chers collègues, puisque tout à l'heure, madame Stéphanie GRONDIN nous a invités à intervenir sur les critères de subvention, eh bien nous voilà. Nous gagnerons tous ensemble à connaître les critères d'attribution des subventions. Ni les élus, encore moins les associations ne comprennent les disparités sur la répartition des subventions. Les critères sont flous. On l'a dit, on le redit et on peut remarquer des disparités de subventions entre les associations qui ont pourtant les mêmes objectifs. Lors des précédentes questions sur ce sujet, vous nous avez promis des critères objectifs. On attend toujours. Nous sommes d'accord avec vous sur la nécessité de veiller à la bonne utilisation des subventions de la Ville, d'autant plus que nous traversons une période de crise. Cette crise affectera d'une manière ou d'une autre les associations qui œuvrent auprès des plus fragiles. À quoi devraient-elles s'attendre ? A l'heure où les collectivités cherchent à optimiser leur aide, il est temps de réfléchir avec les associations aux critères d'attribution des subventions, pour mieux relier initiatives associatives et intérêt local. Par exemple, la baisse des subventions aux centres sociaux ou aux syndicats et la suppression des subventions, notamment au syndicat de quartier France, comme c'est le cas avec le syndicat de quartier 3M Bourgailh qui a vu aussi sa subvention réduire, sont des choix politiques qui relèvent d'arbitrages, de gestion. Or, ces choix doivent être objectivés, sinon on risque de penser qu'il s'agit du fait du Prince. Voilà tout l'enjeu des critères. Les difficultés financières auxquelles la Ville doit faire face doit limiter l'approche du financement associatif aux seules contraintes budgétaires. Pourtant, la répartition des subventions n'a de sens que si les projets associatifs sont pensés en relation avec le développement du territoire. Or, compte tenu des difficultés économiques que nous connaissons, n'est-il pas nécessaire d'élaborer un référentiel d'appréciation sur les subventions puisqu'il en va de l'intérêt que nous portons au budget de la commune ? La Ville de Tourcoing a élaboré des critères qui peuvent nous inspirer. Monsieur le maire, on peut s'inspirer de ce qui se passe ailleurs. Ça peut être intéressant pour nous. Alors ces critères sont l'intérêt local, direct ou indirect apporté aux citoyens. Cet intérêt local tient compte du public de l'association, membres, nombre d'adhérents, nombre d'usagers, politique tarifaire différenciée, de la contribution du projet de l'association à l'animation de la ville, de l'ouverture sur de nouveaux publics, de la cohésion avec les priorités municipales, de la qualité des animations proposées. Autrement dit, outre le rayonnement de l'association sur la ville, il est précisé que l'association doit présenter chaque année son rapport d'activité et son rapport financier joints à la demande de subvention. Puisqu'on ne peut pas pénaliser une association au simple fait qu'elle a une bonne gestion, il est précisé : pas de trésorerie nettement plus élevée que le montant de la subvention demandée et que toute aide valorisée à plus de 23 000 € fera l'objet d'une convention pluri- annuelle signée des deux parties. Au moins, ça a le mérite d'être clair et en cela, on peut s'en inspirer. Monsieur le Maire, nous pouvons nous en inspirer sur certains points pour élaborer et affiner nos critères et pour que nos associations ne soient pas reprochées d'être trop économes et donc, subventions réduites, ou trop dépensières et contraintes de fonctionner à flux tendus. Je vous remercie.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci Monsieur NOUHOU. Bon, je vais m'introduire dans le dialogue singulier que vous nourrissez avec Madame DAUNY pour juste faire quelques remarques. Alors la comparaison, je reviens dessus quand même. La comparaison que vous*

faites avec Tourcoing, Tourcoing c'est encore plus loin que Paris. Ce n'est pas plus gros, je reconnais, mais c'est plus loin. Donc, on voit bien que chacun fait les comparaisons qu'il souhaite pour alimenter son argument. Sur les subventions qui dépassent 23 000 €, c'est la loi qui nous oblige à faire une convention, donc la convention, on la fait nous aussi. Là, ce n'est pas spécifique à Tourcoing. C'est vrai, je pense, pour toute collectivité qui respecte la réglementation. Sur les différentes familles de critères que vous avez cités, ça ressemble très étrangement à ce que nous avons pu proposer, il y a de cela quelques mois, qui avait été d'ailleurs présenté en conseil municipal. Après, ce que vous souhaiteriez et qui, là, ne peut pas vous être fourni, parce que je pense qu'à Tourcoing, ils ne le fournissent pas non plus, c'est un nombre de points en fonction de telle réponse à tel critère. C'est ça qui n'existe pas. Ça n'existe dans aucune ville et ça n'existe pas non plus dans nos collectivités. Je vais prendre deux exemples, deux exemples qui sont proches : la Métropole de Bordeaux, le Conseil départemental de la Gironde.

La Métropole de Bordeaux avait une commission d'attribution des subventions. Elle n'existe plus. Et on y participait, et à l'époque où nous étions majoritaires, l'opposition, la minorité, y participait. Aujourd'hui, ça n'existe plus. Donc, comprenez qui pourra. C'est encore le meilleur moyen pour avoir une transparence qui apparemment n'existe plus.

Et c'est votre famille politique, ce sont vos familles politiques qui gèrent la Métropole aujourd'hui.

Et deuxièmement, sur le Conseil départemental de la Gironde, j'ai été destinataire d'une information qui m'inquiète. Et donc, j'en profiterai pour, d'ailleurs, poser des questions officiellement. Mais, il y a une association importante pour, notamment le sport pessacais, qui s'appelle Emploi Loisirs Gironde qui est en ce moment menacée de disparition par la disparition, tout court, de la subvention du Conseil départemental de 50 ou 60 000 €. Dans nos critères à nous, d'ailleurs je l'avais rappelé tout à l'heure, il y a le fait de préserver la viabilité des emplois dans les différentes associations que nous subventionnons. Manifestement, ce critère-là, qui est quand même, je dirai, un premier critère de sécurité pour les associations, manifestement, ce critère n'existe pas au niveau du Conseil départemental de la Gironde. Donc, moi je veux bien qu'on donne tous les détails possibles, je pense qu'on en a pas mal donné. Je pense qu'on a donné les règles que nous entendons respecter, pour sécuriser le monde associatif, ses salariés et ses bénéficiaires également. Je vois que d'autres collectivités auxquelles vous appartenez, soit directement, soit indirectement par les familles politiques auxquelles vous participez, ne respectent pas, loin s'en faut, les mêmes critères que nous mettons en avant. Alors je crois que Naji YAHMDI voudrait répondre sur les centres sociaux, peut-être mais pas que.

Monsieur YAHMDI déclare : *« Oui, non pas que. Sur les centres sociaux, effectivement, ce qui m'étonne, c'est que vous parlez de convention. Là, il s'agit en fait des subventions qui sont attribuées dans le cadre de la convention. Donc, il ne s'agit pas de subventions qui seraient différentes en fonction des projets qui sont déposés, puisque ce sont des subventions qui sont fixes et qui sont, dans le cadre de la convention, d'ailleurs que nous avons discuté, je pense, au précédent conseil. Juste un petit mot, c'est que vous soulignez assez souvent la baisse des subventions aux centres sociaux. Mais vous soulignez très rarement l'augmentation aux autres associations. Par exemple, l'AJC, l'Association des Jeunes de la Châtaigneraie, on a doublé la subvention. Voilà. Donc, c'est un élément aussi qui est important. Je sais que pour vous, c'est peut-être, les centres sociaux sont l'alpha et l'oméga de l'intervention sociale sur le territoire. Mais c'est une subvention qui permet aujourd'hui de pérenniser un emploi. Tout à l'heure, Monsieur Le Maire parlait des emplois associatifs qu'on essaye de renforcer, de sécuriser aussi sur nos quartiers. Là, on rajoute des emplois. On aura aussi l'arrivée d'un adulte relais qui va bientôt pouvoir intervenir, sur le quartier de la Châtaigneraie notamment, et qui va venir aussi renforcer la présence sociale sur un territoire qui en a grandement besoin. Donc, vous voyez, il n'y a pas uniquement les centres sociaux sur les Quartiers Politique de la Ville qui interviennent. Et puis, il n'y a pas uniquement que le soutien par une subvention aux centres sociaux, je dirai. Il faut aussi connaître les centres sociaux. Il faut connaître aussi les gens qui y travaillent. Il faut connaître les animateurs, leur parcours. Aujourd'hui, est ce que vous êtes capable de me citer, par*

exemple, le poste qu'occupe Ilias, par exemple, à la Châtaigneraie ? ou le poste qu'occupe Boua à La Châtaigneraie ? La raison pour laquelle peut-être Yamina est absente depuis plusieurs années au centre social de Saïge ?

Donc, il y a aussi à s'impliquer un peu plus, à être présent, pour essayer de comprendre aussi les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Donc, il ne suffit pas ici uniquement de se positionner comme des défenseurs, les seuls et uniques défenseurs des centres sociaux. On aime nos centres sociaux, on les défend, on les protège, on les soutient, mais on leur demande aussi de faire des efforts quand ils le peuvent. Alors, en plus, ça rejoint l'intervention que vous avez faite tout à l'heure sur le fait qu'il y ait des associations qui ont des fonds propres importants. Il y a certaines structures, à Pessac, et notamment les centres sociaux, qui ont des fonds propres importants. Les mettre à contribution, cette année particulièrement, ça nous permet de dégager des marges de manœuvre, justement pour soutenir d'autres associations qui, elles, n'ont pas de fonds propres et en ont grandement besoin. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci bien Najj. Catherine, tu voulais rajouter quelque chose ?* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame DAUNY** qui dit : « *Deux petites choses, deux petits points. Vous parliez Monsieur NOUHOU de qualité d'animation. Lorsque j'avais présenté les critères, il y a quelques mois déjà, on avait essayé de présenter des critères objectivés avec une description de critères qui n'étaient pas trop dans la subjectivité. Quand on parle de qualité d'animation, ce n'est pas très simple d'objectiver cela. Bon, c'était juste une parenthèse.*

Après, vous parlez, vous avez cité au moins deux comités de quartier. Moi, je voudrais dire que les comités de quartier, ceux qui m'ont demandé des explications sur, leur mécontentement, la baisse

de subventions, je les ai reçus et j'ai expliqué en toute transparence le pourquoi, comment on avait raisonné cela. Donc, il n'y a aucun souci pour expliquer les choses. Et justement, les critères tels qu'on les a conçus, ça permet d'expliquer ce qu'on a, ce sur quoi nous nous sommes fondés pour augmenter cette partie-là, baisser ça, par exemple, une baisse d'adhérents amène une réflexion aussi par rapport à ça. Un matelas financier qui dort depuis des années nous interroge aussi. Donc, on a toujours, j'ai toujours répondu aux comités de quartier la raison pour laquelle on avait baissé quelquefois un petit peu leur subvention. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Oui, sur les deux comités de quartier que vous avez cités, la situation concernant le syndicat de quartier de France est assez claire. Ils nous ont mis au Tribunal Administratif pour le permis de démolir de la Villa Thomasson. Le jugement en référé a été rendu. Il nous a été favorable. Le jugement du fond n'a pas été rendu, je crois, pas encore. Donc, tant qu'on est encore pendant, il est normal que nous ayons cette restriction sur les subventions. Deuxièmement, concernant le syndicat de quartier 3M Le Bourgailh, j'étais en assemblée générale samedi, je crois que la diminution est de 130 ou 140 €. Donc, ça reste quand même très raisonnable. Et qu'est-ce que j'ai dit ? Qu'est-ce que j'ai été amené à dire à son président lorsqu'il m'a interrogé sur l'évolution future ? J'ai dit que nous serions toujours là pour leur permettre de pouvoir réaliser la totalité de leurs actions telles qu'ils les avaient présentées jusqu'à présent.*

Donc, il n'y a pas de menace et on prend vraiment la position de les soutenir. Ce n'est pas un montant, comme le disait Najj tout à l'heure, ce n'est pas un montant qui est important, c'est l'action et c'est le fait que nous soyons aux côtés des différentes associations, centres de loisirs, comités de quartier ou autres associations. C'est ça qui est important, c'est de dire nous sommes là, nous vous sécurisons. Quand vous avez des besoins, nous serons là, à partir du moment où nous partageons vos objectifs, nous serons là pour répondre à vos besoins.

Je vais donc mettre aux voix s'il n'y a pas d'autres remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »

Délibération votée DEL2023_021

Madame Catherine DAUNY, Adjointe au maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire déclare : « *Et je pense qu'il n'y a pas d'autres délibérations. Merci Madame la secrétaire d'avoir rempli admirablement ce rôle en dépit de noms compliqués à prononcer. Et comme il n'y a pas de questions orales, la séance est terminée. Je vous remercie toutes et tous. Je vous souhaite une très bonne soirée et on se revoit dans deux mois, fin mars. Merci beaucoup.* »

La séance est levée à 22h20.

*Procès-Verbal adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal
du 21 mars 2023*

Le Président de Séance,



Franck Raynal

Franck RAYNAL

La Secrétaire de Séance,



Sylvie VIEU

Sylvie Vieu